

LES HERMITES

EN PRISON.

LES HERMITES
EN PRISON,

OU

CONSOLATIONS DE SAINTE-PÉLAGIE.

PAR E. JOUY,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

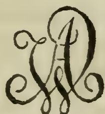
ET A. JAY;

Ornés du portrait des Auteurs,

Et de deux gravures.

SEULE ÉDITION AUGMENTÉE 1° DE DEUX NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR LES AUTEURS; 2° DES PLAIDOIERIES DU PROCÈS, etc., etc.

SECONDE PARTIE.



BRUXELLES,

AUG. WAHLEN FT COMPe., IMP.-LIBRAIRES.

1823.

LES HERMITES
EN PRISON.

Nº XVIII. — *7 mai* 1823.

DIX-HUITIÈME CONSOLATION.

LES FEMMES VUES DE SAINTE-PÉLAGIE.

> Le ciel fit les femmes
> Pour corriger le levain de nos âmes,
> Pour adoucir nos chagrins, nos humeurs,
> Pour nous calmer, pour nous rendre meilleurs.
> VOLT., *Nanine*.

PARTOUT où se trouvent des malheureux, vous êtes sûr de rencontrer des femmes; il existe entre elles et la souffrance un lien mystérieux, le seul qu'elles n'aient jamais ni la volonté ni le pouvoir de rompre. Sans chercher à affaiblir le mérite du sentiment qui les anime, on pourrait dire qu'il entre un peu de coquetterie dans la compassion des femmes : la pitié, les larmes, leur siéent si bien! l'aspect du malheur donne une expression si tendre et si gracieuse à leurs regards, et le jour sombre des prisons est si favorable à leurs attraits qu'on serait quelquefois tenté de croire qu'elles ne se

montrent si bonnes que pour paraître plus belles.

On ne connaît point toute l'influence des femmes, on ne sait pas tout ce que leur âme a d'énergie bienfaisante, tout ce que leur esprit peut leur fournir de ressources ingénieuses, quand on ne les a pas observées dans ces retraites affreuses, dont l'espérance n'est jamais bannie tant qu'on leur en permet l'entrée.

Privées de liberté dans la plus grande partie du globe, les femmes, que l'on prendrait pour une nation vaincue; que la nature, l'éducation, les mœurs, les lois et les hommes qui les ont faites, tiennent, par toute la terre dans un asservissement perpétuel, ne semblent occupées qu'à soulager ou à briser les fers que leurs tyrans s'imposent. Ces aimables captives, quelquefois infidèles dans les jours de nos prospérités, ne le sont jamais à notre infortune.

Si les exemples contemporains ne me pressaient de toutes parts, j'irais interroger l'histoire; j'y trouverais le nom de cette touchante Éponine, qui suivit de caverne en caverne son époux Sabinus, qu'un empereur trop loué, l'avare Vespasien, fit périr si cruellement.

Je rappellerais les souvenirs si généreux, si tendres, d'Arria, d'Agrippine, femme de Germanicus.

Plus près de nous, je trouverais l'exemple non moins sublime de cette noble fille du chan-

celier Thomas More, qui voulut partager la prison de son illustre père, et l'accompagna jusque sur l'échafaud; je la montrerais, après avoir racheté au prix de sa fortune la tête sanglante de son malheureux père, accusée de conserver dans son cabinet cette triste relique, de lire sans cesse les ouvrages du chancelier, et par conséquent de nourrir des sentimens hostiles contre le gouvernement. Intrépide en présence de ses juges, ce n'est point sa vie, c'est la mémoire de son père qu'elle défend avec tant d'éloquence : les cris de sa douleur ont du moins attendri ses bourreaux; elle ne fut pas condamnée.

Je ne parlerai pas de mademoiselle de Scudéri mettant en usage une foule de moyens plus spirituels cent fois que ceux qu'elle employait dans ses romans pour procurer au malheureux Pélisson l'encre et le papier nécessaires à sa justification.

Je ne demanderai pas aux cachots de la révolution combien de généreux dévouemens, d'actions sublimes, de soins touchans, de périls affrontés, de peines adoucies, ont élevé au premier rang le caractère des femmes françaises dans le cours de nos discordes civiles.

Je n'ai pas besoin de rappeler le dévouement angélique de madame de La Fayette dans les prisons d'Olmutz, de madame de Lavalette à la Conciergerie, d'une autre dame du même nom que la mort vient de frapper en Amérique; l'his-

toire a déjà consacré tous ces noms glorieux; c'est de vertus plus familières et de scènes moins douloureuses que j'entretiens ici mes lecteurs.

C'est un spectacle bien digne de l'attention d'un observateur ami des femmes que celui du *salon* de Sainte-Pélagie le jeudi et le dimanche de chaque semaine. Ces deux jours sont les seuls où les hommes détenus dans cette maison pour délits véritablement *correctionnels* puissent recevoir la visite de leurs parens et de leurs amis.

Une première remarque à laquelle ce chapitre tout entier servira de commentaire, c'est qu'à ces réunions les femmes se rendent en beaucoup plus grand nombre que les hommes. J'ai souvent prolongé mon séjour dans cette assemblée plus bruyante que brillante, pour bien saisir l'ensemble et les détails.

L'éducation, la position sociale, établissent entre les hommes des différences qui sont beaucoup moins sensibles parmi les femmes, et que deux sentimens qui semblent faire partie d'elles-mêmes, la pitié et l'amour, font tout-à-fait disparaître. Auprès des malheureux qu'elles consolent le vêtement seul les distingue : toutes semblent alors posséder au même degré cet art charmant de deviner leur goût, de soutenir leur courage, de ménager leur amour-propre, en un mot, de verser sur les plaies du cœur ce baume que leur

ingénieuse tendresse peut seule préparer. Ces soins moraux sont bien au-dessus des soins physiques et des attentions matérielles dont elles ne sont pas moins prodigues.

Parmi les femmes au milieu desquelles j'ai passé quelques heures les jours de grande réception, on m'a montré une jeune fille qui, depuis trois ans, vient de Nanterre à pied, deux fois par semaine, et quelque temps qu'il fasse, pour apporter à son ami quelques petits gâteaux du pays, dont il est très-friand : il la grondait ce jour-là d'être venue par le mauvais temps qu'il faisait, et j'écoutais avec attendrissement tous les petits mensonges que son cœur lui suggérait pour atténuer le mérite de son dévouement : « Il ne pleuvait pas au moment où elle était partie de chez elle; quand la pluie a commencé, elle avait eu le bonheur de rencontrer la mère Françoise, et cette bonne laitière l'avait prise dans sa petite charrette couverte, et l'avait conduite jusqu'au boulevart de la Madeleine. » Et tout en parlant elle essuyait ses vêtemens mouillés, et faisait signe au vieillard qui l'accompagnait de ne la point démentir.

Sur un autre banc, je voyais une femme belle encore, quoique dans le déclin de l'âge, qui pressait son fils contre son cœur avec une expression de douleur et de tendresse dont rien ne peut rendre le charme; son mari

détournait ses regards avec mépris et colère d'un fils dont il avait sans doute à rougir, et la tendre mère profitait de ce moment pour glisser au jeune homme une petite bourse qu'elle avait tirée de son sein.

Je ne sais à quel signe je reconnaissais les nuances délicates du même sentiment dont toutes ces physionomies de femmes étaient animées : mère, fille, épouse, amie ou maîtresse, je les distinguais au premier coup d'œil. Je ne pourrais me vanter de ma perspicacité, si je n'avais eu à l'exercer que sur des femmes aussi expansives qu'une forte jolie petite personne qui s'était emparée, avec l'homme qu'elle venait voir, de l'angle le plus obscur et le plus éloigné du salon ; j'observai seulement qu'il était impossible de tenir moins de place sur une surface donnée que n'en occupait ce couple sentimental.

La tendresse maternelle, la piété filiale, l'amour, la bienfaisance et l'amitié, sont des vertus dont les femmes pourraient ici m'offrir d'innombrables exemples; mais il en est de plus étrangères à leur sexe, le patriotisme, le courage, et l'honneur (dans le sens chevaleresque qu'on attache à ce mot), où quelques femmes se sont élevées à toute la hauteur de l'héroïsme. J'en citerai un seul, que mon séjour à Sainte-Pélagie m'a fait connaître : la lettre de madame ***, que je copie

ici, me dispense de toute autre explication.

« Vous savez à quel point vous m'êtes cher; mes soins ont mis vos jours en sûreté, mais on vous accuse d'avoir agi comme agent provocateur dans l'affaire qui se juge en ce moment à la chambre des pairs : revenez donc vous constituer prisonnier, puisqu'il n'est pas d'autre moyen de vous justifier d'une action infâme. Vos juges sont des hommes, et votre innocence sur le fait de la conspiration est loin de me rassurer. Vous pouvez perdre la vie, mais je vous connais, vous ne mettrez point un pareil sacrifice en balance avec la perte de votre honneur, du mien, et de celui de nos enfans. »

Le vœu de cette noble et courageuse citoyenne fut aussitôt rempli; son époux revint, et fut jugé; le soupçon odieux qu'on avait fait peser sur lui fut détruit sans retour, et l'arrêt qui le prive pour quelque temps de sa liberté lui laisse dans l'estime et dans la tendre affection de sa femme le dédommagement de tous les biens qu'il a perdus.

Notre entrée à Sainte-Pélagie fut marquée par deux circonstances affreuses : celle de la translation de M. Magallon à Poissy, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler dans cet ouvrage, et celle du suicide d'une jeune et jolie femme qui s'est tiré deux coups de pistolet dans la poitrine, entre les deux guichets de

la prison de Sainte-Pélagie, d'où son époux lui avait interdit l'entrée. Des soupçons jaloux dont elle n'avait pu le faire revenir ont été la cause de cet acte de désespoir.

Mes observations à Sainte-Pélagie n'ont fait qu'ajouter quelques preuves de plus à l'appui de cette vérité consolante : l'arbitre des destinées humaines a placé dans le cœur des femmes, dans leurs soins généreux, dans leur tendre sollicitude, la compensation de toutes les douleurs, de tous les dangers et de tous les maux de la vie.

E. J.

N° XIX. — 8 *mai* 1823.

DIX-NEUVIÈME CONSOLATION.

LA DETTE.

. . . . . . *Sic nunc sunt mores :*
Si quis reddit, magna habenda est gratia.
TERENTIUS.

(Telles sont aujourd'hui nos mœurs qu'il faut savoir gré à celui qui paie ses dettes.)

J'AI déjà dit que la maison de Sainte-Pélagie, consacrée dans son origine au repentir et à la retraite des femmes de mauvaise vie, était devenue la prison des détenus pour dettes. Elle n'a pas eu pendant long-temps d'autre destination. Aujourd'hui *la dette* ne forme plus qu'une section de l'établissement. Cette section est composée de trois pavillons à quatre étages, et d'un corridor au troisième dans le pavillon de *la politique*. Ce corridor est d'une largeur convenable ; les autres sont des défilés étroits, où la lumière n'arrive que par des meurtrières assez semblables à celles qu'on aperçoit encore dans nos gothiques donjons. Vis-à-vis sont les chambres des prisonniers ; elles renferment pour la plupart deux, quatre, ou même

huit personnes. Sur près de cent chambres, quarante-deux ne sont occupées que par un seul détenu. Cette distinction ne s'obtient guère qu'après un an de résidence. On y arrive, comme dans les grades militaires en temps de paix, par tour d'ancienneté. Cependant cette disposition n'est pas mieux observée à Sainte-Pélagie qu'ailleurs. Un ordre de M. le préfet de police peut favoriser un nouveau venu, et faire exception à la règle générale.

La loi du 15 germinal an VI, sur la *contrainte par corps*, n'a établi aucune différence entre le véritable négociant patenté, et celui qui, sans être commerçant, fait un acte de commerce. Il suffit d'avoir signé une lettre de change en bonne forme, pour être réputé négociant et devenir justiciable du tribunal de commerce. Si la lettre de change n'est pas acquittée à l'échéance, ce tribunal ne manque jamais de décerner *la contrainte par corps*, et il est tellement expéditif qu'il rend, dit-on, année commune, environ dix-huit mille jugemens de cette nature.

Aussi Sainte-Pélagie, semblable à un vaste caravansérail, reçoit des hommes de tous les pays et de toutes les professions : on y compte maintenant vingt officiers, parmi lesquels se trouvent sept colonels et un général; les marquis, les comtes et les barons y sont en grand nombre : j'y ai remarqué avec surprise des

ecclésiastiques, et entre autres un des chapelains de S. A. R. madame la duchesse de Berry. Le reste de cette population se compose d'hommes de lettres, de musiciens, de peintres, d'ouvriers, de porteurs d'eau et de charbonniers. Ce qu'il y a de plus rare à Sainte-Pélagie, c'est d'y voir un négociant.

Ce résultat prouve que la loi de germinal a besoin d'une réforme complète. Je crois qu'on ferait très-bien d'abolir la contrainte par corps, ou de la réserver seulement pour les actes réels du commerce. Ce sont, en général, des prêteurs sur gages, des intrigans, des usuriers, qui exploitent à leur profit la contrainte par corps. Son abolition ferait disparaître une foule de piéges tendus sous les pas d'une jeunesse passionnée et sans expérience, qui risque son avenir et sa liberté pour un moment d'ivresse et de dissipation. Si l'usurier n'espérait pas rançonner des familles respectables en menaçant de la prison, ou en faisant même incarcérer de jeunes étourdis, il n'ouvrirait point sa bourse à leur imprévoyante prodigalité; il ne leur fournirait pas les moyens de satisfaire des penchans déréglés, et de devenir peut-être un jour les fléaux de la société. Ce serait un avantage réel pour la morale publique.

La contrainte par corps favorise les mauvaises mœurs de plus d'une manière. On cite une femme galante qui se trouvait gênée par la pré-

sence d'un mari d'humeur jalouse ; elle apprend qu'il a souscrit une lettre de change que l'état de ses affaires ne lui a pas permis de payer ; elle fait aussitôt acheter sous main la fatale créance, et retient l'époux désespéré sous les verrous de Sainte-Pélagie. Cet homme ne sait point encore de quelle manœuvre il est la victime ; sa tendre épouse vient quelquefois pleurer avec lui d'une séparation si cruelle, et se console ailleurs de son infortune conjugale. On assure même qu'un pareil moyen a été employé pour éviter les importunités d'un amant qui avait pris au pied de la lettre des protestations de tendresse et des sermens d'une éternelle fidélité. Le premier fait est tout simple, on le concevra aisément ; mais si je ne tenais le dernier d'une personne digne de foi, je me serais permis d'en douter.

La durée de la détention est de cinq années pour un Français : ce terme expiré, il est libre, et ses créanciers perdent sur lui *le recours par corps*. Quant aux étrangers, la durée de leur détention est illimitée. Je connais un de ces prisonniers, le major Swan des États-Unis, qui est entré à Sainte-Pélagie à l'âge de quarante-cinq ans, et qui s'y trouve encore à soixante. Citoyen estimé dans son pays, compagnon d'armes de Washington ; il a passé dans la captivité les plus utiles années de sa vie. Je sais qu'il est résigné à son sort, qu'une longue habitude

l'a familiarisé avec sa position, qu'il répand des bienfaits sur ses compatriotes que leur destinée amène près de lui; mais on ne peut s'empêcher de plaindre un homme qui a perdu ainsi une partie précieuse de son existence lorsqu'il aurait pu rendre à sa patrie d'éminens services.

L'âge, quelque avancé qu'il soit, n'exempte point de la contrainte par corps; on a vu des vieillards de quatre-vingt-dix ans détenus à Sainte-Pélagie.

Il me paraît évident que la loi n'atteint pas le but qu'elle se propose, qu'elle n'ajoute rien à la sécurité du commerce, et qu'elle est une source d'abus qu'il serait utile de tarir. Il faut espérer que le gouvernement s'occupera de cet important objet, et mettra, avec le concours des Chambres, cette partie de la législation en accord avec la justice et l'intérêt de la société.

Les détenus sans ressources n'ont d'autres moyens d'existence que la somme que leurs créanciers déposent chaque mois au greffe à titre d'*alimens*. Cette somme est fixée à vingt francs. Du temps d'Henri IV, époque à laquelle cette allocation fut déterminée, on prit pour base le marc d'argent qui valait vingt francs; aujourd'hui il en vaut cinquante-deux, et cependant la consignation est toujours la même. Qu'on réfléchisse, de plus, à la différence du prix des denrées, aux dix francs de

loyer que le détenu est forcé de payer mensuellement pour son chétif mobilier, et qu'on juge de ce qui reste à un malheureux ouvrier, souvent chargé d'une femme et de plusieurs enfans, pour sa subsistance et son entretien.

La faculté de recevoir les visites n'est point limitée pour la section de la dette. Il y entre chaque jour de cent à cent cinquante personnes des deux sexes. Les pères de famille y vivent comme dans leur ménage. Il y a des restaurateurs et des tables d'hôte pour les jeunes gens et les vieux garçons. Ces établissemens sont tenus par des prisonniers.

Cette partie de la prison ressemble à une petite ville. Mêmes distinctions dans la société, même importance pour les petites choses, même rivalité, même inquisition de voisinage, même penchant à la médisance et aux caquets. La soirée arrive : ceux-ci font de la musique, ceux-là s'établissent devant une table de jeu. On rend ou l'on reçoit des visites, on s'y réunit avec des dames. Ici se lisent les journaux, là on parle de politique, on suit les mouvemens de nos armées, on cherche à deviner les projets de Mina et de Ballesteros, les opinions se heurtent, les débats s'échauffent; de là des antipathies, des querelles et des inimitiés. Les parties fines n'y sont pas rares; la gaieté, la dissipation règnent dans telle chambre; on s'y livre à toutes les recherches de la

sensualité, tandis que dans la pièce voisine un malheureux dévore tristement le morceau de pain qui ne suffit pas à ses besoins. Cela peut se voir partout, mais le contraste est plus rapproché et frappe davantage à Sainte-Pélagie.

Parmi les détenus pour dettes se trouve M. Eugène Pradel, qui conserve à près de quarante ans toute la fraîcheur de la première jeunesse et une vivacité d'imagination qui semble n'appartenir qu'à cette saison de la vie. C'est peut-être le poète de France qui improvise avec le plus de goût et de facilité. Il pourrait lutter avec les improvisateurs italiens. Mais il a des qualités plus solides, et dont il a donné des preuves éclatantes dont nous avons déjà parlé. Une âme ardente, un caractère généreux, une obligeance extrême, l'ont rendu cher à toute la maison. Si j'étais créancier de M. Eugène Pradel, je ne résisterais pas au désir de le rendre à la liberté, et je pense que je ferais en même temps un bon calcul et une bonne action.

A. J.

N° XX. — 9 *mai* 1823.

VINGTIÈME CONSOLATION.

PLATON. — SOCRATE. — M. COUSIN.

Parmi les grands hommes qui m'ont accompagné à Sainte-Pélagie, et qui sont toujours prêts à m'offrir quelque avis utile et quelque réflexion consolante, je retrouve avec plaisir le sage Socrate et le divin Platon. Pour comble de bonheur, leur savant interprète, M. Cousin, semble inspiré de leur génie, et me paraît jusqu'ici le seul traducteur qu'ils eussent eux-mêmes jugé digne de les entendre. Ce n'est point un de ces vulgaires érudits dont l'esprit n'a que la force nécessaire pour lutter contre les difficultés de la phrase; il saisit la pensée, il pénètre jusqu'à son principe; il en voit les développemens; c'est Platon lui-même qui nous parle par sa voix.

Peuple trop insouciant! Nous avons parmi nous des hommes pleins d'amour pour la science, pleins de ferveur pour la vérité; des hommes qui, jeunes encore, nous offrent les fruits mûrs d'un talent supérieur, et à peine accordons-nous un regard à leurs nobles labeurs! Le dirai-je!

loin de leur rendre une justice méritée, loin de couronner leurs fronts du laurier des Muses, nous les traitons avec rigueur, un gouvernement mal conseillé les repousse, et ils tomberaient dans le découragement, si le feu du génie ne brûlait leurs âmes, s'ils n'apercevaient dans le lointain l'espérance qui leur sourit, et la gloire qui leur montre ses palmes.

Si l'ouvrage que j'ai sous les yeux * eût paru en Angleterre, dans la langue du pays, son apparition eût été saluée comme un événement honorable pour la Grande-Bretagne. L'Europe entière eût été invitée à l'admiration ; l'écrivain honoré des suffrages de ses concitoyens eût déjà reçu le plus doux prix de ses veilles. Ici M. Cousin ne rencontre que des obstacles; sa carrière est semée d'épines; chaque pas qu'il fait est un effort. Il fallait ramper, il fallait être servile; mais aussi il fallait abdiquer son talent, et se séparer de l'avenir.

Ces réflexions sont pénibles, je les écarte pour m'occuper de Socrate ; son procès m'intéresse, il me fournira plus d'une remarque utile, plus d'un motif de patience. Son acte d'accusation fut dressé par Mélitus, l'un des plus ardens fanatiques de l'époque

« Mélitus, fils de Mélitus, du bourg de Pithos, accuse, par serment, Socrate, fils de Sophronisque, du bourg d'Alopèce. Socrate est

* Traduction de Platon, par V. Cousin.

coupable en ce qu'il ne reconnaît pas les dieux de la république, et met à leurs places des extravagances démoniaques. Il est coupable en ce qu'il corrompt les jeunes gens. Peine, la mort. »

Mélitus, faisant le rôle d'accusateur public, soutient ses allégations par des discours étudiés, et, selon l'expression même de Socrate, brillans de tous les artifices du langage. On devine aisément qu'il n'épargna ni les injures, ni les calomnies, ni les déclamations. Je suis fâché que le temps nous ait envié ce réquisitoire.

Voilà donc Socrate accusé de ne pas croire aux dieux de la république. Il est vrai que ce philosophe avait peu de foi aux colombes de Vénus et au cygne de Léda; il doutait des métamorphoses de Jupiter, et même des filets de Vulcain. Mais Aristophane, son premier délateur, était bien moins respectueux que lui envers les divinités de la Grèce; il n'avait pas même épargné dans ses facéties populaires le souverain des dieux, et avait exposé l'Olympe tout entier à la risée des Athéniens. Cependant Aristophane ne fut point en butte à des poursuites judiciaires. Les magistrats d'Athènes, aussi patiens que leurs dieux, ne lancèrent point la foudre sur l'impie; il vécut et il mourut en paix.

Après un tel exemple comment expliquer

l'accusation, le jugement et le supplice de Socrate qui n'avait jamais insulté personnellement, ni Jupiter, ni aucune autre divinité de sa cour, et qui ne s'était pas même permis la plus légère plaisanterie sur leur compte? Il ne blâmait ni les sacrifices, ni les fêtes, ni les autres cérémonies de la religion; il était même soumis, comme citoyen aux formes extérieures du culte public. Ses disciples bien-aimés, Xénophon et Platon, qui ont recueilli ses paroles avec un soin pieux, nous ont appris que les lois civiles et religieuses de la république lui inspiraient un sentiment profond de respect. Quel fut donc le vrai motif qui souleva contre lui une si violente persécution?

M. Cousin croit que les efforts de Socrate pour soustraire la morale au dogmatisme religieux, et faire triompher la raison de la fausse sagesse de son temps furent la cause de son procès, et le motif de sa condamnation. Quelque puissante que soit pour moi l'autorité d'un esprit aussi élevé, j'ai quelque peine à adopter cette opinion. L'expérience de tous les temps nous a suffisamment prouvé qu'en ménageant les hommes il est peu dangereux d'attaquer les doctrines. Aristophane en insultant les dieux laissait leurs ministres en repos. Si au lieu de lancer ses traits sur des citoyens isolés, il eût hasardé de tourner en ridicule quelque prêtre d'Éleusis, ou quelque sacrificateur de Minerve,

tout l'ordre sacerdotal se fût réuni contre lui, et je ne doute point qu'il n'eût succombé sous le poids de leur vengeance.

Après avoir lu avec attention l'histoire du procès de Socrate, je suis porté à croire que l'accusation d'impiété envers les dieux, d'outrage à la morale publique, ne fut que le prétexte de sa condamnation, et qu'il faut en chercher la véritable cause dans des haines personnelles, dans les ulcérations de l'intérêt et les blessures de l'orgueil; un passage de *l'apologie* peut jeter quelque lumière sur ce sujet; c'est celui où Socrate raconte les épreuves qu'il a fait subir à ses concitoyens, tels que les politiques, les orateurs, les poètes, les artistes; c'est-à-dire, tous ceux qui influaient sur les assemblées du peuple, et qui exerçaient le pouvoir religieux et civil de la république. Socrate les interrogeait à sa manière, et leur prouvait jusqu'à l'évidence qu'ils étaient des ignorans. Cette découverte les mettait en fureur, surtout les politiques et les prêtres, qui avaient de grandes prétentions à la science. Cette remarque me paraît d'autant mieux fondée que Socrate dit lui-même à ses juges, en parlant de ces inimitiés : « Je sentais bien quelles haines j'assemblais sur » moi, j'en étais affligé, effrayé même. » « Voi- » là, ajoute-t-il ailleurs, les recherches qui ont » excité contre moi tant d'inimitiés dangereu- » ses. » Ses accusateurs représentaient toutes

les classes de ses ennemis : Mélitus les poètes ; Anytus les politiques et les artistes ; Lycon les orateurs.

« Athéniens, dit encore Socrate en termi-
» nant la première partie de sa défense, vous
» avez entendu la vérité toute pure ; je ne
» vous cache et ne vous déguise rien, quoi-
» que je n'ignore pas que tout ce que je dis
» ne fait qu'envenimer la blessure ; et c'est
» cela même qui prouve que mes paroles sont
» vraies, et que je ne me suis pas trompé
» sur la source de ces calomnies. »

Veut-on quelque chose de plus fort ; Socrate, revenant sur cette idée, dit encore : « Ce
» qui me perdra, si je succombe, ce ne sera
» ni Mélitus, ni Anytus ; mais l'envie et la
» calomnie, qui ont déjà fait périr tant de
» gens de bien, et qui en feront périr tant
» d'autres ; car il ne faut pas espérer que ce
» fléau s'arrête à moi. » Socrate connaissait bien la nature humaine.

Je ne doute point que Mélitus et Anytus n'aient couvert leurs imputations calomnieuses des plus beaux dehors, et qu'ils ne se soient servis de ces prétextes si souvent employés, d'amour de l'ordre et du bien public, à l'abri desquels tant d'outrages à la raison et à la justice ont été commis. Il me semble entendre ces infâmes délateurs s'écrier : « Oui, Socrate,
» tu es un ennemi de la république et des

» principes qui la soutiennent ; tu séduis la
» jeunesse, tu lui apprends à mépriser la re-
» ligion et les lois du pays ; tu fais des jeu-
» nes Athéniens autant de séditieux qui se-
» couent le joug de l'autorité, dédaignent les
» instructions des hiérophantes, et veulent
» tout mesurer avec leur raison. Il y a dans
» tes doctrines une tendance à bouleverser
» l'état. Sophiste dangereux et subtil, tu flat-
» tes les passions de tes disciples ; c'est toi
» qui as perdu Alcibiade ; c'est toi qui as fa-
» çonné Critias * à la tyrannie. Il faut que
» tu périsses pour le salut d'Athènes, et que
» ta mort désarme la colère des dieux. »

On sait combien il est difficile de se défendre de ces vagues accusations devant des juges passionnés ou corrompus. L'arrêt est médité d'avance, et Minerve elle-même serait descendue du Parthénon pour plaider la cause de Socrate qu'il l'aurait perdue. Ce qui m'étonne, et ce qui l'étonna lui-même, ce fut la faible majorité qui vota pour sa condamnation. Il déclare qu'il était loin de s'y attendre, « car, à ce qu'il paraît, dit-il, il n'aurait fallu que trois voix de plus pour que je fusse absous. » Cette circonstance est importante ; elle prouve que les ennemis de Socrate ne purent alléguer contre lui aucun fait positif, et qu'ils

* Critias, l'un des trente oligarques, avait été au nombre des auditeurs de Socrate.

se trouvèrent réduits à la violence des déclamations. Je parierais bien qu'ils firent subir à ses discours les tortures les plus exquises de l'interprétation ; qu'ils lui prêtèrent des intentions qu'il n'avait pas ; qu'ils le représentèrent comme un factieux en état de conspiration permanente contre la république. S'ils avaient pu démontrer avec clarté qu'il était un mauvais citoyen, un ennemi des lois, il n'est pas à présumer que sur cinq cent cinquante-six juges deux cent soixante et quinze eussent opiné en sa faveur.

Je ne serais pas éloigné de penser, et je crois que M. Cousin est à peu près du même avis, qu'il existait deux partis dans Athènes à l'époque où Socrate mourut, et qu'il était du parti de l'opposition ; ou bien, ce qui revient au même, que Mélitus, Anytus et Lycon le firent passer pour un frondeur. Dans cette hypothèse tout s'explique facilement. Plus d'une expérience a prouvé qu'il est inutile de raisonner avec des hommes possédés du démon de parti. Alors les dénominations font tout. On ne demande plus d'un homme accusé s'il est en effet coupable, si la dénonciation portée contre lui n'est pas sortie d'une source fangeuse, si elle n'est pas le produit de la haine et de l'envie ; on s'enquiert seulement à quel parti il appartient. Voulez-vous le perdre, dites qu'il est du parti opposé à la faction qui domine, et soyez sûr qu'il sera jugé sans être

entendu, ou du moins sans être écouté. Cela se passait ainsi du temps de Socrate.

J'ai envie de faire une querelle à M. Cousin, et de discuter un moment avec lui. C'est un amusement qu'on peut se permettre en prison, et qui, je l'espère au moins, ne sera pas considéré comme séditieux. M. Cousin nous dit : « C'est l'esprit du temps et non pas Anytus ni l'aréopage qui a mis en cause et condamné Socrate. » Voilà une proposition qu'il me paraît très-important d'éclaircir.

Lorsque Socrate fut traduit devant l'aréopage, il y avait quarante ans que ce philosophe faisait profession d'instruire la jeunesse athénienne. Il ne tenait point école, il ne se cachait point dans les ténébres pour répandre ses doctrines. Ses leçons étaient publiques, si l'on peut appeler leçons des entretiens familiers où il recommandait la pratique de toutes les vertus, l'obéissance aux lois, le respect de soi-même, l'amour de la patrie; où, pour me servir des paroles énergiques de Cicéron, il faisait descendre la philosophie du ciel sur la terre, la plaçait dans les villes, lui ouvrait l'entrée des maisons particulières, l'introduisant ainsi dans les habitudes ordinaires de la vie pour la régler suivant les lois de la sagesse.*

Dans le temps même que Socrate remplissait cette importante mission, les premiers

* Cic., *Tusc. quæst.*, liv. 5, n. 10.

coups furent portés aux croyances populaires; les divinités mythologiques furent immolées sur la scène par l'audace des poètes, et il se fit une révolution dans les idées : des actes publics nous l'attestent, et je n'en veux d'autre preuve que la mutilation des statues de Mercure, attribuée à de jeunes étourdis inspirés par Alcibiade. Cette action inouie ne pouvait avoir lieu qu'à une époque où la raison s'élevait sur les débris des vieilles doctrines, et où il s'était fait un changement notable dans les opinions. Nul doute que Socrate n'ait contribué pour sa part à ce mouvement des esprits. Il ne se déclarait point contre les dieux publiquement reconnus et honorés; mais en séparant, comme dans l'Euthyphron, le sentiment moral, des formes religieuses et accidentelles qui en altéraient la pureté, il rendait à la raison toute son indépendance, et affranchissait la pensée du despotisme de l'autorité.

On se ferait difficilement une idée du nombre de ses disciples et de l'ardeur avec laquelle les jeunes Athéniens accouraient à ses leçons. Je ne parlerai ni de l'aventure de Xénophon, ni de celle d'Aristippe; ce que Plutarque et Aulu-Gelle racontent d'Euclide le Mégarien, prouve suffisamment jusqu'où allait la passion des disciples de Socrate pour profiter de ses instructions. Athènes et Mégare étaient alors

en guerre; l'animosité réciproque était si violente qu'on faisait prêter serment aux généraux athéniens de ravager le territoire de Mégare deux fois l'année, et qu'il était interdit aux Mégariens, sous peine de la vie, de mettre le pied dans l'Attique. Cette défense ne put arrêter Euclide. Il sortait de la ville sur le soir en habit de femme, la tête couverte d'un voile, et se rendait la nuit au logis de Socrate. Il y restait jusqu'à la pointe du jour, et retournait chez lui sous le même déguisement.

Telle était l'influence de Socrate qu'Aristophane, qui ne cherchait que d'illustres victimes, entreprit de l'immoler sur la scène, et composa contre lui la comédie des *Nuées*. C'est à cet événement que Socrate fait allusion dans son apologie, lorsqu'au nombre de ses premiers délateurs il parle d'un certain faiseur de pièces de théâtre. Il faut avouer qu'il n'y a pire engeance sur la terre que ces écrivains, travaillés de l'envie de nuire, et presque toujours par les plus vils motifs. Socrate était l'admirateur d'Euripide; il aimait les tragédies de ce poète, où se trouvent d'excellens principes de morale. Aristophane haïssait Euripide de cette haine inextinguible que font naître trop souvent les rivalités de réputation et de succès. C'était Euripide qu'il voulait aussi blesser en attaquant son ami: plus cet

ami avait d'ascendant sur l'opinion, plus il importait de l'affaiblir. C'est ainsi qu'on déshonore la noble profession des lettres.

Dans la comédie d'Aristophane, Socrate est représenté comme un ennemi des dieux ; comme un homme gonflé d'orgueil, plein d'estime pour lui-même, et de mépris pour les autres. Si l'esprit du temps dont parle M. Cousin eût été si hostile envers Socrate, il se fût alors soulevé contre lui. Mais l'existence de Socrate ne fut point troublée ; on dit même qu'il assista à la première représentation des *Nuées*, sans s'émouvoir et sans marquer le moindre déplaisir. Quelques étrangers voulant savoir qui était ce Socrate dont le nom revenait si souvent dans la pièce, il se leva de sa place, et se montra aux curieux tant que l'action dura. Quelques amis s'étonnaient de son sang-froid et de sa patience. « Que voulez-vous? répondit Socrate, j'imagine que j'assiste à un grand repas où les convives se plaisent à s'égayer à mes dépens ; je ne veux pas troubler la joie du banquet ; il faut savoir entendre raillerie. »

Il est donc évident qu'on regardait alors comme des traits comiques ces reproches d'incrédulité et de mépris pour les dieux adressés à Socrate ; il fallait nécessairement que les idées eussent beaucoup changé à cet égard, et, si l'on veut bien observer que vingt années s'écoulèrent entre l'apparition des *Nuées* et le procès

du philosophe, on concevra sans peine tous les progrès de l'opinion, dans ce long espace de temps, chez un peuple aussi spirituel que les Athéniens.

Je regarde donc comme une chose certaine que l'esprit général de l'époque favorisait Socrate, et je serais glorieux de ma petite érudition, si M. Cousin revenait à mon avis. Reste une difficulté que j'ai prévue, et dont il sera facile de délivrer mon système.

On me dira sans doute : Si l'esprit du temps protégeait Socrate, comment se fait-il qu'il ait été condamné à mort ?

Je crois que je résoudrai cette question d'une manière très-satisfaisante pour un lecteur raisonnable. Un changement de doctrines, surtout lorsque des intérêts matériels sont liés à ces mêmes doctrines, ne se fait pas tout d'un coup. Les germes des opinions nouvelles sont d'abord jetés dans les esprits; ils ne deviennent féconds et ne se développent que par degrés; ils passent avec lenteur d'une intelligence à l'autre, et il leur faut un temps considérable pour devenir des idées fixes et générales. Pendant toute cette époque, leur végétation intellectuelle n'éprouve aucun obstacle; on médite, on disserte, on fouille les principes, et l'on en fait sortir toutes leurs conséquences sans alarmer personne. L'instant critique est celui où l'on veut en faire l'application. C'est alors que tous les intérêts

attachés aux vieilles doctrines se mettent en révolte et font résistance. Alors la lutte s'engage ; le résultat définitif n'est pas douteux ; mais le combat est opiniâtre, et même quelquefois assez long.

Pense-t-on que les congrégations sacerdotales d'Athènes fussent charmées de voir diminuer leur considération, et surtout la quantité de victimes grasses dont la partie la plus succulente était destinée aux dieux, c'est-à-dire aux prêtres? Cette foule nombreuse qui vivait dévotement à l'ombre des autels de Minerve et de Jupiter, et dont la croyance était un intérêt personnel, devait facilement accueillir toutes les calomnies dirigées contre un philosophe qu'on déclarait hostile envers les dieux, ou même indifférent à leur culte; car dans des temps pareils, l'indifférence en matière de religion est un crime irrémissible. Il faut croire ou avoir l'air de croire, si l'on veut vivre en repos. C'est ce qu'il y a de mieux à faire pour un homme qui se sent quelque répugnance pour la ciguë.

Les doctrines mythologiques étaient donc décréditées dans Athènes, mais elles faisaient partie intégrante de la constitution de l'état. Les pompes du culte étaient tout à la fois religieuses, politiques et civiles. Les hommes en pouvoir, les orateurs, les magistrats ennemis de toute réforme, et armés de la force des lois, se débattaient

contre l'esprit du temps, et il suffisait de parler à leurs passions ou à leur intérêt pour en obtenir d'injustes condamnations.

Ce fut donc l'esprit des vieux temps qui tua Socrate, et non les nouvelles opinions. On savait qu'il mourrait innocent, ses juges le savaient eux-mêmes ; mais ils étaient sous la domination d'un parti. Socrate ne s'y trompa point, il n'ignorait pas sa destinée ; il avait même pensé à garder le silence devant l'aréopage ; et il déclara qu'il ne se défendait que pour obéir à la loi.

Tel est l'effet de l'injustice et des proscriptions qu'elles donnent plus de force aux doctrines qu'on veut anéantir. La mort de Socrate, loin de nuire à la philosophie, servit à la rendre encore plus populaire. Libanius nous dit qu'Athènes fut plongée dans le deuil. Bientôt, et ceci est une preuve sans réplique de mon opinion sur les vraies causes de ce grand crime du fanatisme, bientôt on demanda compte aux accusateurs du sang innocent qu'ils avaient fait répandre. Mélitus fut condamné à mort, les autres furent envoyés en exil. Plutarque observe que les ennemis connus de Socrate inspiraient une telle horreur à leurs concitoyens, qu'on ne voulait ni leur donner de feu, ni répondre à leurs questions, ni se trouver avec eux aux bains. La plupart s'arrachèrent la vie dans les convulsions du dé-

sespoir. * S'il faut en croire Diodore, et je ne vois aucune raison de repousser son témoignage, les Athéniens firent élever à Socrate une statue de bronze, de la main de Lysippe. Ils lui dédièrent, comme à un demi-dieu, un édifice qu'ils nommaient dans leur langue *Socratéion ;* c'est-à-dire chapelle de Socrate. Voilà des faits qui me semblent prouver contre M. Cousin que ce fut la passion, la haine, les calomnies du parti fanatique d'Athènes qui condamnèrent Socrate, et non l'esprit du temps.

L'apologie de Socrate, recueillie par Platon, son disciple bien-aimé, est un admirable chef-d'œuvre. Cicéron ne pouvait s'empêcher de verser des larmes en la lisant, et il est vrai que je ne connais rien dans l'antiquité de plus noble à la fois et de plus pathétique. Qu'on se figure un vieillard de soixante-dix ans, d'une vie sans tache, qui avait remporté le prix de la valeur à la bataille de Délium, et n'avait pour ainsi dire respiré que pour le bonheur des hommes; point orgueilleux, point farouche, du naturel le plus doux, du caractère le plus gai, aimant à cultiver les Muses, ne rougissant même pas dans sa vieillesse d'apprendre à jouer de la lyre **. Cet homme plein

* Plut., *de Invidiâ et Odio.*

** *Socrates, jam senex, institui lyrâ non erubescebat.* Quintil., lib. I, cap. 10.

de sagesse a le malheur d'aimer et d'enseigner la vérité : cela suffit, c'est un corrupteur de la jeunesse, un athée, un factieux ; il est traduit devant un tribunal vendu à quelques fanatiques ; l'iniquité triomphe, il boit le poison sans pâlir, et sa mort est pour ses disciples une dernière et sublime leçon.

On croit que la franchise de son apologie irrita la majorité de ses juges ; qu'il aurait mieux fait de les ménager, de faire des concessions, de descendre même aux prières et aux larmes. Il ne crut pas convenable d'employer ces sortes de moyens, et il eut raison. Lorsqu'il fut condamné, il dit : « Athéniens, je succombe pour » n'avoir pas voulu me lamenter, pleurer et » descendre à toutes les bassesses auxquelles » vous êtes habitués. Mais le péril où j'étais » ne m'a point paru une raison de rien faire » qui fût indigne d'un homme libre, et maintenant encore, je ne me repens pas de m'être » ainsi défendu. J'aime beaucoup mieux mourir que de devoir la vie à une lâche apologie. » Ni devant les tribunaux, ni dans les combats, il n'est permis ni à moi, ni à aucun » autre, d'employer toutes sortes de moyens » pour éviter la mort. Tout le monde sait qu'à » la guerre il serait très-facile de sauver sa » vie en jetant ses armes, et en demandant » quartier à ceux qui vous poursuivent. De » même, dans tous les dangers, on trouve

» mille expédiens pour éviter la mort quand » on est décidé à tout dire et à tout faire. » Eh! ce n'est pas là ce qui est difficile, Athé- » niens, d'éviter la mort; mais il l'est beau- » coup d'éviter le crime; il court plus vite » que la mort. C'est pourquoi, vieux et pesant » comme vous me voyez, je me suis laissé at- » teindre par le plus lent des deux; tandis que » le plus agile, le crime, s'est attaché à mes » accusateurs qui ont de la vigueur et de la » légèreté. Je vais donc subir la mort à la- » quelle vous m'avez condamné, et eux l'ini- » quité et l'infamie à laquelle la vérité les con- » damne. Pour moi, je m'en tiens à ma peine » et eux à la leur. En effet, peut-être est-ce » ainsi que les choses devaient se passer; et, » selon moi, tout est pour le mieux. »

Après avoir adressé les dernières réflexions aux membres de l'aréopage qui l'avaient absous, il termina ainsi son discours. « Il est » temps que nous nous quittions, moi pour » mourir, et vous pour vivre. Qui de nous a » le meilleur partage? Personne ne le sait, ex- » cepté Dieu. »

Pendant les trente jours que Socrate passa dans sa prison, en attendant le retour du vaisseau de Délos, il continua de voir ses amis et de les entretenir de sujets de morale avec la même tranquillité d'âme, le même intérêt que dans les temps les plus paisibles de sa vie. Cri-

ton, l'un de ses disciples les plus dévoués, lui proposa d'échapper à la mort en fuyant de sa prison. Tous les amis de Socrate, des étrangers même, s'étaient réunis pour assurer sa fuite; les moyens étaient prêts, il ne restait à obtenir que son consentement : on sait que Socrate rejeta cette proposition. Il était âgé, ce n'était que le sacrifice de quelques années qu'il faisait aux doctrines qu'il avait jusqu'alors enseignées, et dont le précepte fondamental était l'obéissance absolue à la loi quelle qu'en fût l'application. Il ne voulut pas démentir en un instant les principes qui avaient réglé sa vie entière, ni porter la moindre atteinte à sa réputation. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. Ce qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, c'est ce calme philosophique, ce dédain de l'injustice, ce mépris de la mort, cette inébranlable résolution qui ne laissent aucune prise à la faiblesse humaine. D'autres ont été les martyrs du dogme, Socrate fut le martyr de la morale.

Socrate avait élevé ses idées jusqu'à l'unité de Dieu; cette dernière idée l'avait conduit à l'espérance d'une vie meilleure : le développement de cette grande pensée forme le sujet du Phédon. J'ai relu tout ce dialogue avec la plus profonde attention, et je ne pense pas que l'esprit humain puisse aller au delà des hauteurs où le génie de Platon s'est reposé; je suis bien aise de me trouver d'accord sur ce point avec

M. Cousin, que j'avais perdu de vue, et que je retrouve avec plaisir.

Je veux lui dire combien, dans ces heures solitaires, où le temps s'abat généralement de tout son poids sur le captif, séparé des doux objets de ses affections, et dont les regards ne s'arrêtent que sur des grilles inflexibles, j'ai trouvé de charme dans la lecture de son Platon. En parcourant ces grandes pages marquées du sceau de la sagesse antique, étincelantes de traits sublimes, j'oubliais l'injustice des hommes, les attaques envenimées de la calomnie, les odieuses fureurs de l'esprit de parti, je m'oubliais moi-même, et les heures devenues légères fuyaient d'un vol rapide.

A. J.

N° XXI. — 10 *mai* 1823.

VINGT-UNIÈME CONSOLATION.

LE JEU D'ÉCHECS.

Et du terrible mat à regret convaincu,
Regarde encor long-temps le coup qui l'a vaincu.

C'EST assez parler de guerre; sur cet objet, comme sur beaucoup d'autres, la parole est maintenant aux événemens. C'est M. de Chauvelin qui l'a dit; jouons aux échecs. — Vous voulez vous faire battre. — Que le hasard soit neutre, et je parie pour moi. — D'abord, mon cher, il n'y a pas plus de hasard au jeu d'échecs qu'au jeu de la guerre dont il est l'image pacifique; la victoire est toujours du côté du talent ou des gros bataillons.... Commencez donc par arranger vos pièces; votre *roi* n'est pas sur sa *couleur*. — Vous qui parlez, où mettez-vous vos *fous?* Il me semble que de tous temps leur place est auprès du *roi* et de la *dame*. — C'est que dans votre maudit jeu les *fous* et les *cavaliers* se ressemblent à s'y méprendre. — Tirons à qui aura le *trait*. — Je vous le donne; je suis assez fort pour vous faire cet avantage.

— J'accepte, je ne suis pas fier, et pourvu que je gagne..... — En attendant je prends ce *pion*, auquel vous avez très-étourdiment fait faire *deux pas*, en passant devant le mien... — Ah ! la marche est nouvelle, vous attaquez à la fois mes deux *tours*; elles sont à l'abri de vos coups, je vous en préviens. — Je les tiens bloquées, c'est tout ce qu'il me faut, et je me porte en avant. — Je vois que vous voulez entrer dans mon jeu; libre à vous, je retire mes *cavaliers*, et je vous livre passage. — Et moi je fais *échec* avec mon *fou blanc*. — Je le *couvre* comme vous voyez. — Fort bien, mais j'arrive avec ma *dame*. — Dans ce cas je *roque du grand côté*.... Venez maintenant chercher mon *roi*. — Patience ! on finira par se faire jour, ou par le *dépouiller*; j'en réponds sur ma foi.... Mais tandis que je parle, vous faites votre chemin, et vous voilà sur mon terrain. — C'est une petite diversion que je me permets; cette *tour* me gêne, je la prends en échange de la mienne, dont je n'ai plus besoin. — C'est *pièce* pour *pièce*. — Oui, mais notre position respective est changée; je fais *échec au roi* à mon tour. — Pure fanfaronnade que tout cela. Les enfans chantent quand ils ont peur, vous espérez ralentir mon attaque. — En occupant les gens chez eux, comme dit Figaro, on les empêche de se mêler de nos affaires, et quelquefois on par-

vient à gâter les leurs.... *Échec au roi !* — Comment, au milieu de toutes mes pièces? — Dont j'ai paralysé les mouvemens, et que je vous force à livrer l'une après l'autre : maintenant *échec*. — Je recule. — Nouvel échec. — Je me place derrière ma ligne de *pions*. — Je fais avancer ma *tour*; *échec* et *mat*. — Point du tout, votre *tour* ne fait point *échec*, mais elle me ferme le dernier chemin, mon *roi* n'a plus de *cases*; je suis *pat*, la partie est nulle.

E. J.

N° XXII. — 11 *mai* 1823.

VINGT-DEUXIÈME CONSOLATION.

MÉDITATION.

Tout se mesure par l'opinion, et l'opinion offense plus que le mal, et notre impatience nous fait plus de mal que ceux dont nous nous plaignons.

CHARRON, *de la Sagesse*, liv. III. chap. 20.

PEU de gens dans le monde se donnent la peine de réfléchir. Une constante succession d'objets nouveaux distrait la pensée; elle erre librement au dehors et ne se fixe nulle part; les apparences lui suffisent, c'est la concentration qui fait sa force, et on l'obtient plus facilement en prison qu'ailleurs. C'est un avantage dont je jouis en ce moment, et j'en profite quoique je ne l'aie pas sollicité.

Ce qui occupe le plus souvent ma pensée, c'est de savoir jusqu'à quel point je dois m'affliger de ma situation. Nul doute qu'on n'ait voulu m'infliger une peine en m'envoyant à Sainte-Pélagie; mais si je n'éprouvais aucune

peine, si dans mon étroite cellule j'avais l'esprit aussi tranquille que lorsque je méditais dans mon cabinet, si j'étais assez téméraire pour déclarer que je ne suis nullement puni, cette déclaration ne pourrait-elle pas être regardée comme un acte de révolte envers la justice? La subtilité de l'interprétation est poussée si loin aujourd'hui qu'il faut peser toutes ses expressions avec sollicitude. Je ne hasarderai plus un verbe, je ne lâcherai pas une particule sans examiner auparavant s'ils ne renferment pas quelque chose de venimeux dont, au premier coup d'œil, je ne m'étais pas aperçu, précaution très-utile pour tous les écrivains libéraux.

« *Il n'y a point de belles prisons.* » Cela est exactement vrai, je ne ferai pas même d'exception pour Sainte-Pélagie. On peut, sans trop aimer les jouissances du luxe, désirer une autre demeure. C'est dans cette maison qu'on recevait autrefois des femmes qui, rassasiées, ou plutôt lassées d'une vie licencieuse, sacrifiaient volontairement leurs habitudes au désir du repos. On les nommait, « *Filles de bonne volonté.* » Madame Beauharnais de Miramion, fondatrice de l'établissement, était plus occupée du salut de leurs âmes que des commodités de leur logement ; j'ignore quelles sont les saintes filles qui, avant moi, ont occupé ma cellule ; elles ne devaient pas être difficiles en fait d'habitation. Tout a bien changé depuis

madame de Miramion, il n'y a plus à Sainte-Pélagie de reclus de bonne volonté.

Mais je considère qu'en quittant ce réduit je me retrouverai dans mon logis, et que je saurai en apprécier tous les agrémens. Je l'habitais avec indifférence ; c'était une chose toute simple. J'avoue même, avec quelque honte, qu'en le comparant aux somptueux appartemens, aux magnifiques hôtels des divers quartiers de Paris, je le trouvais tout-à-fait mesquin. Maintenant je pense à ma maison avec complaisance ; elle est commode, délicieuse, d'un goût parfait ; j'y rentrerai avec plaisir ; je voue même un sacrifice à mes dieux pénates. C'est pourtant Sainte-Pélagie qui a changé en palais ma modeste demeure ; n'est-ce pas là une espèce d'enchantement ?

Si un philosophe du dernier siècle, un peu trop oublié dans celui-ci ; si Robinet n'avait pas inventé le système des compensations *, je crois que j'aurais eu cet honneur, et c'est à mon nouveau séjour que je le devrais. Sainte-Pélagie ne présente pas un inconvénient qui ne soit balancé par quelque avantage. J'ai donné quelques développemens à cette idée, et j'y reviens avec plaisir.

Je ne jouis pas du charme qu'on éprouve

* M. Azaïs a développé ce système avec talent, et lui a donné son nom. C'est un peu l'histoire de Christophe Colomb et d'Améric Vespuce.

lorsque la nature se revêt de sa plus riante parure. La linotte et le pinson ne viennent point égayer mon réveil ; c'est tout au plus si quelque moineau effronté s'abat dans le préau de la prison pour y dérober quelques bribes du pain des captifs. L'aspect des plaines verdoyantes, de l'émail varié des fleurs de la saison, ne réjouit point mes yeux. Cela est vrai ; cela est triste ; mais ma femme ou ma fille m'apporte un bouquet de roses que je place auprès des grilles de ma fenêtre ; ces roses, qu'en d'autres temps j'aurais regardées sans émotion, me deviennent chères. Je respire leur parfum avec délices, je m'extasie sur leur fraîcheur, et je les conserve avec un soin extrême. Croyez-vous que de telles sensations n'aient pas leur prix?

Je suis éloigné de mes amis ; mais ils viennent me voir ; leur visite est presque un bienfait et me donne le plaisir de la reconnaissance. Rien n'aiguise la sensibilité comme le séjour de la prison ; les plus simples communications ont alors leur charme. Ce n'est qu'en prison qu'on peut s'entretenir avec intérêt du beau temps et de la pluie. Quant à la guerre d'Espagne, nos murs ont d'excellentes oreilles ; taisons-nous!

La liberté même ; je n'en connais bien la valeur que depuis que j'en suis privé. Autrefois, je l'aimais comme une chose bonne en elle-même ; c'était une espèce d'instinct. J'en jouissais, comme de l'air qu'on respire, sans m'en

apercevoir. J'avais besoin d'une détention pour l'apprécier dignement. Aujourd'hui, j'aime la liberté avec passion; j'en connais, d'une manière positive, tous les avantages. Nous avons, parmi nous, des hommes qui, dit-on, n'ont aucun penchant pour elle, et se déclarent même ses ennemis. On cherche à détruire leur erreur, à leur démontrer qu'il vaut mieux être libre sous des lois justes qu'esclave des caprices de l'arbitraire : Peine inutile ! Je connais un meilleur moyen de persuasion : qu'on me les place pour un mois ou deux à Sainte-Pélagie; je réponds qu'au bout de ce temps ils en sortiront amoureux fous de la liberté. M. Laurentie lui-même n'y résisterait pas; ce serait pour ce publiciste une rigueur salutaire.

Autre compensation que j'oubliais. On ne lit bien qu'en prison. Jusqu'ici j'ignorais le charme d'une lecture de captif. J'avais le goût difficile, il me fallait des livres choisis avec soin : j'en dédaignais beaucoup que j'exilais sans pitié dans quelque recoin obscur de mes tablettes, à côté d'une *collection de vieux almanachs*, et des *Discours de réception à l'Académie française*. Aujourd'hui je suis bien changé. Tout ce qui peut précipiter la course du temps m'est devenu précieux; les ouvrages médiocres me paraissent bons, et les bons je les admire jusqu'à l'enthousiasme. Le moindre livre qui me tombe sous la main me devient utile : je serais

capable de dévorer jusqu'aux *harangues parlementaires* de M. de Puymaurin.

Ensuite nous avons nos plaisirs particuliers, nous vivons avec des hommes dont quelques-uns sont de très-bonne compagnie, qui causent bien, et nous entendent parfaitement. On trouve à Sainte-Pélagie des personnes qui seraient bien placées dans les salons les plus polis de la Chaussée-d'Antin. Nous jouissons ainsi d'une conversation aimable et souvent remplie d'intérêt. Il est une autre compensation dont je n'ose parler parce qu'elle est toute matérielle et n'a rien de romantique. J'étais renommé pour ma tempérance; eh bien! depuis ma reclusion, je me surprends à aimer les bons morceaux, et à gronder contre Lenfant * lorsque ses mets ne sont pas exquis. En vérité, je ne me reconnais plus: je me croyais stoïque et me voilà presque épicurien.

L'énumération des avantages de la prison m'entraînerait trop loin; je finirai par le plus important de tous. La prison donne du relief à un homme de lettres, elle le tire de pair et le met sur une espèce de piédestal; elle vous donne une date précise dont il est agréable de se servir. Si Dieu me prête vie, je ne manquerai pas de dire, en parlant des événemens passés: « C'était un an, deux ans, trois ans après

* Restaurateur de Sainte-Pélagie, qui mériterait de l'être au Palais-Royal.

ma prison de Sainte-Pélagie. » Car il ne faut pas croire que je sois humilié de ma détention : je m'en fais un titre de gloire ; et, à défaut d'autre, je me contente de celui-là ; l'envie la plus acharnée ne pourra me l'enlever. On me traite comme on a traité les plus grands hommes ; c'est quelque chose, et le seul rapprochement me fait plaisir.

Cependant, malgré toutes les délices de Sainte-Pélagie, je commence à compter les jours ; ils sont si beaux au mois de mai ! Il me semble que ce mois favorisé des cieux, et qui me paraissait autrefois si court, est d'une longueur démesurée. Est-ce que le Temps aurait mis dans son horloge plus de sable qu'à l'ordinaire ? Je me surprends même à calculer les heures, occupation peu convenable de la part d'un aspirant à la philosophie. J'aurais pu cacher cette faiblesse, mais à quoi cela m'eût-il servi ? tant de gens l'auraient devinée !

A. J.

N° XXIII. — 12 *mai* 1823.

VINGT-TROISIÈME CONSOLATION.

NINETTE,
OU
LA FILLE DE BONNE VOLONTÉ.

Ah ! de l'amour à la dévotion
Il n'est qu'un pas.
VOLT.

Du temps de la régence, vivait ou plutôt fleurissait à Yvetot, une jolie petite fille du nom de Ninette. S'il faut en croire son portrait que j'ai sous les yeux, en écrivant son histoire, rien de plus gracieux, de plus ravissant n'avait encore paru dans l'étendue de ce royaume, qui n'avait pas moins d'une lieue et demie de circonférence, et dont on ne peut prononcer le nom sans se rappeler ce bon *petit roi* immortalisé par notre Horace... Aux premiers jours du printemps de sa vie, Ninette avait une taille élégante et flexible, un visage charmant, un sourire enchanteur, et les yeux d'une expression si vive et si tendre, qu'un seul de ses regards enfantins annonçait sa destinée toute entière. Elle était orpheline; le gros prieur d'une abbaye du voisinage s'était chargé

de son enfance, et l'appelait sa nièce depuis qu'elle avait atteint sa quatorzième année.

Le prieur tomba dangereusement malade, et, pour des raisons de famille que je n'ai point cherché à approfondir, il se hâta d'éloigner sa nièce avant qu'une volée de cousins attirés par l'espoir de son héritage ne se fût abattue sur le prieuré. Ninette arriva à Paris avec le petit bagage et la petite bourse qu'elle tenait de la munificence de son oncle, qui mourut quelques jours après son départ.

Les mémoires manuscrits d'où j'extrais cette nouvelle, ne disent pas ce que devint Ninette pendant les quatre premiers mois de son séjour à Paris; je respecterai ce silence de l'histoire, auquel je ne pourrais suppléer que par des conjectures plus ou moins vraisemblables. La seule à laquelle je m'arrête c'est que l'aimable enfant, inconsolable de la perte qu'elle avait faite, avait pris le parti de cacher, dans une retraite profonde, son deuil et sa douleur. Ce qui rend cette supposition très-probable, c'est que les roses de son teint, et l'éclat de ses charmes avaient disparu lorsqu'elle se présenta chez les personnes auxquelles le prieur l'avait recommandée, et qui refusèrent de la recevoir.

Ninette avait épuisé ses ressources, elle commençait à désespérer de son sort lorsqu'un beau soir d'été, une dame qui la suivait de-

puis quelque temps sous les arcades de la Place-Royale, l'aborda de la manière la plus affable, et s'insinua si doucement dans sa confiance qu'elle en obtint l'aveu de la situation pénible où se trouvait la pauvre enfant; elle la complimenta sur sa jolie figure: « Ah! Madame, répondit ingénument Ninette, ce n'est rien; si vous m'aviez vue avant....— Avant quoi? demanda l'inconnue avec une espèce d'inquiétude. — Avant la mort de mon oncle, reprit Ninette en rougissant. — Vous êtes bien jeune, continua la dame en lui serrant la main; avec un peu de soin et de repos, dans un mois il n'y paraîtra plus: venez chez moi, ma chère petite; vous m'intéressez beaucoup, et je veux vous rendre heureuse. — Hélas! bien volontiers, dit Ninette; » et elle suivit sa généreuse protectrice que son carrosse attendait sur le boulevart; elles y montèrent et descendirent dans un fort bel hôtel de la rue Culture-Sainte-Catherine.

Ninette passa quelques semaines dans cette délicieuse habitation sans communiquer avec les jeunes compagnes qu'elle voyait errer autour du pavillon solitaire qu'elle occupait; quelquefois elle cherchait avec inquiétude à se rendre compte des attentions, des prévenances singulières dont elle était l'objet. Mais elle se rassurait en jetant les yeux sur son mi-

roir ; chaque jour elle devenait plus belle, et la confiance qu'elle reprenait dans ses charmes, passait facilement dans son esprit et dans son cœur.

Quelqu'agréable que fût sa situation, la solitude commençait à lui peser, et un jour, en sortant du bain, elle en faisait l'aveu à sa bienfaitrice qui lui prodiguait elle-même les soins les plus touchans et les plus minutieux.

« Ma fille, lui dit celle-ci, le mal est réparé ; la trace du malheur a disparu, et la fleur de la jeunesse brille de nouveau sur toute votre personne ; il est temps de vous dire qui je suis, où vous êtes, et à quel honneur je vous destine. Je me nomme la Fillon ; à Yvetot ce nom n'est pas connu, mais il est célèbre à Paris : je suis l'*amie* d'un prince, et ma maison est une joyeuse succursale de son ministère. »

Ninette n'entendait pas bien, et avait commencé une série de questions auxquelles la dame paraissait ne vouloir répondre que par de grands éclats de rire : on annonça MONSEIGNEUR !

« V. E. vient à propos pour me tirer d'embarras, dit-elle : Ninette arrive de son village, ou, comme elle dit, de son royaume : elle a d'heureuses dispositions à tout, et je puis vous assurer qu'elle est digne de votre haute protection. »

Si je faisais un roman je m'amuserais à décrire cette entrevue du plus immoral, sinon du

plus criminel des hommes à barrette, avec une jeune fille de seize ans, d'une ingénuité assez habile pour faire à sa honteuse éminence tous les honneurs d'une première séduction; mais c'est une simple anecdote que je raconte; je cite les faits : le lecteur se charge des réflexions.

A tout âge, dans toutes les situations de la vie, une femme dont le sentiment est fin a toujours plus d'esprit qu'un premier ministre; aussi Ninette parvint-elle à inspirer à celui-ci une passion aussi vraie qu'un homme de ce caractère pouvait l'éprouver.

Il la laissa sous la garde de la Fillon, qu'il rendit responsable de *sa vertu*. En effet, sur quel argus, sur quelle duègne plus sévère aurait-il pu compter? Dans cette maison tout lui était soumis, et chaque jour il avait un rapport fidèle de ce qui s'y était passé la veille.

Le cardinal Dubois avait suivi le précepte d'Horace dans l'institution de cet établissement : *l'utile* et *l'agréable* s'y trouvaient réunis; c'était à la fois une agence de plaisir et de police ministérielle : il prétendait que les femmes galantes, par leur penchant naturel à la fausseté, avaient un grand avantage sur les hommes, en affaires politiques, et qu'il est des témoins nocturnes en présence desquels le plus profond diplomate commet toujours quelque indiscrétion. Cette pensée du cardinal l'avait amené à mettre en vogue dans un certain monde

les boudoirs de la Fillon, qu'affectionnaient particulièrement les membres du corps diplomatique. Ses agens femelles avaient ordre de redoubler de zèle et d'activité, à une époque où se tramait, contre la légitimité, une conspiration devenue célèbre sous le nom du marquis de Cellamare.

Cependant l'abbé Porto-Carréro, neveu de l'ambassadeur portugais, était parvenu à tromper la surveillance du régent et de son ministre ; tout était préparé pour le triomphe de la cause du duc du Maine, et don Vélasquez, secrétaire d'ambassade, devait partir avec l'abbé Porto-Carréro, dans la nuit, pour porter à Madrid les dépêches de l'ambassadeur, et le projet définitif d'une conspiration qui devait remettre les rênes de la régence entre les mains d'un bâtard de Louis XIV. Cette exposition succincte était nécessaire à l'intelligence de la suite des aventures de Ninette.

Dubois, pour la distraire utilement dans la partie séparée de son harem où elle était confinée, lui avait fait donner des maîtres d'agrément de toute espèce ; le hasard voulut que son maître de dessin fût aussi celui de don Vélasquez : la manière dont il parla de son écolière piqua vivement la curiosité du jeune secrétaire d'ambassade, étonné de ne pas connaître le trésor renfermé dans une maison dont il était un des commensaux les plus assidus. Les louan-

ges que le vieux maître de dessin avait données à don Vélasquez devant Ninette produisirent sur elle le même effet; et comme une femme ne connaît pas de mérite plus grand que celui du goût qu'elle inspire, et qu'il n'y a guère de faiblesse où ne se mêle beaucoup de curiosité, le désir de se connaître fut bientôt égal entre eux. L'or ne tarda pas à lever le seul obstacle qui les séparait : la Fillon ne mit d'autre prix à sa complaisance envers Ninette, que d'être instruite exactement des moindres démarches de ce jeune homme, dont elle pourrait être informée par lui-même.

Ninette, qui ne soupçonnait pas l'importance qu'on pouvait attacher à ces rapports, promit et tint parole.

Cette liaison durait depuis deux mois; don Vélasquez, toujours plus épris de Ninette, manquait rarement de se rendre chez elle vers le milieu de la nuit, et en sortait à la pointe du jour par une porte du jardin dont il avait la clef.

Un soir il arriva vers neuf heures. Sans être moins tendre, son air était sombre, préoccupé; Ninette l'interrogeait; il répondait par des caresses, et laissait échapper des mots mystérieux qu'elle recueillait sans les comprendre; la nuit avançait, il la pria de permettre qu'il écrivît quelques mots : Son billet achevé, il le cacheta et voulut qu'elle en mît elle-même l'adresse, *à*

son altesse royale madame la duchesse du Maine, à Sceaux. Puis tout à coup il se lève, cache le billet dans le pli de sa cravate, embrasse tendrement Ninette et s'échappe de ses bras; elle le suit à travers le jardin et ne peut l'atteindre qu'au moment où il monte dans une chaise de poste, où elle distingue une autre personne : ces mots, *route d'Orléans*, qu'il adresse au postillon, sont les derniers qu'elle entendit sortir de sa bouche.

Ninette, au désespoir, éveille la Fillon, lui raconte tout ce qui vient de se passer, tout ce qu'elle a entendu; celle-ci se lève en toute hâte, court chez le cardinal Dubois, lui rapporte ce qu'elle vient d'apprendre, sans lui dire précisément de qui elle tient ces renseignemens précieux. Ils viennent à l'appui des soupçons du cardinal, qui dépêche des courriers sur la route d'Espagne; Vélasquez et l'abbé Porto-Carréro sont arrêtés à Poitiers; leurs personnes et leurs papiers sont saisis; la conspiration est découverte, et le fils de madame de Montespan n'obtiendra pas la régence, parce qu'un cardinal avait eu l'esprit de confier à des filles de joie la police du royaume, et qu'un jeune homme n'a pu se décider à quitter Paris sans dire adieu à sa maîtresse. A quoi tiennent souvent les destinées des empires!

La plupart des femmes ne connaissent de perfidie que celle que l'amour leur suggère;

toute autre les révolte. On voulut récompenser Ninette du service qu'elle avait rendu, non-seulement elle refusa le prix d'une trahison dont son cœur était innocent, mais, en apprenant qu'elle avait causé la perte de don Vélasquez, qu'elle aimait avec passion, elle fit sur elle-même un retour dont la vertu profita.

Du sein de la corruption où Ninette était tombée, elle se releva seule, et trouva dans le sentiment de sa honte la force d'échapper à l'infamie? Le jour même où elle fut prévenue de la visite du Régent à qui le cardinal devait la présenter, elle sortit de chez la Fillon, par la porte du jardin dont Vélasquez lui avait laissé la clef, et se rendit dans la maison de pénitence que madame de Beauharnais-Miramion avait fondée vers la fin du 17e. siècle, sous l'invocation de Sainte-Pélagie, dans la rue du Puits-de-l'Hermite.

Ninette fut reçue dans ce pieux asile par un véritable ecclésiastique qui en avait la direction. Véritable modèle de toutes les vertus apostoliques, ce vieillard sous la figure duquel Raphaël aurait peint la providence, accueillit avec bonté le désespoir de la jeune pénitente, et lui parla même de sa beauté, pour relever à ses propres yeux le mérite de son repentir.

Habile à lire au fond des cœurs, il s'aperçut bientôt que Ninette ne cherchait dans l'amour divin dont elle parut bientôt saisie, qu'à don-

ner le change à des sentimens d'une nature plus humaine; sa dévotion avait jusque dans ses excès quelque chose de terrestre qui n'échappait pas à ce sage et pieux directeur. Ninette voulait se faire religieuse; il la détourna, par de sages conseils, d'une résolution formée dans l'exaltation et non dans le calme de son âme.

« Ma fille, disait-il, vous êtes envers vous » plus sévère que le ciel même; vous voulez » vous punir pendant toute votre vie des er- » reurs de votre première jeunesse. Chacun sur » la terre a sa destination; vous avez contra- » rié la vôtre par les désordres où vous ont je- » tée des hommes pervers; vous la contrarie- » riez encore en embrassant un état de per- » fection auquel vous n'êtes point appelée. Vos » premiers pas dans le monde ont été marqués » par de grandes fautes; mais, jeune encore, » vous pouvez en effacer la trace, et recou- » vrer la pudeur après avoir connu la honte. »

Les touchantes exhortations de cet excellent homme firent en peu de temps de Ninette une femme nouvelle; il décida l'aimable convertie à retourner à Yvetot, où sa beauté, ses grâces, sa douceur, triomphèrent de tous les soupçons et fermèrent la bouche à l'envie elle-même.

Un jeune descendant de la famille souveraine d'Yvetot conçut pour Ninette un amour qu'elle crut réprimer en lui faisant l'aveu sin-

cère de ses fautes : mais cette confidence ne fut aux yeux de son amant que la preuve d'une nouvelle vertu ; ils s'épousèrent, et la fille de *bonne volonté* devint la plus fidèle épouse, la plus tendre des mères et la meilleure des femmes.

Cette retraite ouverte *aux filles de bonne volonté*, par madame de Beauharnais-Miramion, et dans laquelle une autre dame de Beauharnais fut enfermée au temps de la terreur, est maintenant une prison pour les débiteurs, pour les vagabonds et pour les hommes de lettres ; on voit qu'elle a changé tout-à-fait de destination.

E. J.

N° XXIV. — 13 *mai* 1823.

VINGT-QUATRIÈME CONSOLATION.

LE PASSÉ, L'AVENIR.

Liberté, tu seras toujours douce, et le pain le plus amer te devra une agréable saveur. STERNE.

ENTRE nos vieux poètes, que j'ai vus tomber dans un mépris tel, qu'on leur préférait les Dorat, les Voisenon et même les Vigée, j'aime surtout le bon Philippe Desportes.

Chanoine de Saint-Josaphat, Tyron, et autres lieux, ce poète chartrain me paraît quelquefois aussi supérieur au vieil Anacréon, que celui-ci l'est à M. Alissan de Chazet.

On sait que Desportes est l'auteur de la délicieuse villanelle qui a pour refrain :

« Nous verrons, volage bergère,
» Qui premier s'en repentira. »

et d'une autre chanson qui se termine par ces deux vers :

« Je sers une dame infidèle
» Et ne puis cesser de l'aimer. »

Je n'examine pas si le chanoine de Saint-

Josaphat était régulier, du moins dans sa conduite, et si ses amours avec *la volage bergère* et *la dame infidèle* étaient bien orthodoxes, mais je sais, et cela me suffit, que ces deux petites pièces de vers sont des modèles de grâce et de sensibilité.

Je me suis amusé aujourd'hui à feuilleter les six volumes de différens formats dont se composent la gloire poétique de Desportes, et j'ai marqué d'un large et profond onglet (désespoir des bibliophiles), une page où se trouvaient les vers suivans. En les citant, je fais assez connaître l'intérêt de circonstance qu'ils avaient pour moi.

« Douce liberté désirée,
» Déesse, où t'es-tu retirée,
» Me laissant en captivité?
» Hélas! de moi ne te détourne!
» Retourne, ó liberté, retourne,
» Retourne, ó douce liberté!

» Quel charme ou quel Dieu plein d'envie
» A changé ma première vie,
» La comblant d'*infélicité!*
» Et toi, liberté désirée,
» Déesse, où t'es-tu retirée?
» Retourne, ô douce liberté!

» Las! donc, sans profit je t'appelle,
» Liberté précieuse et belle!
» Mon corps est trop fort arrêté:
» En vain après toi je soupire,
» Et crois que je puis bien te dire
» Pour jamais adieu, liberté! »

Je m'étais d'abord laissé entraîner au charme d'une poésie douce et simple, si supérieure, du moins à mon oreille, à tout ce cliquetis de paroles, à ces riens sonores qui résonnent sur la lyre moderne; mais au dernier vers,

« Pour jamais adieu, liberté! »

mon imagination, à qui la solitude ajoute sa puissance, prend encore une fois son vol et me rend présent à toutes les horreurs de cette captivité qui ne finit qu'avec la vie...

Te voilà donc, être misérable à qui des hommes osent ravir la lumière des cieux! Le soleil embrase l'horizon; je te demande à quelle heure du jour tu crois être, et tu me réponds « qu'il est nuit, qu'il est toujours nuit; » il n'y a pour toi qu'un point dans la durée, comme il n'y a qu'un point dans l'espace. Parle cependant, mortel infortuné; es-tu ce Latude victime du caprice d'une courtisane? Ce malheureux Trenck, sacrifié à l'orgueil du trône? Es-tu ce grand citoyen, ce La Fayette, victime de la liberté même? ce vertueux Barneveit?.... Réponds!....

Je l'interroge en vain; ils ont éteint sa pensée, écrasé son intelligence; sa langue ne sait plus articuler que ces mots, J'ai faim: un pain noir tombe de la voûte; il se traîne sur la paille infecte et se saisit avec avidité de l'aliment grossier qu'il dévore; le plus

vil des animaux n'est ni plus vorace ni plus stupide.

C'est ainsi que l'homme civilisé traite son semblable.... et les auteurs de ces longs assasinats parlent d'un Dieu rémunérateur et vengeur !.... Misérables, vous n'y croyez pas, ou vous êtes encore plus imbéciles que méchans.

Je m'interrogeais moi-même au sein des cachots où mon âme était plongée : Je me demandais combien de soupirs Mirabeau avait étouffés dans son donjon ; combien de fois Fouquet avait dû compter et recompter les clous énormes qui garnissaient la porte de son cachot ; combien de fois ce rayon éclatant qui passait au-dessus du guichet du Tasse avait dû frapper son œil altéré de lumière ; comment Galilée avait pu chaque matin se proposer et résoudre un nouveau problème astronomique, en mesurant l'angle formé par l'ombre projetée sur le mur de sa prison. Tour du Temple, donjon de la Bastille, *trou noir* de Calcutta, repaires affreux où les Dalmates enterrent leurs prisonniers ; pontons des Anglais, où leur cruauté plus ingénieuse a trouvé l'art de faire flotter la peste, l'enfer et la mort ; cachots de la Conciergerie, où la même furie, sous un masque différent, plongea tant d'innocentes et tant d'illustres victimes ; ouvrez-moi vos gouffres profonds,

et laissez-moi compter les pleurs, les soupirs, les gémissemens dont vous avez été les témoins!....

La pensée ploie sous de trop affreuses images, comme le corps sous des fardeaux trop pesans, et l'imagination, semblable à l'oiseau que vient d'effleurer un plomb homicide, fuit avec la rapidité de l'éclair, s'emporte et ne s'arrête que dans des régions inconnues. Qu'on dorme ou qu'on veille, le privilége du songe est de prendre absolument le contrepied de la réalité.

Les yeux tout grands ouverts, assis plutôt qu'étendu sur mon lit, je voyais distinctement les rives de la Seine; sur ces quais majestueux, de longues allées de rosiers en arbres, et d'orangers acclimatés en pleine terre, mêlaient toutes les pompes de la nature à celle de l'industrie : tout était changé, je lisais sur le Louvre, COMMERCE ; sur l'institut, GÉNIE; sur l'École militaire, PATRIE; sur la chambre législative, LIBERTÉ.

Mon étonnement redoubla à la vue des flots d'un peuple immense qui couvraient le Champ-de-Mars et les deux rives de la Seine : quel délire du bonheur, quelle fête!... c'était celle des nations : je reconnaissais, à leurs costumes différens, tous les grands peuples de la terre : j'errais avec ravissement au milieu de cette foule joyeuse et cordiale, où tout le monde parlait la même langue et semblait animé du

même esprit. Mais pourquoi cette allégresse?

Le *monde était libre*, et Paris était le siége du grand congrès des peuples souverains, représentés par leurs chefs, sous les noms de président, de roi, d'empereur, de sultan, de doge, de lama, de scha, de pèscha, de rajha, de bey, de dey, de nabab, etc.

A l'extrémité des Champs-Élysées s'élevait un monument superbe, dont l'arc triomphal de l'Étoile formait l'entrée principale; ce palais avait quatre façades, sur chacune desquelles on lisait un de ces mots, *constitution*, *liberté*, *paix*, *justice*; ce palais du congrès universel avait reçu le nom de *Capitole*, et l'auguste assemblée, qui ne se réunissait que tous les vingt-cinq ans, célébrait alors pour la première fois les jeux séculaires institués en l'honneur de sa fondation.

Croira-t-on que ce qui me surprenait davantage au milieu de tant de merveilles, auxquelles mon admiration ne pouvait suffire, c'était de me trouver à une fête à laquelle assistaient quelques millions d'individus et où je ne voyais pas un seul gendarme. J'en faisais la remarque à un vieux brame de mes amis que j'avais quitté il y a trente ans au bord du Gange et que je rencontrais sur le bord de la Seine, se promenant avec le curé de Saint Sulpice : « Les effets cessent, me dit-il, quand les causes n'existent plus : tout a changé sur la terre, la philosophie règne d'un bout du monde à l'autre, la puis-

sance est sans orgueil, la force sans abus, la faiblesse sans lâcheté; que serviraient aujourd'hui les geôles, les bourreaux, les espions, les libellistes, les censeurs et tous les agens visibles et invisibles de ce pouvoir qu'on appelait jadis la police; le congrès est en séance, entrez avec nous, les discours que vous allez entendre vous feront connaître toute l'étendue de la réforme générale qui s'est opérée dans les mœurs et dans la politique des nations... » Tous ceux qui se présentaient pour entrer au Capitole portaient à la main un rameau d'olivier; on m'en offrait un, je le saisis avec empressement... Hélas! je n'avais empoigné qu'un des énormes barreaux de ma fenêtre.... Je repris mon livre, et je répétai avec Desportes, en continuant ma lecture :

« Retourne, liberté, retourne!
» Retourne, douce liberté! »

E. J.

N° XXV. — 14 *mai* 1823.

VINGT-CINQUIÈME CONSOLATION.

LA PRISON DE NEW-YORK.

Un bon législateur s'applique plus à donner des mœurs qu'à infliger des supplices.

MONTESQUIEU.

C'ÉTAIT en 1794*; je témoignai un jour au docteur Brown, célèbre médecin de New-York, le désir de visiter la prison d'état, ou *Maison de pénitence* ** de cette ville. « Je sais, lui dis-je, que cet établissement mérite une attention particulière, surtout de la part d'un Européen. Vous êtes dirigés dans toutes vos institutions par des principes de justice et d'humanité qui sont reconnus en Europe, mais qui de long-temps peut-être ne recevront point d'application. Vous agissez, tandis que nous dissertons. On sent chez nous tous les vices du système actuel des prisons. Ici, vous mettez la main à l'œuvre, vous corrigez les vices que vous apercevez, vous détruisez les abus à mesure qu'ils naissent; l'expérience vous

* Voyez la fin de la seizième Consolation.

** *State-prison, or penitentiary house.*

éclaire et vous savez profiter de ses leçons. »

— « Il ne faut pour cela que du bon sens, me répondit le docteur. C'est une qualité qu'on peut avouer sans orgueil. Avant de former une entreprise, nous examinons d'abord quel en est le but, et ensuite quels sont les meilleurs moyens pour y parvenir. Les moyens les plus simples et les plus directs obtiennent toujours la préférence. Prenons les prisons pour exemple. Quel est l'objet que la société se propose en condamnant un de ses membres à la détention. Il est facile de répondre à cette question. On veut 1° qu'une injure étant faite à la société, celle-ci en reçoive la réparation afin que la crainte de la peine prévienne les délits de même nature ; 2° que la peine soit un moyen d'amélioration pour le coupable, qui devant, à une certaine époque, être remis en liberté, pourrait de nouveau en faire un criminel usage, si ses penchans et ses habitudes n'étaient pas changés.

» Voilà le but, voici les moyens. Le régime de nos prisons, tel qu'il est suivi, conduit graduellement les prisonniers à l'oubli de leurs anciennes habitudes, à la connaissance et à l'amour de leurs devoirs. L'injustice, l'arbitraire, le mauvais traitement sont inconnus dans les maisons de pénitence; car loin de disposer l'âme au repentir, ils la remplissent d'amertume et d'irritation. Les prisonniers, cons-

tamment employés à des travaux productifs, subviennent aux frais de leur détention, ne connaissent point les dangers de l'oisiveté, et se préparent des ressources pour un meilleur avenir.

» Mais il serait trop long de vous conter ces choses en détail, il vaut mieux que vous les examiniez vous-même. Il fait un temps superbe, allons à la maison de pénitence. Ce sera le but de notre promenade. Vous verrez, et vous jugerez.

Chemin faisant, nous réfléchissions sur les causes et les effets de la dépravation humaine. Le docteur Brown me dit : « Les vices sont des maladies de l'âme rarement incurables, mais il faut savoir les traiter ou les prévenir. Si j'avais du loisir je composerais un traité d'hygiène morale qui mettrait sur la voie des hommes plus habiles que moi. Ils pourraient rendre un grand service à l'humanité. Dans nos prisons, tout en prenant soin du corps, nous cherchons à guérir l'âme, et le succès répond presque toujours à notre désir. On instruit les détenus, on les plie à des mœurs régulières, on les accoutume au travail, et sur cent individus qui sortent de la prison, il n'y en a pas deux qui soient repris de justice. Ce résultat est la preuve la plus concluante de la bonté de notre système. »

Le docteur avait à peine fini ces mots que

nous arrivâmes à la porte de la maison.

La principale façade de cet édifice donne sur la rue de Greenwich; elle a deux cent quatre pieds de longueur. Deux ailes s'avancent, de chaque extrémité, vers la rivière d'Hudson, et se terminent par deux autres ailes de moindre grandeur. Au-dessus du soubassement sont deux étages d'une hauteur proportionnée à l'élévation du bâtiment. Le toit, couvert en ardoise, est surmonté d'une élégante coupole. Les murs, construits en pierres de taille d'une couleur sombre, s'accordent avec la destination de l'édifice; leur aspect seul annonce la demeure du crime et du repentir. L'aile du nord renferme une vaste salle entourée de galeries; c'est l'église de la prison.

Un hangar bâti en briques s'étend sur le derrière d'une cour spacieuse et contient tous les ateliers de la maison. Dans la cour intérieure sont établies deux pompes, qui fournissent une eau excellente. On a creusé dans cette même cour un grand réservoir où les prisonniers se baignent fréquemmment pendant l'été. Un jardin, d'une étendue convenable, a été dessiné au midi. Toute l'enceinte occupe un espace d'environ huit arpens.

Au moment où la porte s'ouvrait pour nous recevoir, nous apperçûmes l'un des inspecteurs de la maison, ami intime du docteur Brown, qui nous accueillit obligeamment. M. Patterson

est l'un des sept inspecteurs de la prison d'état. Ils sont nommés par le gouverneur et son conseil ; ils doivent, aux termes de la loi, se former en comité au moins une fois par mois. Ce comité nomme à chaque réunion deux de ses membres, qui, sous le titre de visiteurs, ont la surveillance générale de la maison. Ils s'assurent si les prisonniers sont traités avec humanité et justice, si l'ordre, la décence, et la propreté sont maintenus. Ils reçoivent les réclamations des détenus et décident provisoirement sur tous les sujets de plainte ; ils observent le caractère et la moralité des prisonniers, exhortent les méchants, encouragent les bons, et font régulièrement leurs rapports au bureau central.

M. Patterson, nouvellement choisi pour visiteur, nous dit qu'il venait de se faire remettre la note du nombre des prisonniers, de la nature de leurs travaux, de la quantité des malades, enfin de tous les événemens remarquables qui depuis un mois s'étaient passés dans l'enceinte de la prison. Il avait ordonné la punition d'un gardien qui, dans un moment de colère, avait maltraité un détenu.

Tandis que nous étions à causer avec l'inspecteur, un des gardiens de la maison vint lui annoncer l'arrivée d'un nouveau prisonnier. « Nous n'avons jamais vu chose pareille, ajouta-t-il, c'est le scélérat le plus déterminé

qu'il soit possible de voir. Ce n'est qu'après la plus vigoureuse résistance qu'on s'est assuré de lui. Il a fallu dix hommes pour en venir à bout, et il en a blessé trois grièvement. Tout enchaîné qu'il est, il voudrait se débattre encore, et on ne peut l'approcher qu'avec précaution. »

— « Et où est-il maintenant? demanda l'inspecteur. — Au greffe, avec le geôlier, deux gardiens et quatre constables. »

— « Suivez-moi, nous dit l'inspecteur, je veux parler moi-même à cet homme, et le ramener à une situation plus tranquille. Je lui ferai comprendre la folie d'une révolte contre la nécessité. »

Je n'oublierai jamais le spectacle qui s'offrit à mes yeux lorsque nous entrâmes dans la salle du greffe. J'aperçus un jeune homme d'une taille élégante, du visage le plus noble, que le mouvement convulsif d'une furieuse indignation n'avait pu parvenir à défigurer. Je le considérai avec attention. Ses yeux pleins de feu annonçaient une âme ardente. Il avait à côté du sourcil gauche une légère cicatrice qui ajoutait à l'expression de sa physionomie. Ses cheveux, d'un châtain clair, faisaient ressortir la blancheur animée de son teint. Il était en tout si remarquable que je le peindrais encore de souvenir si je savais manier le pinceau.

Ce malheureux avait les pieds et les mains liés avec de grosses cordes, et il était soutenu par deux hommes qui avaient la frayeur peinte sur le visage.

« Qu'on détache ces liens! dit gravement le vénérable inspecteur. »

« Prenez garde à ce que vous allez faire, répondit l'un des constables. C'est un furieux, capable, s'il est remis en liberté, d'assommer toute la prison. Il vaudrait mieux, maintenant qu'il est garrotté, le jeter tout simplement dans un cachot, et l'y laisser mourir de faim. C'est une bête féroce qu'on n'apprivoisera jamais. »

— « Ne parlez pas ainsi, répliqua l'inspecteur, n'insultez pas à l'humanité, même dans ses plus déplorables égaremens. Qu'on me donne le bulletin du prisonnier! »

Le constable lui remit, selon l'usage, un papier qui renfermait en abrégé le récit du crime pour lequel le prisonnier avait été condamné, des circonstances de son procès, et un aperçu de son caractère, tracé d'après des informations prises sur sa vie passée.

Apès avoir lu attentivement ce bulletin, « Henry Fitz-Allan, dit M. Patterson, je vais faire détacher vos liens. Promettez-moi de vous abstenir de tout acte de violence. Elle serait inutile, et vous exposerait à des mesures de rigueur que vous pouvez éviter. »

— « Je ne promets rien, répliqua le prison-

nier d'un ton farouche ; hommes injustes et barbares, délivrez-moi de la vie, c'est le seul service que vous puissiez me rendre. »

— « Est-ce que vous doutez de la justice de votre condamnation ? N'avez-vous pas attaqué Patrice Burke, votre compatriote, ne l'avez-vous pas mis en danger de la vie ? »

— « Les lois me refusaient justice, je me la suis faite à moi-même, j'ai usé de mon droit naturel. »

— « Le droit de se rendre justice à soi-même existe dans les forêts qu'habitent les sauvages, mais non dans les sociétés policées. »

— « J'ai quitté mon pays pour venger une injure ; je croyais trouver la liberté dans cette république si vantée : me voilà dans les fers. »

— « Le crime vous y a conduit, la justice vous y retient, le repentir peut vous en tirer. Est-ce la liberté du crime que vous comptiez trouver parmi nous ? Vous l'auriez plutôt rencontrée sous le despotisme ; c'est là seulement qu'elle peut exister. »

— « Je me sentais né pour le commandement, et je suis esclave. »

— « Esclave du vice, j'en conviens. La vertu peut briser cette servitude. »

— « Que voulez-vous faire de moi ? »

— « Un honnête homme, un bon citoyen, vous donner des idées justes, vous inspirer des sentimens honorables, adoucir la férocité de

vos mœurs, vous habituer à l'ordre et au travail. »

— « Que dites-vous ? des travaux forcés ! »

— « Non, vous solliciterez vous-même le travail comme une faveur. »

— « Jamais ! »

— « Avant trois jours. Mais vous souffrez ; votre situation m'afflige. »

— « Est-ce que vous plaignez mon sort ? »

— « De toute mon âme ; et je voudrais l'adoucir. » Ici M. Patterson jeta de nouveau les yeux sur le bulletin, parla bas à l'un des constables, et, revenant au prisonnier, lui dit avec véhémence : « Malheureux, vous vous désespérez, et vous avez une mère ! »

A ces mots la physionomie du jeune homme éprouva une altération soudaine. Ce nom de mère avait pénétré jusqu'au fond de son cœur, et, malgré tous les efforts qu'il faisait pour se contenir, de grosses larmes paraissaient prêtes à tomber de ses yeux.

« Détachez ses cordes, dit M. Patterson d'un air ému, il n'y a plus rien à craindre ; je réponds de tout. »

Henry Fitz-Allan gardait le silence. Les nœuds des cordes étaient si fortement serrés qu'on fut obligé de les couper. Cette opération finie, l'inspecteur dit au gardien : « Vous voyez que les vêtemens de ce jeune homme sont en pièces, que son corps est couvert de poussière, con-

duisez-le au bain, et donnez-lui un habillement propre. Vous nous le ramènerez ensuite. Fitz-Allan, suivez cet homme, et souvenez-vous que vous avez une mère! »

A ces paroles prononcées d'un ton patriarcal, Henry baissa la tête, et sortit sans proférer un seul mot.

« Il est vaincu, nous dit l'inspecteur; j'ai vu par son bulletin que sa mère réside à New-York, dans Broad-Street; je l'ai envoyé chercher. Sa présence était le dernier moyen que je voulais employer, et il était infaillible. Nous n'avons pas eu besoin d'en venir là. Je parierais bien que le cœur de ce jeune homme n'est pas entièrement corrompu. On me l'a dépeint comme un dissipateur adonné au jeu et à la débauche, et capable des plus grands excès. Nous lui ferons suivre un régime approprié à ce genre de maladie. Les liqueurs fermentées lui seront interdites; une nourriture saine et rafraîchissante adoucira son sang, une occupation régulière fixera son imagination, et de sages conseils éclaireront son esprit. Nous en ferons un homme nouveau. »

— Je hasardai alors une parole et je dis à l'inspecteur : « Mais s'il s'obstine à ne pas travailler. »

— « Cela ne s'est jamais vu, répondit M. Patterson. Nous avons pour vaincre l'obstination des prévenus *le confinement solitaire*. Ce sont des

cellules de huit pieds sur six de largeur, et de neuf d'élévation. Elles sont très-propres, bien aérées, éclairées par un jour qui vient d'une large fenêtre percée à la hauteur de huit pieds, mais sans autres meubles qu'un bois de lit, un matelas, des draps et des couvertures. C'est là que nous renfermons le prisonnier qui refuse de travailler. Il y jouit du loisir le plus complet, et ne communique même avec le silencieux porte-clef qu'une fois par jour, lorsque celui-ci lui apporte sa nourriture. Jamais un détenu, quelque opiniâtre qu'il fût, n'a supporté plus de deux jours cet abandonnement total de tout être vivant, cette solitude, ce silence que nulle voix humaine ne vient interrompre. Il réclame bientôt le travail comme un bienfait, et il est très-rare qu'il s'expose deux fois à ce redoutable isolement.

— « A quel genre de travail destinez-vous ce jeune homme ?

— « Il choisira lui-même. Nous avons dans la maison des métiers de tisserands, des établis et des outils de menuisiers, des boutiques de cordonniers, de tailleurs. Quelques détenus sont employés à scier du marbre, à le polir, à faire des copeaux de bois de cèdre, à broyer du plâtre, à carder de la laine, à battre du chanvre. Les plus faibles, les plus maladroits, épluchent de la laine, du coton, du crin, de l'étoupe. Chacun est payé à raison de son travail. Je

serais surpris si le nouveau détenu, qui a beaucoup de forces à dépenser, ne choisissait pas l'état de menuisier; c'est un des plus lucratifs. Mais j'aperçois qu'on nous le ramène, vous le trouverez plus calme et plus raisonnable. »

Henry Fitz-Allan reparut en effet. Toute son énergie semblait retirée dans son âme, et nulle trace de fureur n'altérait la beauté singulière de ses traits. L'habillement de la maison qu'il avait revêtu était propre, commode et décent.

« Je vous revois avec plaisir, lui dit l'inspecteur, prenez courage, mon ami, je vois que vous n'êtes âgé que de vingt-trois ans. Ainsi vous avez devant vous un long avenir. J'ai appris que Patrice Burke votre antagoniste était hors de danger. Vous n'aurez donc à subir que trois ans de détention, et vous pouvez même en abréger la durée par une conversion totale et une conduite régulière. J'aurai les yeux sur vous; le gouverneur a de l'amitié pour moi, et il pourra user de sa prérogative en votre faveur si vous vous rendez digne du bienfait de la liberté. »

Comme M. Patterson achevait ces paroles, une femme âgée, c'était la mère du prisonnier, se précipite au milieu de nous et tombe dans les bras du jeune homme. Qui pourrait peindre cette scène de douleur, qui pourrait rendre les gémissemens d'une mère, redemandant son fils et pleurant sur son malheur? Ce

fut alors que l'émotion du prisonnier, si long-temps contenue, éclata sans mesure. Il versait des torrens de larmes sur les cheveux blancs de sa mère, de la seule amie qui lui restât au monde. Opprimé de sanglots, il la pressait sur son cœur. Bientôt après, il la repoussa.

« Éloignez-vous, lui dit-il, pourquoi vous êtes-vous attachée à mes pas? Que n'êtes-vous restée dans notre petite demeure? Vous y auriez vécu en paix. Mais je vous retrouve toujours près de moi; partout où le malheur m'a conduit je n'ai pu vous éviter. Faible, âgée comme vous êtes, pourquoi traverser les mers et suivre un fils voué dès sa naissance à la mauvaise fortune? »

— « Mon fils! mon fils! » Telles étaient les seules paroles de la pauvre femme.

— « Retournez à Derrimore, dans ce lieu que j'ai tant aimé et que je ne reverrai plus! Allez retrouver nos bons voisins qui vous chérissent, et ne leur parlez jamais de moi. Laissez-moi mourir ici de honte et de désespoir. »

— « Non, tu ne mourras pas, s'écria la vieille femme, en prenant les mains de son fils. Je ne te quitte plus, je veillerai sur toi. Je t'ai nourri de mon lait, je t'ai bercé sur mon sein, et tu dois me fermer les yeux. »

— « Vous avez raison, dit M. Patterson, ce serait le devoir de votre fils de soutenir votre courage, et c'est vous qui cherchez à

lui donner de l'énergie. Consolez-vous tous les deux. Engagez votre fils à la docilité, à la résignation. Ce malheur qui vous paraît si terrible deviendra peut-être un jour pour vous deux une source de félicité. Vous avez deux heures pour vous entretenir librement. Ce temps écoulé, ajouta l'inspecteur, en se tournant vers le gardien, vous conduirez le prisonnier dans la chambre qui lui est destinée, et vous l'instruirez de ses premières obligations. Henry, dit l'inspecteur en s'adressant de nouveau à Fitz-Allan, songez que vous êtes ici sous l'empire de la loi, que nulle puissance humaine ne peut vous y soustraire. Votre mère vous rendra visite deux fois par semaine ; une mauvaise conduite pourrait seule vous enlever cette consolation. »

— « Que Dieu vous bénisse ! répondit la bonne femme en sanglotant, que Dieu vous bénisse ! je ne croyais pas trouver ici de la pitié. »

Nous sortîmes avec l'inspecteur qui nous dit : « Je prévois que le caractère de cet homme nous donnera de l'occupation. Il y a bien un fonds de sensibilité dans son âme, mais je crains que l'habitude du vice et la violence des passions ne résistent long-temps au régime qu'il sera forcé de suivre. Ce serait dommage ; les mêmes facultés dont il a fait un coupable usage pourraient, avec une autre direction, l'élever à une place honorable dans la société.

J'avoue qu'il m'intéresse et je ne le perdrai pas de vue. »

— « Je présume d'après ses discours, dis-je à M. Patterson, que ce jeune homme est Irlandais. »

— « Votre conjecture est juste, me répondit-il; il est né à Derrimore dans le comté de Clâre. Les Irlandais détenus sont chez nous en plus grande proportion que les autres étrangers; c'est qu'en général leur éducation est plus négligée. Mais il faut que je vous quitte; nous avons une réunion d'inspecteurs, et je crains de me faire attendre. »

Après avoir pris congé de ce digne homme, je me séparai du docteur Brown, et je regagnai Pearl-Street, où je demeurais, réfléchissant à la scène dont j'avais été témoin, et avec le désir d'apprendre ce que deviendraient Fitz-Allan et sa mère.

A. J.

N° XXVI. — 15 *mai* 1823.

VINGT-SIXIÈME CONSOLATION.

SUITE DE LA PRISON DE NEW-YORK.

Dieu fit du repentir la vertu des mortels.
VOLT.

QUINZE jours s'étaient écoulés depuis cette aventure lorsque revenant du Bowery, faubourg de New-York, où j'avais été rendre visite à un ami, je rencontrai M. Patterson. Après les civilités d'usage je lui demandai des nouvelles de notre prisonnier. « J'espère, lui dis-je, qu'il se conduit bien, et que vous en êtes content. »

» Je ne sais trop ce qui en arrivera, répondit M. Patterson ; cet homme a une trempe d'âme peu commune, et il faudra de grands efforts pour dompter son caractère. Il est sujet à des accès de fureur dont je cherche à démêler la cause. Cela tient, je pense, à quelque souvenir bien douloureux, à quelque profonde blessure du cœur. Il est, de plus, rempli d'orgueil, et il ne veut pas se soumettre à des travaux qu'il regarde comme une humiliation. Depuis trois jours il subit le con-

finement solitaire, et, ce qui paraît incroyable, il ne témoigne pas le désir d'en sortir. »

— « Et qu'est devenue sa malheureuse mère ? »

— « Elle ne quittait point le seuil de la prison. Assise sur le banc de pierre qui est près de la porte, et toujours baignée dans ses larmes, elle semblait n'exister que pour attendre l'instant où elle reverrait son fils. La fatigue, les inquiétudes, la douleur, l'ont rendue malade. Comme elle est étrangère dans le pays, sans protection, sans fortune, je l'ai recueillie dans ma maison, où elle a tous les jours des nouvelles de son fils, et où notre ami le docteur Brown lui donne des soins assidus. »

— « Voilà un dénoûment que nous n'avions pas prévu. »

— « Il faut en tout de la patience. Si ce jeune homme résiste au régime établi dans nos maisons de pénitence, c'est qu'il est tout-à-fait dépravé, et que la gangrène morale est arrivée au cœur. Ce sera le premier exemple de ce genre. Mais on ne peut encore rien décider à cet égard. Il faudrait, pour désespérer de sa guérison, que tous ses sentimens fussent pervertis. Cependant il aime sa mère, je ne saurais en douter. La piété filiale ne s'accorde point avec une corruption complète.

C'est une prise que nous avons sur lui pour l'attirer graduellement dans des voies salutaires. Vous voyez que pour gouverner nos maisons il faut avoir quelque connaissance du cœur humain. »

— « Et l'amour de la vertu. Je ne sais rien de plus noble, de plus sublime que les fonctions que vous remplissez. C'est à vous que devrait appartenir cette gloire que la folie de l'homme accorde à ses destructeurs. Loin de coûter des larmes à l'humanité, c'est pour elle que vous triomphez ; vos conquêtes sont autant de bienfaits pour votre pays : que d'hommages, que de reconnaissance ne doit-il pas à votre dévouement ! »

— « Il ne nous doit que de l'estime. C'est une dette que nous acquittons en retour de la liberté dont nous jouissons, de l'égalité qui règne parmi nous, de la justice de nos lois. Si ce que vous appelez la gloire, si même la moindre rétribution pécuniaire était attachée à nos fonctions, il s'y mêlerait quelque chose de personnel qui en altèrerait la pureté. Il y aurait alors moins de zèle que d'ostentation, moins de réalité que d'apparence, et l'on rechercherait plutôt les suffrages du public que ceux de sa conscience. Tout ce faste est bon dans les monarchies où les vertus ont leur tarif, où les devoirs sont soldés en monnaie de bon aloi; mais ce serait

un contre-sens dans notre république. Nous administrons nous-mêmes nos affaires, et l'intérêt de tous est aussi l'intérêt de chaque citoyen. Ainsi quand je rends un service à la société, c'est un service que je me rends à moi-même. Vous voyez bien que nous ne sommes pas tout-à-fait désintéressés.

— « Je vois que vous êtes dignes de la liberté. C'est le plus grand éloge que puisse mériter un peuple. Mais puisque nous sommes sur ce sujet, permettez-moi de vous demander quelques éclaircissemens sur l'état actuel de vos mœurs. »

— « Je suis prêt à vous répondre. »

— « On ne saurait nier que vous ne soyez le peuple le plus libre et peut-être le plus heureux de la terre, si du moins le bonheur consiste dans la paix, l'abondance et la sécurité. Mais il me semble qu'il vous manque quelque chose. La culture des beaux-arts est une source de jouissances dont vous êtes privés. On chercherait en vain parmi vous ces palais magnifiques, ces jardins dessinés avec goût, ces temples majestueux, tous ces grands édifices, chefs-d'œuvre du génie qui font l'orgueil de nos cités et l'admiration des étrangers. Vos théâtres sont mesquins, vos acteurs médiocres; vous n'avez pas même l'idée de ce qu'est un grand opéra avec ses machines, ses décorations et ses ballets. J'en conclus que

vous n'êtes pas encore tout-à-fait civilisés, car nous regardons tout cela comme les résultats nécessaires d'une haute civilisation. Il nous faut à nous autres Européens de grands artistes, d'excellens comédiens, des compositeurs de musique, des spectacles de tout genre, des poètes, des beaux esprits des deux sexes, des académies et même des athénées. Sans cela, nous nous ennuierions à périr, nous ne serions pas heureux. »

— « Avant de vous répondre, je voudrais savoir ce que vous entendez par le terme de civilisation. »

— « Un moment. Je n'y avais pas encore assez réfléchi. »

— « Permettez-moi de vous aider. En cherchant quel doit être le but de ce que vous nommez civilisation, peut-être découvrirons-nous sa véritable définition. Dites-moi si ce but n'est pas d'éclairer un peuple sur ses droits et sur ses devoirs, de lui en inspirer le sentiment, de le conduire à exercer les uns et à remplir les autres dans toute leur étendue. N'est-ce pas là le but de la civilisation? »

— « Je pense comme vous. »

— « Prenez-y garde, vous seriez forcé de conclure que ce ne sont ni les spectacles, ni la peinture, ni la musique, ni la danse, ni les merveilles de l'architecture, qui sont l'objet véritable de la civilisation. »

— « Mais pourquoi limiter ainsi la question, et rechercher un but unique à ce qui peut en avoir plusieurs ? »

— « En voici la raison. C'est pour arriver à une bonne définition, c'est-à-dire à une idée exacte de la chose. Chaque science a son but particulier. L'astronomie, par exemple, s'occupe du mouvement des astres, nous apprend en vertu de quelles lois ils s'attirent ou se repoussent, nous fait connaître leurs distances réciproques et les ellipses qu'ils parcourent. La médecine a pour but la guérison des maladies qui affligent l'humanité. Il en est ainsi de toutes les sciences. Il n'y aurait donc que la civilisation, ou en d'autres termes, l'art de perfectionner l'homme social qui manquerait d'un but propre à lui seul. Qu'en pensez-vous ? »

— « J'entrevois qu'il serait possible que vous eussiez raison, et qu'on pourrait définir la civilisation, la marche des peuples vers l'état le plus favorable au développement de la raison humaine et aux intérêts réels des sociétés. »

— « C'est où je voulais vous amener. Maintenant si vous pouvez me prouver que l'homme ne peut être raisonnable et libre sans tout cet appareil de luxe et ces prodiges des arts dont vous avez parlé, j'avouerai que nous sommes moins avancés que vous en civilisation. »

— « Je vois que je n'avais pas une connaissance parfaite de la question, et je vous remercie de m'avoir éclairé. »

— « Je crains que vous ne m'accusiez de présomption; mais je veux aller plus loin. J'ai souvent pensé que les États-Unis, quoiqu'on n'y trouve, ni un opéra comme celui de Paris, ni un temple comme Saint-Pierre de Rome, ni vos grandes collections de tableaux et de statues, est le pays le plus civilisé du monde. Je ne méprise point les beaux-arts, ils sont l'ornement de la cité; mais nous avons posé l'édifice social sur des fondemens solides; nous en avons construit et achevé les diverses parties. Quant à vous, vous n'avez soigné que la décoration. »

— « J'espère que vous ne suivrez pas le conseil de Platon, qui voulait chasser les poètes de sa république. »

— « Non, sans doute. La poésie, qui se nourrit de sentimens héroïques et de grandes images, convient parfaitement à nos mœurs républicaines; elle fait nos délices. Il est même peu de fermiers américains chez lesquels on ne trouve un Milton et un Shakspeare. La culture de l'esprit est générale dans nos campagnes comme dans nos villes. Les lumières nécessaires à notre position sociale sont universellement répandues. Point d'artisan, point de laboureur qui ne sache lire, écrire et calculer, qui ne

connaisse les lois de son pays, qui n'en apprécie les institutions , et qui ne versât au besoin son sang pour les défendre. De là vient l'amour de l'ordre et le respect de la propriété; de là vient aussi que les crimes sont si rares parmi nous. A peine aurions-nous besoin d'une prison sans le concours d'étrangers qui traversent les mers et nous arrivent avec leur ignorance et leurs penchans vicieux. La plupart d'entre eux s'améliorent en vivant au milieu de nous , les autres s'éloignent ou retournent dans leur pays natal. Si à la fin de sa détention ce jeune Irlandais , dont le malheur vous a intéressé, n'était pas entièrement changé dans ses sentimens et ses mœurs , croyez-vous qu'il pût résider longtemps dans une contrée où la fortune et la considération ne s'obtiennent point sans travail et sans probité ? »

— « Je conçois bien ce que vous me dites là. Mais il me reste un éclaircissement à vous demander. Vous avez raison de dire que je prends intérêt au sort de votre prisonnier. Il a inspiré le même sentiment à tous les spectateurs de la scène déchirante dont nous avons été témoins. Mais en supposant qu'il renonce à ses habitudes dépravées, qu'il acquière le goût du travail, en un mot, qu'il devienne digne d'estime , quel bonheur l'avenir peut-il lui réserver ? Flétri par une condamnation judiciaire , avili par son séjour même dans une mai-

son de correction, que peut-il espérer des hommes? quel rang occupera-t-il dans la société?

— « Celui d'un honnête homme, et d'un bon citoyen. Vous nous jugez toujours avec vos préjugés d'Europe. Nous attachons de la flétrissure au vice, et non à la réparation que la société exige de l'outrage commis envers elle. La réparation faite, si le coupable montre des vertus, s'il remplit ses devoirs envers lui-même, et envers les autres, tout est oublié. C'est un malheureux qui a échappé au naufrage des passions, et qui est recueilli sur une terre hospitalière. Il y perd avec le temps le souvenir de ses dangers et de ses maux, ou s'il se les rappelle, c'est pour mieux sentir le repos et le bonheur dont il jouit. Je pourrais vous citer des hommes considérables par leur fortune et leur mérite dont la jeunesse orageuse a eu besoin de correction et de repentir. Aujourd'hui, ils vivent honorés parce qu'ils sont devenus honorables. »

Comme M. Patterson achevait ces mots, nous arrivâmes à la porte de sa maison. Il y fut reçu par sa fille Hannah, jeune personne d'une figure angélique. Elle attendait son père avec impatience, comme si elle avait eu quelque secret important à lui communiquer. Je me retirai de mon côté après avoir remercié M. Patterson des bonnes leçons qu'il venait de me donner.

A. J.

N° XXVII. — 16 *mai* 1823.

VINGT-SEPTIÈME CONSOLATION.

HISTOIRE DU PRISONNIER DE NEW-YORK.

> Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
> . . . .
> Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont placé !
>
> RACINE.

QUELQUES semaines après les événemens dont je viens de parler, diverses circonstances me décidèrent à quitter New-York, et à établir ma résidence à Boston. J'habitais cette ville depuis neuf ans lorsque je résolus de revenir en Europe ; mais avant d'exécuter ce projet, je voulus visiter les états de l'Union que je ne connaissais pas encore, et pénétrer, s'il était possible, dans l'ancienne colonie française du Canada. Ce fut dans le cours de ce voyage que je retrouvai mon prisonnier de New-York. Si je n'avais pas consulté des notes rédigées avec un profond respect pour la vérité, rien ne m'aurait été plus facile que de donner à mes récits un intérêt de roman. Je me serais mis en route sans annoncer d'avance ce qui devait arriver ; je vous aurais promené de ri-

vage en rivage; nous aurions traversé ensemble les vastes forêts et les lacs immenses qui s'étendent au loin dans les régions occidentales de l'Amérique du nord. Quel champ étendu pour des descriptions pittoresques qui auraient bravé toute critique, puisque personne n'aurait pu en prouver l'inexactitude! Un jour nous serions arrivés, harassés de fatigue, au pied de quelque montagne très-escarpée. Là, dans une caverne d'un aspect effrayant, où l'on ne parvient qu'avec beaucoup de peine, et en franchissant, à l'aide d'un tronc d'arbre, un torrent qui se précipite avec impétuosité sur un lit de rochers granitiques, j'aurais rencontré mon héros. Étonnement mutuel, reconnaissance théâtrale, scène de misanthropie, tout aurait contribué à remuer les imaginations, et à produire de grands effets. Je me serais peut-être placé à côté de M. le vicomte d'Arlincourt, surtout si j'avais prié quelque poète de mes amis de me fournir une romance de désespoir, dont M. Félix Bodin aurait fait la musique. Je me suis volontairement privé de tous ces avantages, je ne m'attache qu'aux réalités; tous les voyageurs ne pourraient pas avec justice en dire autant.

Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'avais cessé d'entretenir une correspondance avec le docteur Brown; au bout de deux ans, il m'apprit que la grâce d'Henry Fitz-Allan venait

d'être accordée. La fièvre jaune s'était déclarée à New-York où elle avait fait de grands ravages. Henry s'était retiré dans une ferme qu'il cultivait près de Skeensborough, commune située sur les bords du lac Champlain et qui appartient à l'état de New-York. Le docteur ajoutait que ce jeune homme avait épousé miss Hannah, fille de M. Patterson dont je conservais un précieux souvenir.

En examinant mon itinéraire sur une grande carte de l'Amérique du nord, je vis que pour rentrer dans les États-Unis, je pourrais facilement m'embarquer à Saint-Jean, ville anglo-française dans le bas Canada, à l'extrémité septentrionale du lac Champlain, et prendre terre au port de Skeensborough, d'où je gagnerais sans peine Albany et New-York. Ce nom de Skeensborough me rappela Fitz-Allan et Hannah Patterson. Je me proposai de les voir en passant et de prendre leurs commissions pour New-York ; il entrait un peu de curiosité dans ce projet.

Me voilà donc en route. Après avoir remonté la rivière d'Hudson jusqu'à près de trente lieues de son embouchure, je me rends à Skenectady ; je traverse le territoire du Genessée en me dirigeant vers le lac Érié. Ce fut à mon arrivée près de ce lac que je rencontrai la tribu indienne des Sénécas qui faisait autrefois partie de la sainte-alliance des Iro-

quois *. Cette confédération a long-temps réglé les destinées des habitans de la forêt. Je fus très-bien accueilli de ces Indiens qui n'ont pas la moindre idée des bienfaits de la civilisation. On ne voit chez eux ni maisons d'arrêt, ni gendarmes, ni tribunaux d'inquisition. Ils sont si barbares qu'on passerait sa vie entière au milieu d'eux sans jouir du spectacle d'un honnête homme attaché à un voleur lépreux. J'ajouterai ce que dit Montaigne pour démontrer leur infériorité à notre égard. « Ils ne portent point de haut-de-chausses. »

Je pourrais m'étendre à loisir sur toutes les particularités de mon voyage; et, dans la situation d'esprit où je me trouve, ce n'est pas sans quelque effort que je résiste à cette tentation. J'aurais du plaisir à décrire à ma manière la grande cataracte de Niagara, un coucher du soleil sur le lac Ontario, et à rappeler quelques incidens qui me paraissent remplis d'intérêt. Mais il serait possible que vous en jugeassiez autrement, et je me hâte d'arriver à Skeensborough.

Mon premier soin fut de m'informer où demeurait le fermier Henry Fitz-Allan. On m'apprit que sa ferme était peu éloignée, et l'on m'indiqua la route de telle sorte que je ne

* Ou, suivant l'expression anglaise, des cinq nations (*five nations*); savoir : les *Mohawks*, *Senecas*, *Tuscaroras*, *Onondagas*, et *Cayugas*.

pouvais m'égarer. Je remis ma visite au jour suivant.

Le lendemain, c'était le 10 du mois de septembre, il faisait un temps superbe, je m'acheminai vers la ferme de Fitz-Allan. Elle est située sur le penchant d'une colline à environ trois milles du lac Champlain. Deux massifs de magnolias et de sassafras, qu'on m'avait indiqués, me servirent de points de reconnaissance. Au bas de la colline s'étendent de vastes pâturages qu'arrose une petite rivière qui, après avoir fait tourner un moulin à scie, verse ses eaux dans le lac. Je traversai la rivière sur un pont de bois construit pour l'usage du moulin, et j'aperçus bientôt la maison principale de la ferme. J'y montai par une route sinueuse bordée d'érables et de tulipiers. Arrivé sur un plateau d'environ vingt-cinq à trente arpens, j'aperçus deux enfans d'une figure charmante; ils s'amusaient à cueillir dans de petites corbeilles d'osier une baie noire connue dans le pays, sous le nom de *wortle-berry*, espèce de *vaccinium* dont les Américains sont assez friands. Ces enfans ne s'éloignèrent point à mon approche: l'un d'eux, une petite fille, me regardait avec attention. J'admirais la fraîcheur de son teint, et sa blonde chevelure qui tombait en grosses boucles sur ses épaules blanches comme la neige. Son frère vint au-devant de moi d'un air résolu, et me demanda si j'allais

à la ferme. Je répondis que telle était mon intention. « Alors, dit-il, je vais avertir maman; » et il se mit à courir vers la maison. Je m'approchai de la petite fille que je pris par la main, et à qui je demandai son nom. « Je m'appelle Harriet, répondit-elle, je veux aller trouver mon frère. — Eh bien nous irons ensemble. » Je la pris dans mes bras sans qu'elle fit aucune résistance, et je m'avançai vers la porte de la ferme. J'y fus reçu par une jeune femme d'une beauté remarquable. Elle était vêtue d'une robe de toile blanche des Indes, retenue par une ceinture bleue. C'était Hannah elle-même. « Je suis fâchée, me dit-elle, de la peine que vous donne cette petite fille. Entrez, vous devez être fatigué, je vais vous faire servir quelques rafraîchissemens. »

Après les complimens d'usage, j'entrai dans un salon très-propre, orné de glaces, d'un tapis de pied, et de meubles d'acajou. Une femme âgée, assise près d'une fenêtre, s'occupait d'un travail de couture; à côté d'elle un enfant sommeillait dans un joli berceau. Tout dans cette maison respirait l'aisance, la paix et le contentement. Je ne pus m'empêcher de faire cette observation à la jeune femme, qui semblait, en me regardant, chercher les traces d'un souvenir presque entièrement effacé. « Cette tranquillité, cet air de bonheur qui vous frappent, me répondit-elle avec un sourire gracieux, nous

le devons à mon mari qui est allé faire un tour dans la ferme, et qui ne tardera pas à rentrer; c'est lui qui prend soin de notre félicité, et c'est une tâche qui le rend heureux lui-même. Mais pardonnez si je vous parais indiscrète : il me semble que je vous ai vu en d'autres temps. L'accent de votre voix et les traits de votre visage ne me sont pas étrangers. »

« Vous ne vous trompez point, lui dis-je; j'ai eu le plaisir de vous connaître, ainsi que votre digne père, M. Patterson. J'espère le revoir en passant à New-York. »

— « Vous ne le verrez plus dans ce monde, répondit Hannah en soupirant; il y a près de huit ans que mon père est mort, et je ne suis pas encore consolée de cette perte. J'aurais eu tant de plaisir à soigner sa vieillesse *! »

Comme elle achevait ces mots, je vis entrer Henri Fitz-Allan, que je reconnus sans hésitation, tant j'avais été frappé de l'expression de sa figure. Je remarquai seulement que son teint avait été bruni par le soleil; ce qui donnait un caractère encore plus mâle à sa physionomie.

« Mon cher Henri, dit madame Fitz-Allan, voici un vieil ami de mon père qui vient nous demander l'hospitalité. »

« C'est un devoir, répondit-il, qu'il nous

* Je lis sur mes notes ces mots « *to nurse his old age* » L'énergie de cette expression ne peut se rendre en français.

sera doux de remplir. » Et il me tendit la main, que je serrai avec affection.

Pendant ce dialogue, les préparatifs du dîner avaient été achevés, et nous passâmes dans la salle à manger. Le couvert était d'une propreté recherchée. Je trouvai le *roast-beef* excellent, et le cidre délicieux. Il y avait aussi quelques friandises du pays, entre autres un *wortle-berry pudding* dont je fis l'éloge en regardant les enfans. « C'est ma sœur et moi qui avons ramassé les *berries*, dit le jeune garçon, et c'est notre bonne maman qui a fait le pudding. »

J'avais aussi reconnu la bonne maman. C'était cette pauvre femme qui m'avait paru si touchée du malheur de son fils à l'époque de sa détention.

Les dames et les enfans s'étant retirés au dessert, nous restâmes Fitz-Allan et moi vis-à-vis d'une bouteille de vin de Portugal, et il me dit en me versant un coup : « J'ai remarqué quelque contrainte dans votre langage lorsque ma femme et ma mère étaient avec nous. Vous avez connu M. Patterson ; il est donc probable que vous savez une partie de mon histoire ; mais cela ne doit nullement vous gêner. Vous pouvez parler avec liberté devant Hannah : elle a autant de raison que de vertus et de bonté. Je ne suis plus l'homme emporté, le furieux qui a fait quelque bruit dans le

monde. Vous ne voyez en moi qu'un bon père de famille et un fermier laborieux.

Je lui rappelai alors que j'avais été témoin de la scène qui s'était passée au greffe de la prison de New-York; j'ajoutai que son infortune m'avait inspiré beaucoup d'intérêt. « Je suis bien changé maintenant, me répondit-il avec un sourire, et je dois regarder cette journée comme la plus heureuse de ma vie. Elle a commencé l'époque de ma réformation et de mon bonheur. »

« Vous étiez cependant très-affecté de votre aventure, et l'on paraissait avoir peu d'espérance de vous ramener à un état plus calme. »

« Cela est vrai. Je pourrais vous en dire la cause; mais ce serait une histoire trop longue à vous raconter dans ce moment. Je veux que vous visitiez ma ferme. Ce soir, après le thé, je vous ferai connaître les principaux événemens qui ont précédé et suivi mon arrestation. Vous verrez à quels périls j'ai échappé, et combien je dois rendre grâces au ciel d'une détention que je considérai dans le temps comme une criante injustice, et un malheur irréparable. »

Nous sortîmes ensemble, et j'admirai le tableau qui s'offrait à nos regards. Le lac Champlain s'étend au loin vers le nord; une brise légère agitait doucement ses eaux transparentes. Des îles couvertes de sumacs, d'érables, de

saules noirs, de peupliers argentés, de charmes de la Virginie, reposent la vue en variant la perspective. Du côté de l'est, des maisons rustiques sortent çà et là du milieu des bois; des troupeaux d'espèces variées errent dans les plaines, ou paraissent suspendus sur le penchant des collines, tandis qu'à l'occident des masses énormes de rochers, de formes irrégulières et fantastiques, s'élèvent à une grande hauteur, et servent de base aux montagnes vertes *, dont les cimes couronnées de nuages bornent l'horizon.

Après avoir contemplé à loisir ce magnifique panorama, nous visitâmes les plantations et les champs qui composent la ferme de Fitz-Allan. Il ne négligeait aucune des améliorations récentes de l'agriculture européenne. Je vis avec plaisir qu'il avait substitué aux clôtures ordinaires du pays, formées de longues perches de bois, des haies vives entremêlées d'arbres à fruit. Je lui fis aussi compliment sur le nombre de ses ruches, sur la beauté de ses vaches et de ses brebis.

A peine étions-nous rentrés que le thé fut servi. Ce nouveau repas terminé, Fitz-Allan s'adressant à sa femme lui dit : « Hannah, notre hôte veut absolument que je lui raconte mes aventures. »

— « Eh bien, mon ami, répondit la jeune

* C'est la chaîne occidentale des monts Apalaches.

femme, il faut satisfaire son désir ; je suis sûre que ce n'est point l'effet d'une vaine curiosité, et qu'il y entre un véritable intérêt pour nous. »

— « Vous ne vous trompez pas, répliquai-je aussitôt ; c'est aussi pour mon instruction. Je voudrais bien savoir comment on devient heureux. »

— « Je suis né à Derrimore, petite ville d'Irlande, dans le comté de Clare, dit Fitz-Allan. Mon père, qui jouissait d'une fortune assez considérable, exerçait honorablement les fonctions d'homme de loi (*lawyer*) ; mais j'eus le malheur de le perdre avant que ma raison fût formée. Ma mère, excellente femme, n'avait que moi d'enfant, et vous jugez d'avance à quel point je fus gâté. Mes caprices étaient des lois pour elle, et j'exerçais dans la maison un pouvoir absolu. Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à me faire lire, écrire et calculer passablement. J'aimais beaucoup mieux courir les champs, et faire des incursions dans les jardins du voisinage. Je devins querelleur à l'excès ; il se passait peu de jours où ma conduite n'excitât des plaintes qui arrivaient aux oreilles de ma mère, mais elle manquait rarement de raisons pour me justifier. Je croissais ainsi en caprice, en force et en audace.

« J'avais atteint ma dix-neuvième année sans qu'on eût plié mon esprit à aucune étude sérieuse, lorsqu'un de mes cousins, Patrice Bur-

ke, plus âgé que moi de trois ans, revint de l'université de Dublin. Son arrivée fit sensation dans notre petite ville. On le regardait comme un jeune homme accompli. Il avait obtenu, disait-on, de brillans succès au collége, et suivait le barreau avec distinction ; il s'habillait avec goût, s'accompagnait de la guitare, parlait français et faisait même des vers. Aussi les jeunes filles le recevaient avec complaisance, il donnait le ton dans notre société, c'était le phénix de Derrimore.

» Je vous avouerai franchement que je fus jaloux de mon cousin. Je rabaissais ses qualités autant qu'il était en moi, et je me moquais de ces mêmes talens qui faisaient l'admiration générale. Une haine ardente s'établit entre nous deux ; mais la mienne était franche, ouverte, impétueuse. Je disais tout ce que j'avais sur le cœur. Quant à Burke, il était sournois et dissimulé ; il affectait de me plaindre ; j'avais, disait-il, reçu une si mauvaise éducation ! Il s'intéressait à mon sort, et prétendait qu'il ne répugnerait à aucun sacrifice pour ne pas voir dans son cousin Henry un ours si mal léché. Ces propos me revenaient, et je n'attendais que l'occasion favorable d'en tirer une vengeance éclatante.

» Mais un jour, au moment où j'y pensais le moins, je vis venir Patrice chez moi. « Henry, me dit-il, pourquoi serions-nous ennemis? vous

êtes un excellent garçon, et il ne vous manque pour briller comme moi qu'un peu d'usage du monde. Que faites-vous à Derrimore? Vous n'êtes pas fait pour vous enterrer tout vivant dans une petite ville. Venez avec moi à Dublin, vous aurez bientôt l'expérience qui vous manque, vous n'y connaîtrez pas l'ennui, et vous y serez heureux comme un prince. »

» Il y avait dans le langage de Burke un ton de franchise qui me toucha. Ma vanité fut satisfaite de ses éloges; il mettait du baume sur la blessure, et je sentis que ma conduite envers lui n'était pas sans reproche. J'étais plus vif que méchant, et je serrai la main qu'il me tendait avec cordialité.

« Je veux vous servir de guide dans le monde, reprit-il; vous verrez que les plaisirs d'une grande ville sont d'un autre genre que ceux de Derrimore. Je sais que vous avez quelque inclination pour Sophie Graham votre voisine, mais cela ne doit point vous arrêter. Comment vous accommoderiez-vous d'une petite provinciale qui n'a ni goût ni esprit? vous êtes destiné à plaire aux dames les plus huppées; je vous prédis que vous ferez du bruit dans Dublin. »

» Ces paroles chatouillaient mon amour-propre, et je m'y laissai prendre comme un étourdi. J'acceptai donc la proposition de Patrice, et j'en parlai à ma mère qui s'empressa d'y consentir, ne doutant point que je ne fisse une

grande fortune, et croyant que chacun me verrait des mêmes yeux que les siens. Elle me fit promettre de lui écrire régulièrement tous les huit jours.

» Cette Sophie, dont je vous ai parlé, était la plus jolie fille de Derrimore; sa beauté touchante, sa douceur, m'attiraient vers elle, et le contraste de nos caractères ne l'empêchait pas de me voir avec plaisir. J'avouerai même qu'elle exerçait sur moi un assez grand empire. Malheureusement elle était absente lorsque Burke résolut de m'entraîner à Dublin. Il la connaissait aussi, et j'avais quelquefois imaginé qu'il ne la voyait pas avec indifférence.

» Mes préparatifs furent bientôt terminés. Ma mère me donna tout l'argent dont elle pouvait disposer, et, en m'embrassant avec tendresse, me recommanda de ne pas trop prolonger mon séjour à Dublin. Je sentis en la quittant une vive émotion; j'étais presque honteux de ne pouvoir retenir mes larmes; je regardais cet attendrissement comme une faiblesse.

» Pendant notre voyage, Burke ne m'entretint que des fêtes et des plaisirs de la ville. Il me ferait faire connaissance avec des personnages de la plus haute volée, et avec des femmes du meilleur ton. Je pourrais même, si la fantaisie m'en prenait, fréquenter les actrices du grand théâtre, ce qui acheverait en très-peu

de temps mon éducation. Je ne demandais pas mieux que de me former à une si bonne école, et je lui promis de suivre docilement ses conseils.

» Il serait superflu de vous raconter en détail les folies dont je me rendis coupable, et les mauvaises habitudes que je contractai à Dublin. Ces personnages importans dont m'avait parlé Patrice étaient des joueurs, des chevaliers d'industrie, des hommes perdus de vices; ces dames du meilleur ton ne valaient guère mieux. Jeune et sans expérience, je donnai dans les piéges qui me furent tendus; je me plongeai dans tous les excès de la débauche; mon argent fut bientôt dissipé; j'eus recours à mon cousin qui m'indiqua le jeu comme une ressource inépuisable. Je fis des dettes, je jouai avec passion, et je fus malheureux; un jour je crus m'apercevoir qu'un de mes adversaires usait de moyens illicites pour captiver la fortune, je l'insultai publiquement, le forçai de se battre, et lui fis une blessure si dangereuse que je le crus mort. Résolu d'éviter les poursuites de la justice, je choisis un asile où j'imaginai que je ne courrais aucun risque; mais je fus découvert, arrêté et jeté dans une prison.

» Pendant les premières semaines de mon séjour à la ville, je n'avais pas manqué d'écrire à ma mère; mes lettres devinrent bientôt plus rares; enfin je négligeai entièrement

ce devoir. Dans la triste position où j'étais, j'écrivis à Burke, et j'appris avec étonnement qu'il avait quitté Dublin. Je m'adressai à mes compagnons de plaisir, aux femmes qui m'avaient témoigné beaucoup de tendresse tant que j'avais eu des guinées à ma disposition. On ne me répondit que par des complimens sur ce qu'on nommait « mon ardeur martiale, » et par des exhortations à la patience. Je suffoquais de dépit. Mais concevez quel dut être l'excès de ma fureur lorsque j'eus été instruit, d'une manière positive, que c'était Burke lui-même qui m'avait dénoncé à la justice, et que je devais à sa perfidie la découverte de mon asile. Je jurai de délivrer la terre d'uu pareil monstre.

» Je restai ainsi près de trois mois, privé de consolations, abandonné du monde entier, couchant sur la paille, mangeant le pain amer des captifs, exposé aux brutalités des gardiens de la prison, confondu avec les plus vils criminels, et attendant mon arrêt.

» J'ignore comment dans une situation aussi cruelle je ne perdis pas la raison. Je tombai malade, une fièvre ardente me consumait, je dépérissais à vue d'œil, et l'on fut obligé de me transporter dans un hôpital; ma mémoire ne me fournit rien sur cette translation; on m'a dit depuis que j'avais passé plusieurs jours dans le délire. Une nuit, réveillé comme

d'un sommeil léthargique, je sentis une main qui essuyait légèrement la sueur froide qui me couvrait le visage ; il me semblait que des larmes brûlantes tombaient sur mes joues ; j'ouvris les yeux, et me trouvai assez de force pour soulever ma tête ; une lampe brûlait près de mon lit, je crus voir ma mère comme dans un songe. Mes idées étaient si confuses qu'elles ne se fixaient sur rien ; j'éprouvai seulement une sensation pleine de douceur, comme si quelque ange du ciel était assis près de moi. Je pris sans réflexion un breuvage qu'on portait à mes lèvres ; bientôt après, je penchai la tête et m'endormis profondément.

» Mon sommeil se prolongea long-temps, et lorsque je repris connaissance, le jour était très-avancé. Je reconnus alors distinctement ma malheureuse mère. Mes souvenirs revinrent en foule et me retracèrent l'horreur de ma situation. J'étais honteux de moi-même, et le plaisir de retrouver la tendresse d'une mère était mêlé d'une confusion qui me fit baisser les yeux.

« Henry, me dit cette excellente mère, je n'ai point de reproches à vous faire. Que Dieu vous conserve la vie, c'est tout ce que je désire. Vous ne savez pas combien vous m'affligez en évitant mes regards. Levez les yeux, mon fils, s'il vous reste encore quelque affection pour moi. Soyez plein de confiance, ne

songez qu'à votre guérison ; je suis heureuse de vous voir et de veiller auprès de vous. »

» Ces douces paroles me pénétrèrent le cœur; mes yeux se remplirent de larmes, je fus soulagé. Ma mère m'embrassa tendrement, et le malheur sembla s'éloigner de moi. J'appris que l'homme dont je croyais avoir causé la mort était guéri de sa blessure, et que je n'avais rien à craindre de la rigueur des lois. Ma convalescence fut longue. Mes forces ne revinrent que par degrés. Cependant ma santé se raffermit, et nous reprîmes la route de Derrimore, ma mère et moi.

» J'avais souvent demandé des nouvelles de Sophie Graham. Depuis que j'étais malheureux, il me semblait que je l'aimais davantage. Ma mère avait éludé mes questions, ou ne m'avait répondu que des choses vagues qui ne m'apprenaient rien de ce que je voulais savoir ; aussi me tardait-il d'arriver à notre petite ville pour retrouver ma douce Sophie. Je me promettais un avenir heureux auprès d'elle, et cette pensée occupait agréablement mon imagination.

« Jugez de ma douloureuse surprise. Patrice Burke, revenu à Derrimore pendant ma détention, s'était introduit dans la famille Graham. Le tableau malheureusement trop fidèle qu'il s'était plu à tracer de ma conduite et de mon caractère avait révolté les parens de So-

phie ; elle-même, me regardant comme un homme indigne de ses affections, avait écouté les propositions de Burke. Il y avait peu de jours que leur mariage s'était fait, et ils étaient partis tous les deux pour la ville de Cork, où le plus cruel ennemi que j'eusse au monde devait, disait-on, former un établissement.

« Je ne vous peindrai pas les sentimens qui oppressèrent mon cœur à ces funestes nouvelles. Je vis alors dans tout son jour la perfidie dont j'avais été victime. Dégoûté de toute espèce de société, je devins solitaire et sauvage. Je détestais les hommes, que je croyais tous aussi méchans et aussi trompeurs que ceux que j'avais connus jusqu'alors ; je me détestais moi-même en pensant à ma folle crédulité !

» D'ailleurs, je ne retrouvais plus aucun charme dans le lieu de ma naissance. J'avais bu avec ivresse dans la coupe du vice, et les plaisirs de famille n'existaient plus pour moi. Mon esprit sans culture ne m'offrait aucune ressource ; il m'aurait fallu, pour éviter le poids de l'ennui, des mouvemens impétueux, des émotions passionnées : je n'avais qu'une idée fixe, elle obsédait mon imagination ; c'était le besoin de la vengeance.

» Il est difficile de concevoir toute la force d'une seule idée ; elle ne vous abandonne jamais ; elle est présente dans vos songes, présente à votre réveil ; elle fait pour ainsi dire

toute votre existence. C'est, je crois, le premier degré de la folie.

» Résolu de poursuivre mon ennemi, de l'atteindre, de l'attaquer partout où je le trouverais, de le déchirer de mes mains, j'eus assez de dissimulation pour cacher cet atroce projet ; je voulais tromper la tendresse inquiète de ma mère, j'affectai de paraître tranquille. Quinze mois s'écoulèrent sans que le temps apportât aucun changement dans la passion haineuse qui me dévorait intérieurement. Ma mère, ne soupçonnant rien de ce qui se passait dans mon cœur, avait relâché de sa surveillance ; j'en profitai pour me dérober secrètement de Derrimore, et je pris la route de Coik.

» Ce fut sous un déguisement que j'arrivai dans cette ville. Je descendis à une hôtellerie près du port, et me fis indiquer la maison où logeait Patrice Burke. Le lendemain, vers midi, je m'y présente avec assurance ; j'entre dans le salon : une jeune femme, c'était Sophie, m'aperçoit, jette un cri de douleur et tombe devant moi sans connaissance. J'appelai du secours, une vieille servante accourut. La secousse avait été si vive que la malheureuse Sophie ne revint qu'avec peine de son évanouissement. « Quoi ! c'est vous ? me dit-elle, en reprenant ses sens ; que venez-vous faire ici ? Venez-vous insulter à mon infortune ?

Laissez-moi, je ne puis supporter votre présence. »

« Sophie, lui dis-je, vous me jugez sévèrement, je ne viens ici que pour votre époux. J'ai besoin de le voir. »

« Mon mari n'est plus en Irlande ; il m'a quittée pour une autre femme ; ils sont en Amérique, et moi, vous me voyez sans appui, sans protecteur; je n'oserai jamais revoir mes parens. »

« Burke, après avoir dissipé le bien de sa femme, avait passé aux États-Unis. Sophie me raconta les mauvais traitemens qu'elle avait soufferts et je ne pus m'empêcher de la plaindre. Je lui fournis les moyens de payer quelques dettes et de retourner dans sa famille. Je fus surpris de n'éprouver pour elle qu'un sentiment de compassion ; une autre pensée me tyrannisait. « Sophie, lui dis-je en la quittant d'un ton qui la fit frémir, Sophie, vous serez vengée. »

« Après le départ de cette infortunée, je pensai aux moyens de me rendre, le plus tôt qu'il serait possible, dans les États-Unis. J'arrêtai, mon passage avec M. Mac-Neil, capitaine du vaisseau de commerce *le Triton*. J'étais impatient de mettre à la voile ; mais il fallut attendre un vent favorable, et il se passa trois semaines avant que nous pussions sortir du port.

» Ce ne fut pas sans émotion que je vis fuir devant mes yeux et disparaître au loin, comme des nuages vaporeux, les rivages escarpés de l'Irlande. J'éprouvai pour la première fois ce sentiment profond qui attache l'homme au sol de la patrie, et qui lui serre le cœur lorsque sa destinée l'entraîne vers de nouveaux climats et sous des cieux inconnus. Je tombai dans une longue rêverie ; une foule d'images assiégeait ma pensée ; je me rappelai jusqu'aux jeux de mon enfance, et je soupirai au souvenir de ma mère.

Nous fûmes favorisés d'une heureuse navigation jusqu'à notre arrivée à la hauteur des Bermudes. Alors le vent contraria notre marche ; bientôt le ciel s'obscurcit, l'Océan se soulève, un violent orage éclate sur nos têtes. Le danger n'était point imminent ; l'expérience et l'habileté du capitaine Mac-Neil laissaient peu de place à la crainte ; mais les mouvemens brusques et irréguliers du vaisseau me causèrent un malaise extrême ; je passai d'un état inoui de langueur dans un abattement complet ; j'étais anéanti, dégoûté de la vie ; j'aurais remercié celui qui, me jetant à la mer, m'aurait délivré de cette souffrance inexplicable dont l'expérience seule peut donner une idée. Je descendis sous le pont. Insensible aux mugissemens de la tempête, je m'étais jeté sur un cadre presque sans connaissance ; je fermais les yeux, lorsqu'une voix bien connue me

réveilla de mon assoupissement et fit en moi une soudaine révolution. C'était encore ma pauvre mère qui se trouvait à mon insu sur le même vaisseau qui devait me transporter loin d'elle. »

« Ne soyez pas surpris de me voir, mon cher enfant, me dit-elle; j'ai appris, de la bouche même de Sophie Graham que vous étiez à Cork, et je me suis hâtée de m'y rendre. Il ne m'a pas été difficile de découvrir que vous deviez vous embarquer sur le vaisseau du capitaine Mac-Neil, et je me suis mise au nombre des passagers. Absorbé dans vos réflexions, vous ne m'avez point remarquée. Je me couvrais d'un voile, et j'attendais l'occasion de me montrer à vos yeux sans vous exposer à une trop vive commotion; mais je vous ai vu malade, je n'ai pu résister au désir de vous soulager. »

» Je ne pouvais parler, je me contentais de lui baiser les mains. Elle appuya ma tête défaillante sur ses genoux. « Croyez-vous, Henry, reprit-elle, que je puisse jamais me séparer de vous? Ignorez-vous que vous êtes l'unique objet de mes affections, le seul lien qui m'attache à la vie? Comment pourrais-je supporter votre absence? Vous auriez dû songer à la douleur qui me saisirait en apprenant que vous quittiez notre pays peut-être pour ne plus le revoir. Mais je ne veux point me plaindre de votre conduite. Ne vous découragez point, mon cher

fils ; le mal qui vous accable n'a rien de dangereux ; il passera avec la tempête qui déjà commence à s'apaiser. »

» Le ciel s'était éclairci, la mer devenait moins houleuse ; bientôt le vent qui soufflait du sud avec fureur tomba par degrés. Une brise rafraîchissante, s'élevant du nord-est, enfle nos voiles ; nous voguons légèrement vers les rivages du nouveau monde. Chose singulière ! mon mal s'était calmé comme les élémens, et j'étais parfaitement rétabli lorsque nous aperçûmes les côtes du New-Jersey. Le lendemain matin nous entrâmes dans la baye de New-York, et notre vaisseau jeta l'ancre à l'embouchure de la rivière d'Hudson. Nous prîmes terre aussitôt ma mère et moi, et nous allâmes loger dans Broad-Street.

» Ma mère avait cherché à pénétrer mes projets, mais la manie dont j'étais atteint ne m'empêchait pas de les couvrir d'un voile épais. Je répondais à ses questions « que depuis mes aventures de Dublin, le séjour de l'Irlande m'était devenu odieux ; que je préférais un pays où régnait une entière liberté, où chacun était le maître de ses actions, et n'en répondait qu'à lui-même ; qu'au reste, je prendrais un parti lorsque j'aurais une connaissance parfaite du pays. »

» Cependant, je m'étais secrètement informé si l'on n'avait pas entendu parler d'un

Irlandais nommé Patrice Burke, et j'avais appris avec un plaisir infini qu'il résidait à New-York, et vivait assez retiré dans une petite maison du Bowery. J'allai furtivement reconnaître le terrain. Je ne voulais pas lui faire l'honneur de l'appeler en duel. Il était d'une taille élevée, et d'une vigueur d'athlète; mais je craignais qu'il ne voulût pas répondre à mon appel, et que cette proie que j'avais poursuivie au-delà des mers n'échappât à ma vengeance. Mon intention était de me présenter inopinément devant lui, de l'insulter, de le frapper, de le forcer à se défendre; l'idée d'un combat corps à corps avec ce monstre de perfidie occupait délicieusement mon imagination.

» Ce plan de fureur fut exécuté. Burke descendait avec une femme vers la grande rue de New-York, lorsque je m'offris à ses yeux. Il recule saisi de surprise; je me précipite vers lui avec une violence extrême, et en l'accablant d'injures. Revenu de son premier étonnement, et me voyant sans armes, il veut faire usage de ses forces. Mais aussi nerveux, et plus adroit que lui, je détourne ses coups; chacun des miens trouve sa place, et produit son effet; brisé, meurtri, et couvert de sang, il chancelle et tombe privé de mouvement. Je l'avoue à ma honte, j'allais le fouler sous mes pieds; mais les cris perçans de la femme témoin de cette terrible lutte avaient attiré une foule

de monde. On veut me saisir; transporté de rage, j'arrache de la terre un pieu que j'aperçus près de moi, et frappe sans distinction sur tout ce qui m'entoure. Permettez-moi de ne pas continuer le récit d'une action dont le souvenir est un remords. Qu'il vous suffise de savoir qu'après une longue et opiniâtre résistance, accablé par le nombre toujours croissant de mes antagonistes, je fus enfin arrêté. Ma condamnation ne se fit pas attendre. Elle me plongea dans un état de frénésie difficile à décrire.

» Vous savez ce qui se passa dans le greffe de la prison. Il fallut tout l'ascendant que le souvenir d'une mère dévouée peut avoir sur son fils pour rendre quelque calme à mon esprit. Mais ce fut bien une autre scène lorsqu'on voulut me forcer à travailler. Je repoussai cette idée avec indignation, et préférai le confinement solitaire. Là, je pris la résolution de me laisser mourir de faim. Pendant trois jours je refusai toute espèce de nourriture. Mes forces s'affaiblissaient, mais je n'en persistai pas moins dans mon coupable projet. Je voyais approcher avec délices le moment où j'échapperais pour toujours aux peines mortelles de la vie, et au tourment de la captivité. M. Patterson, instruit de ce nouvel incident, venait me voir, et m'exhortait à prendre des alimens. Le pieux ministre de la prison, M. Pownall, s'était joint

à lui, mais je restais inflexible. En vain on eut recours à ma mère, ses prières n'avaient plus de pouvoir sur moi, ses larmes ne me touchaient plus, je voulais mourir.

» M. Patterson avait recueilli ma mère atteinte d'une fièvre lente et consumée de chagrin. On résolut de tenter sur moi un dernier effort. Ce fut le quatrième jour de ma solitude, que vers les huit heures du matin j'entendis ouvrir la porte de mon cachot. Ma mère, soutenue par une jeune fille, s'avança vers mon lit. Cette jeune fille était ma chère Hannah. Elle m'apparut comme un de ces génies célestes qui président aux destinées humaines. Jamais la pitié pour le malheur ne s'était montrée sous des formes plus gracieuses, jamais tant de charmes ne furent unis à de plus touchantes vertus.

« Ne baissez pas les yeux, Hannah ; mon langage n'est point de la flatterie : je vous vois encore aujourd'hui telle que je vous vis quand votre premier regard me fit éprouver le désir de vivre et de vous consacrer ma vie. »

« Henry, mon cher Henry, s'écria ma mère, si vous rejetez encore mes supplications, je ne quitterai point ce lieu de douleur : nous mourrons ensemble. Sans le secours de cette chère enfant, je n'aurais pu me rendre auprès de vous. Elle plaint mon malheureux sort, vous seul vous êtes sans pitié ; elle s'unit à moi pour vous rappeler à vous-même. Voyons si

vous serez assez barbare pour nous faire essuyer un refus. »

« S'il en est temps encore, je consens à vivre, » répondis-je d'une voix presque éteinte. A ces mots, Hannah disparaît, et revient bientôt tenant dans ses mains une coupe d'un lait pur qu'elle posa près de moi. Elle suivait tous mes mouvemens d'un œil attentif, et, lorsque je portai la coupe à mes lèvres, un doux sourire anima ses traits. « Votre Henry est sauvé ! » dit-elle à ma mère.

» Pardonnez si je m'arrête sur des circonstances qui aujourd'hui doivent vous paraître sans intérêt. Je suis comme ces vieux soldats qui aiment à raconter les chances diverses de leur fortune passée, et qui s'arrêtent avec complaisance sur les moindres détails des périls auxquels ils ont échappé.

» Vous n'êtes pas surpris, vous qui connaissez nos mœurs, de la démarche de Hannah. Les discours de M. Patterson, les plaintes touchantes de ma mère, la singularité des événemens dont j'étais victime, lui avaient inspiré le désir de me voir; elle remplissait en même temps une mission de bienfaisance; c'est une tentation à laquelle elle ne pouvait résister. »

« Il est sûr, répondis-je à Fitz-Allan, que parmi nous autres Français la visite dont vous me parlez aurait paru contraire aux règles communes de la bienséance. Les jeunes filles sont

surveillées en France beaucoup plus sévèrement que dans ce pays-ci ; mais, d'un autre côté, nos femmes sont moins gênées que les vôtres ; elles se donnent des libertés qui vous paraîtraient inconvenantes, et portent le plus légèrement qu'elles peuvent le joug du mariage : C'est, disent-elles, la règle. » Il ne faut pas craindre qu'elles donnent jamais les mains à son abolition. »

« Le temps n'est peut-être pas éloigné, reprit Fitz-Allan, où les jeunes Américaines auront moins de liberté qu'aujourd'hui, et peut-être moins d'innocence. Les idées européennes nous gagnent, et c'est, je crois, un malheur. Mais je reviens au récit de mes aventures.

» Aussitôt que j'eus pris la résolution de vivre, ma mère devint plus tranquille, et sa santé fut bientôt rétablie. On lui permit de me voir assidûment jusqu'à l'époque où j'eus recouvré mes forces. Hannah ne revint plus ; mais son image était gravée dans mon cœur : sa présence exaltait mon imagination, enchantait mes rêveries. Je parlais d'elle à ma mère ; son nom chéri revenait sans cesse dans nos conversations. Je ne sais quel rayon d'espérance l'avenir offrait à ma pensée, mais j'éprouvais un calme qui n'était plus de l'abattement.

» Ma mère m'avait dit que miss Patterson demandait chaque jour de mes nouvelles, et qu'elle s'attendait à me voir remplir avec exactitude

les nouveaux devoirs qui m'était imposés. Ces paroles me suffirent. Une fois mes forces revenues, j'acceptai du travail, et je choisis celui qui exigeait le plus de force et d'activité : je me fis charpentier. Je me plaisais à remuer de pesans fardeaux, à manier la hache, à équarrir des chênes énormes. Ce genre de labeur, qui convenait à peu d'ouvriers, me rendit recommandable dans la maison, et m'attira une sorte de déférence de la part des autres prisonniers. Toutes les fois que M. Patterson venait exercer ses fonctions d'inspecteur, il demandait à me voir, et me parlait avec intérêt ; il m'entretenait des avantages d'une vie laborieuse, de la tranquillité d'esprit que procure une conduite régulière, du bonheur attaché à la pratique de la vertu. Ses entretiens duraient peu d'instans ; mais ils laissaient des traces dans ma pensée et des impressions dans mon cœur.

» M. Pownal entreprit, de son côté, de m'inspirer des sentimens religieux. Jusqu'à cette époque je m'étais peu occupé de religion ; je pensais bien plus au présent qu'à l'avenir; j'avais une extrême indifférence pour tous les cultes, et je regardais en général les prêtres comme des hommes ambitieux qui ne songeaient qu'à exploiter, dans des vues terrestres, la crédulité des peuples. J'avouai franchement à M. Pownal ce que je pensais à ce sujet.

« Il y a sans doute de mauvais prêtres, me

répondit-il avec douceur, et le nombre en est plus considérable que ne l'exigerait l'intérêt de la morale; mais on les reconnaît à des signes certains. Ils sont superbes et intolérans; ils aiment à se mêler des choses temporelles; leur langage est rempli d'amertume, et ils n'aspirent qu'à la domination. Mais n'en est-il pas ainsi dans toutes les professions, et le mal n'est-il pas toujours à côté du bien? Il y a beaucoup de mauvais médecins, et cependant l'art de guérir est un art salutaire. Il en est de même de la religion; pourquoi la rendriez-vous responsable des vices et des fautes de ses ministres? Il faut l'examiner en elle-même, et juger si ses préceptes ne tendent pas au bonheur de l'homme et à celui des sociétés. »

« Je m'aperçois, dit Fitz-Allan, en prononçant ces dernières paroles, que je me suis laissé entraîner dans ma narration plus loin que je ne l'avais résolu; il commence à se faire tard, et je ne veux point satisfaire votre curiosité aux dépens du repos si nécessaire à un voyageur. Demain je vous conterai le reste de mes aventures. »

« Elles m'inspirent le plus vif intérêt, lui répondis-je; c'est un cours de morale pratique dont je ferai mon profit : demain je vous sommerai de tenir votre promesse. »

A. J.

N° XXVIII. — 17 *mai* 1823.

VINGT-HUITIÈME CONSOLATION.

SUITE DU PRISONNIER DE NEW-YORK.

Beatus ille qui, procul negotiis,
Ut prisca gens mortalium,
Paterna rura bobus exercet suis,
Solutus omni fœnore.
HOR.

Heureux qui de ses mains, comme nos premiers pères,
Cultive en paix ses champs, et vit libre d'affaires.
DARU.

Le lendemain il m'arriva de me lever assez tard. Je me rendis au salon, où je trouvai toute la famille réunie. On me fit agréablement la guerre sur un acte de paresse qui convenait si peu à ma qualité de voyageur. Hannah me dit même avec malice qu'on voyait bien que j'avais conservé les goûts de l'Europe, et que je serais un fort mauvais fermier américain. La familiarité de ce langage me fit plaisir; je vis qu'on ne me traitait pas en étranger. Le déjeuner était servi : c'était un repas à l'écossaise, du thé, du café, des œufs frais, des rôties au beurre, des tranches de bœuf fumé, des galettes très-minces de blé sarrasin et une jatte de crème.

« Le déjeuner fini, Fitz-Allan me proposa de descendre le coteau avec lui, et d'aller visiter les bords du lac qui, en certains endroits, offrent des paysages délicieux. J'acceptai l'invitation, et comme nous sortions ensemble, il me dit : « Je n'ai point oublié l'engagement que j'ai contracté hier avec vous, nous pourrons causer en nous promenant. » Je le remerciai de sa complaisance, et me disposai à l'écouter avec attention.

« Je vous ai appris, me dit-il, que j'avais des idées peu favorables à la religion, et que le vénérable M. Pownal s'efforçait de les rectifier. Sa méthode était simple; il me faisait lire l'Évangile, et s'arrêtait principalement sur les points de morale. Je me souviens encore de l'émotion que me causèrent les paraboles de l'enfant prodigue et du Samaritain. « Ne trouvez-vous pas, me disait-il un jour, que les préceptes évangéliques satisfont votre raison et vous paraissent tellement conformes à la nature de l'homme, qu'ils semblent plutôt des réminiscences que des instructions. C'est un caractère sacré dont ils sont empreints et qui les fera vivre éternellement. Songez d'ailleurs que le sentiment religieux est ce qui distingue l'homme des autres créatures qui restent attachées à la terre, et dont les regards ne s'élèvent point vers les cieux. Cette grande pensée de Dieu est l'âme et la vie des sociétés

humaines; c'est l'astre moral qui nous échauffe et nous éclaire; s'il disparaissait, les cœurs seraient de glace, et notre intelligence plongée dans d'épaisses ténèbres. »

» C'est par de pareils discours que notre ministre m'attirait insensiblement vers un nouvel ordre d'idées, et, en me forçant à la réflexion, m'inspirait des sentimens d'ordre et de justice. Il me mettait aussi entre les mains des livres dans lesquels l'agrément se trouvait uni à l'instruction. Mes momens de loisir étaient consacrés à la lecture des historiens, des poètes, des moralistes. Mon caractère s'adoucissait par degrés. Un autre puissant motif animait mes études : je voulais me rendre digne de ma chère Hannah.

» Ce changement de conduite m'attirait des égards. On permettait à ma mère de me voir souvent; elle m'entretenait de miss Patterson; elle lui parlait aussi de moi. Chaque dimanche, Hannah venait assister aux prières dans l'église de la prison. Je ne pouvais lui parler, mais du moins je la voyais, je rencontrais même quelquefois ses yeux; un simple regard me donnait du courage pour la semaine entière.

» Ainsi coulaient mes jours dans une alternative de travaux et de loisirs utiles. A mesure que mon esprit s'éclairait, les passions qui m'avaient tourmenté jusqu'alors se calmaient, le beau et l'honnête me causaient de douces im-

pressions ; j'apercevais mieux le but de la vie humaine ; j'attachais du prix à ma propre estime, et j'aimais à remplir mes devoirs.

» Il y avait déjà dix-huit mois que durait ma détention, lorsqu'un événement inattendu vint en abréger la durée. C'était pendant une nuit sombre du mois de novembre ; le froid était sec et rigoureux. Vers les deux heures du matin, je fus réveillé par un mouvement extraordinaire, comme si la prison était le théâtre de quelque grande catastrophe. Je cherchais la cause de cette agitation, lorsqu'un tourbillon de fumée, poussé par le vent, roula sous ma fenêtre et remplit ma chambre. La maison était en feu. Je voulus sortir : Je trouvai ma porte fermée, et jugeai que, dans le trouble général, personne n'avait pensé à moi. Je sentis aussitôt que les cris que je pourrais jeter expireraient dans le tumulte, et je m'armai de courage. Un énorme levier, qui me servait dans mes travaux, se trouva sous ma main ; je le saisis, j'en frappai la porte à coups redoublés. J'eus besoin de la force peu commune dont m'avait doué la nature pour ébranler les gonds massifs de cette porte maudite, et m'ouvrir un passage. Armé de mon levier, je me précipite dans le corridor ; j'étais prêt à descendre l'escalier lorsqu'un cri de désespoir frappe mon oreille : c'était la voix d'un vieillard qui avait aussi été oublié dans une cellule voisine. Quoique

le danger s'approchât, je ne pus résister au désir de sauver ce malheureux; je fis sauter en éclats la porte de son réduit, moins solide que celle du mien, et, à la lueur des flammes dont les flots ondoyaient sous sa fenêtre, je l'aperçus appuyé sur son lit, et presque suffoqué par la fumée. Je lui dis de me suivre; mais soit terreur, soit faiblesse, il restait immobile. Je le charge sur mes épaules, et m'avance vers l'escalier, le feu en dévorait un des côtés; je descends rapidement au milieu de la fumée et des jets de flammes qui me forçaient sans cesse à fermer les yeux; au moment ou j'atteignais la porte, une poutre embrasée se détache et tombe derrière moi avec un bruit effrayant. On m'avait cru perdu; des acclamations s'élevèrent de toutes parts lorsqu'on me vit reparaître. M. Patterson, qui était accouru au danger, se trouvait parmi les spectateurs : «Henry, me dit-il, vous venez de faire une bonne action, Dieu vous en récompensera.»

» Le feu augmentait de violence, et pour surcroît de malheur les eaux de tous les réservoirs étaient glacées. Il fut décidé qu'on couperait la communication du pavillon, qui était en proie aux flammes, avec le principal corps de logis. Je pris une hache et me mis au nombre des travailleurs. Dans les grands dangers chacun se met naturellement à sa place, et un accord unanime quoique tacite

me confia la direction du travail. Je m'acquittai avec zèle de cette tâche; nous redoublâmes d'efforts, et nous parvînmes à sauver le bâtiment principal. J'étais excédé de fatigue, ma main droite avait été fortement brûlée. L'ordre rétabli, j'entrai dans la grande salle où je trouvai réunis les inspecteurs de la maison, les principaux magistrats de la ville, et le gouverneur Clinton lui-même. Ce vénérable patriote m'adressa la parole en termes affectueux : « Je sais, dit-il, quelle a été votre conduite dans cette maison. L'œuvre d'humanité que vous venez d'accomplir, les services que vous avez rendus dans cette déplorable circonstance, justifieront l'usage de la prérogative que j'exerce en votre faveur : dès ce moment vous êtes libre. » Tous les assistans applaudirent à cet acte de clémence, et M. Patterson me dit en me serrant la main : « Allez voir votre mère, elle vous attend chez moi. »

» Je n'essaierai de retracer ni les délicieuses sensations dont j'étais saisi, ni le ravissement de ma bonne mère lorsqu'elle me pressa sur son cœur. Elle avait tout appris; Hannah était avec elle, et je crus apercevoir sur son visage céleste les traces d'une secrète émotion. Ma mère, voyant que j'avais une main déchirée, courut à la hâte chercher un baume dont elle connaissait les vertus. Pendant ce temps Hannah voulut examiner ma blessure;

elle baissa la tête, et je sentis une larme tomber sur ma main brûlante. O puissance indéfinissable d'un vertueux amour, qui pourrait peindre tes délices ! Nos âmes s'entendirent, nos cœurs s'enlacèrent dans ce moment pour ne se détacher qu'à la mort ; il n'y a point de langage humain qui puisse exprimer une telle situation.

« Chère Hannah, m'écriai-je, que je suis heureux de vous voir, de vous parler, de respirer le même air que vous ! » Elle releva la tête et me dit d'une voix émue : « Vous souffrez ! » « Non, répondis-je, il n'y a point de souffrance auprès de vous, vous charmez la douleur, vous êtes un ange de bonté. » Je ne sais quel mouvement irrésistible nous entraîna, mais nos lèvres se touchèrent, et le ciel reçut notre serment d'amour.

» Je ne veux point vous fatiguer de détails oiseux. J'avais gagné par mon travail une somme assez considérable qui me fut remise. Je me retirai avec ma mère dans une maison de Greenwich-street, où j'établis un vaste atelier de charpenterie que je dirigeai avec succès. Mes ouvriers étaient nombreux, et je ne manquais pas de travail. Je vivais honorablement et jouissais dans la ville d'un haut degré de considération. Ma mère, versée dans l'économie du ménage, réglait mes dépenses. M. Patterson venait me voir, et me

recevait chez lui. Nous nous entendions parfaitement Hannah et moi ; j'étais indépendant, et la perspective de mon bonheur n'était pas éloignée.

« Dans ces circonstances la fièvre jaune se déclara à New-York. Elle fit de grands ravages et causa une consternation générale ; chacun cherchait à s'éloigner de ce foyer ardent de contagion ; la ville se dépeuplait, et cependant le nombre des victimes augmentait chaque jour. Toute maison frappée de ce fléau était à l'instant même abandonnée. Les liens de famille semblaient rompus. Des fils quittaient leurs pères, des femmes délaissaient leurs maris, quelquefois même leurs enfans ; personne ne songeait aux vieillards. Le sentiment du danger individuel absorbait toutes les affections domestiques et donnait l'idée d'une dissolution complète de la société. Quelques médecins courageux, quelques vénérables ministres de l'Évangile bravaient seuls l'imminence du péril et portaient quelques secours, quelques consolations aux pestiférés.

» M. Patterson et Hannah furent des premiers atteints de la contagion. Tous leurs serviteurs s'enfuirent ; ils restèrent seuls. Ma mère et moi nous accourûmes près d'eux pour ne plus les quitter ; je veillais près de M. Patterson, ma mère prenait soin de sa tendre fille. Ces soins pieux ne se relâchèrent pas un

instant. Le docteur Brown venait de mourir, et cette nouvelle augmenta la maladie de son ami. Des symptômes effrayans se manifestèrent bientôt sur son corps. Dans l'espace d'une nuit, sa peau devint jaune comme du safran, et ses yeux commencèrent à s'éteindre. Jugez de mon désespoir dont j'étais forcé de réprimer la douloureuse expression ! Une soif brûlante, que nulle boisson ne pouvait satisfaire, une prostration complète des forces physiques, tout m'annonçait le funeste événement sur lequel je n'osais arrêter ma pensée. M. Patterson voyait arriver l'instant fatal avec résignation. « Mon cher fils, me dit-il, vos espérances sont vaines, et vous vous exposez inutilement pour me conserver la vie. Fuyez cette terre que visite le courroux du ciel. Sans doute ma fille n'est plus; rien ne m'attache au monde que mon amitié pour vous. Vivez et soyez heureux ! »

« Votre fille existe; lui dis-je, ma mère est auprès d'elle, et répond de ses jours. »

« Cela suffit, répondit ce bon père », et un dernier rayon de joie brilla faiblement dans ses yeux.

« Le sacrifice est grand, mais il faut qu'il s'accomplisse. Que la volonté deDieu soit faite! Mon cher Henry, mon fils, je vous recommande ma chère Hannah; soyez son protecteur ! »

« Je tâchais de réchauffer ses mains glacées dans les miennes ; je le suppliais d'espérer encore, lorsque ses membres furent agités d'un mouvement convulsif. La mort avait saisi sa proie. J'étais plongé dans la douleur ; mais je n'abandonnai point les restes sacrés de mon bienfaiteur. Je ne voulus point qu'ils fussent déposés dans le fatal tombereau, qui deux fois chaque jour parcourait les divers quartiers de New-York, et retournait au lieu commun de la sépulture où les corps étaient jetés sans distinction dans de vastes fosses. Je plaçai moi-même dans le cercueil la dépouille mortelle de l'homme juste et bienfaisant à qui je devais l'honneur et la vie ; je l'arrosai de mes larmes, et le transportai au cimetière de l'Est, où je le déposai dans sa dernière demeure. J'en marquai soigneusement la place, et j'y ai fait depuis élever un monument funéraire entouré d'arbres et de fleurs.

» Souffrez que je termine ici cette pénible narration. Vous devinez sans peine les événemens qui suivirent ce grand malheur. Grâces aux soins de ma mère, Hannah recouvra la santé. Elle n'apprit la perte qu'elle avait faite que lorsqu'elle eut acquis assez de force pour la supporter. Nous résolûmes de ne plus nous séparer; et après les délais convenables, notre mariage fut célébré par notre respectable ami M. Pownal. Le séjour de la ville

nous était devenu pénible. J'achetai cette ferme où nous passons des jours heureux, et où la salubrité de l'air nous défend de cette contagion dont le seul souvenir nous fait encore frémir, et que nous craindrions surtout pour nos enfans. »

Je remerciai Fitz-Allan de sa complaisance, et le félicitai d'avoir, après tant de traverses, rencontré le repos et le bonheur. « Vous ne pensez plus, lui dis-je, à votre Irlande. » — « J'y pense encore, répondit-il, mais c'est pour la plaindre des troubles qui l'agitent, et de l'intolérance britannique qui prive de ses droits légitimes une partie considérable de sa généreuse population. Mais ici est la terre de la vraie liberté, c'est ici la patrie commune des infortunés, des victimes de la tyrannie; je ne la quitterai jamais. »

Voilà mon histoire finie, dis-je à mon compagnon de Sainte-Pélagie. Qu'en pensez-vous? « Je pense que vous feriez bien de la rédiger et d'en faire le sujet de quelques-unes de nos consolations. Il s'y trouve des choses dont un gouvernement sage pourrait profiter. »

— « Je suivrai votre conseil; mais croyez que la nécessité seule corrige le pouvoir; la raison n'y peut rien. »

A. J.

N° XXIX. — 18 *mai* 1823.

VINGT-NEUVIÈME CONSOLATION.

SOUVENIRS DE PRISON.

. . . *Forsan et hæc olim meminisse juvabit*.

Il est bien digne de remarque que l'histoire ramène sous des noms différens un événement tout-à-fait semblable à deux siècles de distance, et il est honorable pour les femmes que cet événement soit un trait d'héroïsme conjugal. Voici comment une ancienne chronique rend compte du dévouement de la femme de Grotius.

« Le très-illustre Grotius fut tiré de geôle et » souffrance par le conseil et industrie de Marie » de Regelsberg, sa femme légitime. Elle avait » fait cette remarque à propos d'un grand cof- » fre rempli de livres et linge, lequel allait et » revenait de Louvestein à Gorcum, et de Gor- » cum à Louvestein, que les geôliers avaient » perdu la constance de l'ouvrir, visiter et » fouiller ainsi qu'ils faisaient d'abord. Sur » quoi elle conçut le dessein de faire entrer » son mari dans ladite malle, après l'avoir

» bien dextrement forée et percée de trous
» faits au villebrequin pour qu'il pût mettre
» de ce côté sa tête et respirer l'air du dehors.
» Grotius donna les mains à cette fourbe,
» se mit dans le coffre, et fut porté sans em-
» barras aucun à Gorcum, chez un sien ami
» qui le garda et recéla bien quelque temps,
» puis il alla à Anvers et passa aisément par-
» tout, une règle de menuisier à la main et
» portant le costume de son état.

» Cependant la femme prétendait que son
» mari était bien malade et qu'elle le soignait
» elle-même dans sa prison, et soutint ainsi
» cette comédie jusqu'à ce qu'il n'y eût plus
» moyen de le recouvrer. Alors se mit à dire
» aux gardes, se moquant d'eux et les nar-
» guant : *Oui-dà, les oiseaux ne sont plus*
» *dans la cage!* Grande rumeur parmi les ju-
» ges qui d'abord voulurent procéder crimi-
» nellement contre elle ; voire même plusieurs
» opinèrent à la tenir en prison perpétuelle-
» ment en place de son mari ; mais par la plu-
» ralité des voix, cette belle héroïne fut ac-
» quittée et louée de tout le monde. »

Ne croit-on pas lire l'histoire de madame de Lavalette? Avec moins d'intérêt cependant; car il ne s'agissait pour Grotius que d'abréger le temps de sa prison; et l'échafaud de M. de Lavalette était dressé. Si le fond de ces deux aventures est le même, combien les sui-

tes en furent différentes ! La femme de Grotius trouva dans la liberté qu'elle avait rendue à son époux le bonheur et la gloire du reste de sa vie. Quand madame de Lavalette revit son époux, l'effort de son courage avait brisé sa raison, et sa pensée absente ne lui laissait pas même la consolation de reconnaître l'objet de son héroïque dévouement.

Une partie de l'histoire de l'Europe est ensevelie dans ses prisons : c'est un ouvrage qui manque, et qui serait d'un intérêt extrême. Les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, se trouveraient presque tout entiers dans les *Annales de la Bastille*.

Henri IV se contenta d'y faire mettre le *trésor public*. En 1790 on trouva dans un des cachots de la Bastille un exemplaire complet de l'*Encyclopédie*, qu'on y avait enfermé vingt-cinq ans auparavant.

Le duc de Guise, devenu maître de Paris en 1588, s'empara de la Bastille, et nomma Bussy-le-Clerc gouverneur de cette prison d'état : ce Bussy, procureur au parlement, conduisit lui-même à la Bastille tous les membres de cette illustre compagnie, laquelle refusait de délier les Français, en faveur de Guise, de leur serment d'obéissance à Henri III. Présidens et conseillers en robe rouge, réduits à la *demi-pistole*, furent mis au pain et à l'eau ; une semaine de ce régime épuisa leur constance et leur fidélité.

On sait qu'il existait à Bicêtre, avant la révolution, quatre cachots noirs, infects, humides, de six pieds de long, sur quatre de large; véritables foyers de mort où l'air entrait avec tant de peine, par des ouvertures obliques, que la flamme des torches s'éteignait faute d'aliment; soixante livres de chaînes pesaient sur les malheureux que l'on descendait vivans dans ces tombeaux. A son avénement au ministère, M. Necker fit mettre en liberté le seul condamné qui eût survécu deux ans à cet affreux supplice : le ministre était présent à la sortie de ce prisonnier. Remonté à la surface de la terre, cet infortuné chancelait à chaque pas, comme un homme pris de vin; un mot du ministre témoigna qu'il s'y trompait : « Hélas! monsieur, lui dit l'infortuné, il y a deux ans que je n'ai bu que de l'eau fétide; c'est l'air pur qui m'enivre. »

Le pacifique cardinal de Fleury, dans la seule affaire de la Bulle, a signé trente mille lettres de cachet.

Combien de pères déshonorés après une vie infâme se sont portés accusateurs de leurs fils pour quelque désordre de jeunesse, et ont obtenu contre eux des lettres de cachet! Combien de femmes impudiques se sont débarrassées de leurs maris par les mêmes moyens! M. de Saint-Florentin a eu pendant quinze ans le mo nopole des lettres de cachet.

Bacon, qui aurait pu se donner pour exem-

ple, assure qu'il n'y a point de fortune possible sans persécution : il faut, disaient les Romains, manger le serpent pour devenir dragon (*Serpens nisi serpentem comederit non fit draco*); et cependant combien d'exceptions à cette règle! Que de persécutions n'ont eu pour suite que leurs propres peines!

Je ne sais à quel prisonnier de Sainte-Pélagie on doit cette maxime que j'ai trouvée inscrite sur un des murs du corridor Rouge.

— Pour que je connaisse un homme, condamnez-le à un mois de prison s'il est heureux, et à un mois de prospérité s'il est pauvre.

— Je voudrais qu'au même instant on pût connaître ce qui se passe dans le cœur des hommes qui habitent deux sortes d'édifices, les *palais* et les *prisons :* on verrait de quel côté se trouveraient la bassesse dans l'orgueil, l'ambition dans l'oisiveté; le désir le plus immodéré de s'enrichir sans travail; l'aversion la plus profonde pour la vérité; la flatterie, la trahison, le mépris des devoirs de citoyen, la haine de la vertu, l'amour du vice, le ridicule versé sur tout ce qui est bon, juste, honnête. — « Dans les palais, » répond Montesquieu, à qui j'emprunte ces lignes. Il ajoute : « C'est là, dans tous les lieux, et dans tous les temps, le caractère des habitans de palais. » Tout président à mortier qu'il était, ce Montesquieu, il faut en convenir, était un bien grand philosophe. E. J.

N° XXX. — 19 *mai* 1823.

TRENTIÈME CONSOLATION.

LA DERNIÈRE SEMAINE.

> La coutume maîtrise nos âmes, nos créances, nos jugemens, d'une très-injuste et tyrannique autorité.
>
> CHARRON,
> *De la Sagesse*, liv. II, chap. 8.

Le mois de ma détention est sur le point d'expirer; demain je verrai s'éclaircir le front soucieux du gardien de Sainte-Pélagie; il m'ouvrira cette porte massive que sa main docile avait fermée sur moi. Demain je me séparerai des compagnons de captivité dont j'ai partagé le sort, et dont j'emporterai le souvenir. Souvent, lorsque je respirerai un air pur, lorsqu'il m'arrivera de parcourir les rians coteaux de la Marne, ma pensée reviendra dans ce séjour de mélancolie, dans cette obscure enceinte où des hommes estimables, victimes de nos divisions politiques, attendent l'époque de leur liberté. Puisse le temps passer légèrement sur eux! Puissent-ils recevoir les consolations de l'amitié, et puiser un nouveau cou-

rage dans l'espérance d'un meilleur avenir !

Pourquoi l'homme n'éprouverait-il pas les mêmes sentimens lorsque, parvenu au déclin de l'âge, son âme est sur le point d'échapper à sa prison terrestre ? Il plaindrait les parens, les amis qu'il laisserait derrière lui, et qui, au milieu des joies trompeuses et des peines réelles de la vie, auraient encore à subir quelques années de captivité. Croyons que dans ce moment l'âme humaine, où naît et vit la pensée, jouit enfin de sa liberté ; que la mort, comme un geôlier complaisant, lui ouvre l'entrée de ce monde invisible, dont les esprits, dégagés des formes matérielles, peuplent l'immensité. Ainsi s'évanouiraient les fantômes qui à cette heure suprême poursuivent notre faiblesse. Nous nous séparerions de nos amis comme un prisonnier, sur le point d'être libre, prend congé des captifs dont la délivrance n'est pas éloignée, et qu'il a l'espoir de retrouver un jour. Il n'y aurait ni amertume dans les larmes, ni désespoir dans le cœur.

Il n'y a dans la prison, comme dans la vie, que deux grandes époques : l'entrée et la sortie. Les premiers jours de l'une, comme les premières années de l'autre, paraissent interminables ; mais lorsque vous êtes arrivés à un certain période, ils se précipitent avec une vitesse extrême. La dernière semaine de la prison, comme la dernière saison de la vie, s'écoule

rapidement et ne laisse dans la mémoire que des traces fugitives. Alors on ne compte pas plus les jours que le vieillard ne compte les années. Je voudrais qu'on m'expliquât clairement ce phénomène.

Si les hommes regrettent la vie, c'est qu'ils ont contracté des habitudes invétérées qu'on a bien définies en les appelant une seconde nature. Le temps serre les liens qui nous attachent à nous-mêmes; plus l'imagination perd de sa force et l'esprit de ses ressorts, plus l'existence purement animale acquiert d'ascendant. De là vient que dans la jeunesse, la mort inspire moins d'effroi que dans l'état même de caducité; la vieillesse chérit et ménage la vie comme un avare le trésor où son cœur est placé. Le jeune homme, fier, ardent, généreux, risque avec enthousiasme son existence pour son pays, pour la gloire, pour l'amour : mais combien ne voit-on pas de vieillards vivre uniquement pour eux-mêmes ! Il n'y a plus d'expansion dans leurs sentimens; ils voient tomber à côté d'eux avec une glaciale indifférence leurs anciens amis, et jusqu'à leurs propres enfans. Il n'y a de séparation pénible pour la décrépitude que celle qui l'arrache de cette terre, où elle semble avoir pris racine. C'est un mot profond que celui que Molière a mis dans la bouche de son vieil avare : « Il faudra vous assommer, lui dit Frosine; vous mettrez en terre et vos enfans et

les enfans de vos enfans. » — « Tant mieux, répond Harpagon. »

On a fait des observations du même genre sur des captifs, qui, après avoir passé un temps considérable dans leur prison, ne voulaient plus en sortir. J'ai souvent entendu raconter par un de mes amis l'histoire d'un homme qui, pendant cinquante ans, avait été renfermé dans la forteresse de Pierre-Encise, près de Lyon. L'ordre arrive enfin de le rendre à la liberté ; mais cet homme s'était fait à sa prison ; il avait pris des habitudes qu'il lui aurait été pénible de rompre ; il redoutait d'entrer dans un monde inconnu, où il ne retrouverait aucune connaissance, aucun ami, et où il serait forcé de donner un nouveau cours à ses idées. Cette perspective le rendait malheureux. Toute réflexion faite, il refusa la liberté, et supplia qu'on lui permît de rester à Pierre-Encise. Cette faveur lui fut accordée : il aimait la prison comme un vieillard aime la vie.

Je ne suis pas encore assez familiarisé avec la captivité pour éprouver un pareil sentiment ; je ne regretterai point Sainte-Pélagie. J'éviterai même d'y rentrer, si cela est possible pour un écrivain libéral dans le temps où nous sommes. Mais l'on me dira : « Qui vous force d'écrire ? qui vous oblige d'imprimer vos pensées ? Vous connaissez le péril, et vous y courez ! Quelle est donc cette manie qui vous met sans cesse la

plume à la main, qui vous expose aux commentaires du parquet et aux traits malins de la critique? » — Je répondrai tout simplement que c'est l'habitude ; je ne connais pas de meilleure raison. J'ai pris l'habitude de penser et de publier mes pensées bonnes ou mauvaises. Je les donne pour ce qu'elles valent ; je profite des conseils lorsqu'ils viennent d'une critique raisonnable et impartiale ; je fais peu d'attention à l'injustice et à la malignité. D'ailleurs ne m'a-t-on pas dit que j'étais libre de publier mes opinions? J'entends bien que cette liberté n'est pas de la licence ; aussi je respecte tout ce qui est respectable, mais j'use ensuite pleinement de mon droit légal. Quand j'ai dans la tête une pensée que je crois utile, elle me tourmente jusqu'à ce qu'elle en soit sortie et qu'elle ait vu le jour. Que puis-je faire à cela ?

Cette habitude insurmontable m'a suivi à Sainte-Pélagie, et je n'en suis pas fâché ; elle a rempli quelques momens qui auraient pesé sur moi ; elle m'a fait oublier une situation dont la nouveauté, ce qui est assez rare, n'a point de charmes. Il faut une occupation dans la solitude ; la mienne est d'écrire. Je suis placé entre deux sous-officiers d'un caractère fort aimable. Ils se sont aussi donné une tâche, et se plaisent à élever des serins. Je les ai vus avec intérêt soigner leurs couvées et nourrir leurs petits oiseaux avec sollicitude. — « Voilà, me

direz-vous, une occupation bien frivole. » — « Vous vous trompez; elle fixe les idées, et c'est beaucoup dans la captivité : pour moi, je ne changerais pas ces douces occupations pour celles d'un procureur général. »

Que me parlez-vous de soins importans dans la vie ? L'orgueil de l'homme grossit tout à ses yeux ; et cependant Salomon a eu raison de dire que tout est vanité. « Je veux être immortel, me dit ce poète qui compose laborieusement un madrigal, ou qui se tourmente sur un poème épique. » — « Eh, mon ami, fais des vers ou de la prose si cela t'amuse, mais laisse là ton immortalité ! Crois-tu qu'il soit bien sûr qu'Homère lui-même soit immortel? As tu pensé aux grandes catastrophes qui menacent continuellement notre pauvre petit globe, aux invasions de la barbarie, à l'irruption de l'ignorance ? Crois-tu que la race des Omar soit éteinte ? Qui t'a dit que dans vingt ou trente mille ans d'ici il serait question de ce qui nous semble aujourd'hui si précieux, qu'on trouverait sur la terre des bibliothèques, des athénées et des professeurs de latin ou de grec ? Si quelques livres surnagent dans le naufrage universel, peut-on savoir ceux que le hasard épargnera ? C'est peut-être un ouvrage inconnu, même aux bibliomanes, qui charmera nos arrière-petits-neveux. Tu vois cet enfant qui effeuille des roses, il est plus sage que toi. »

Les découvertes des voyageurs modernes nous ont appris que les vestiges d'une civilisation oubliée existaient en Égypte, que l'intelligence humaine s'arrêtait devant cette langue des hiéroglyphes sans cesse interrogée, et qui reste muette comme le marbre où elle est gravée. Ce qui est arrivé une fois ne peut-il pas arriver encore ? Nul doute que dans ces temps privés de souvenirs, il n'existât des hommes avides de gloire et d'immortalité ; ils ont pensé, ils ont écrit, ils se sont légués à un avenir qui ne les connaît pas, qui jamais ne les connaîtra. Soyons donc moins fiers de nos occupations : tâchons de les rendre utiles et agréables, et laissons le reste à la fortune.

Je voudrais fondre l'amour de la gloire dans celui de la vertu. L'humanité y gagnerait ; car, il faut bien en convenir, ce que nous nommons stupidement la gloire coûte aux nations beaucoup plus qu'elle ne vaut. Je le dis à regret, car je ne suis pas encore tout-à-fait guéri de ce sot préjugé qui nous fait voir de la gloire dans le gain d'une bataille où la justice est souvent du côté des vaincus. Je sens que j'ai tort ; mais que les progrès de la raison sont lents et difficiles ! une seule idée fausse peut être le fléau des sociétés.

Si l'homme avait une dose suffisante de bon

sens, il n'attacherait la gloire qu'à des actes éclatans d'humanité, de justice, qu'aux œuvres de génie empreintes d'une bonne morale. J'accorderais volontiers de la gloire aux rois qui épargneraient le sang de leurs peuples, aux guerriers qui ne combattraient que pour la défense de leurs foyers, aux magistrats qui tiendraient dans un parfait équilibre la balance de la justice, aux savans qui feraient une découverte utile, aux écrivains, aux poètes dont les nobles inspirations feraient aimer la patrie, la vertu, la liberté; je souhaiterais même que cette gloire fût immortelle pour le bonheur des hommes. Mais ces vœux ne changeront rien au cours des choses; notre civilisation est entrée dans un fausse route, elle y restera.

Je voudrais, en attendant mieux, qu'on s'occupât des êtres que la loi exile pour un temps de la société; je voudrais qu'on se souvînt un peu que ces captifs sont des hommes, et que toute rigueur inutile exercée contre eux est un outrage à l'humanité. Qu'ils subissent leur peine, rien de mieux; mais s'ils ne peuvent se procurer les objets de première nécessité, que la société y pourvoie! Que le caprice d'un homme, quel qu'il soit, n'aggrave point leur peine; qu'on ne renferme point deux prisonniers dans un local déjà assez étroit pour un seul; qu'on sépare l'homme

honnête de l'homme vil ; que la haine, la vengeance, s'arrêtent du moins à la porte des cachots! Voilà des vœux désintéressés, car ce n'est pas de moi qu'il s'agit ; mais j'ai souffert des souffrances des autres. Si ces vœux étaient exaucés, je me rappellerais avec plaisir mon passage à Sainte-Pélagie ; mais il est temps de finir ; ma dernière semaine de prison est expirée.

A. J.

N° XXXI. — 20 *mai* 1823.

TRENTE-UNIÈME CONSOLATION.

NOTRE SORTIE DE SAINTE-PÉLAGIE.

Ut homines et tempora sunt, ita morem geras.
PLAUTE.

(Il faut prendre le temps et les hommes comme ils viennent.)

C'EST la troisième fois que l'on me met en prison ; la première, j'y fus envoyé par l'ordre d'un comité révolutionnaire ; la seconde, par un arrêté du directoire, et je m'y trouve aujourd'hui par un arrêt de cour royale, et toujours pour le même motif. Cette singularité pourrait me fournir le texte d'une consolation bien piquante, mais je n'ai que quelques heures à passer à Sainte-Pélagie, et je veux les employer à fixer quelques-uns de mes souvenirs de prisonnier.

La première chose que je remarque, en généralisant pour moi cette idée, c'est l'influence de l'âge sur cette même situation de ma vie.

J'ai passé cinq mois en prison au temps de la terreur, la liberté ne pouvait s'offrir à mes yeux que sous les traits de la mort ; mais

j'avais vingt-deux ans, et je ne sais par quel prestige d'une imagination de cet âge, j'embellisais jusqu'à ce moment terrible. Quelques fragmens épars d'un écrit commencé dans ma prison d'Arras me rappellent qu'une seule pensée occupait alors mon esprit, celle d'attacher à ma mort une sorte d'éclat qui préservât ma mémoire d'un entier oubli : j'ai trop de raison et trop d'amour-propre aujourd'hui pour entretenir mes lecteurs des projets que me suggéra cette monomanie.

Mon incarcération à Lille, après le 13 vendémiaire, me trouva moins résigné à l'injustice des hommes; mais j'en avais sous les yeux une victime trop courageuse pour ne pas m'armer d'un si noble exemple contre la persécution. M. le duc de Choiseul était alors mon voisin de cachot : citer son nom, c'est proclamer le triomphe d'une âme forte et généreuse dans l'une et l'autre fortune.

Chargé de plus d'un demi-siècle je me retrouve encore sous les verrous; mais, éclairé cette fois par l'expérience et par l'habitude de réfléchir, je m'aperçois que mon caractère, sans cesser d'être décisif, est devenu plus indulgent : où je voyais des causes personnelles de haine je ne trouve plus que des raisons générales de mépris : je suis fatigué d'indignation.

Cette situation d'esprit n'a pas peu con-

tribué à me faire supporter patiemment mon séjour à Sainte-Pélagie, où je veux consigner en quelques lignes notre manière de vivre.

Nous nous levons, comme M. le baron de la Dandinière, avec le soleil; il m'est arrivé plusieurs fois d'être plus matinal que lui, et d'être surpris la plume à la main par le bruit de mes verrous qui s'ouvraient, à cinq heures, comme ceux des autres prisonniers.

Notre toilette achevée (on n'en fait qu'une en prison), nous descendons au jardin où nous sommes bientôt joints par quelques compagnons d'infortune de notre choix, dont l'entretien contribue plus efficacement encore que le cigare à nous faire passer agréablement une heure pendant laquelle un garçon de corridor fait notre chambre. Après un déjeuner frugal, dont le thé et le beurre font tous les frais, nous nous mettons au travail, chacun de notre côté, jusqu'à l'heure de nos visites. Cette partie de la journée, à laquelle nous avons dû les momens les plus doux que nous ayons passés dans notre prison, nous a fourni quelques consolations épisodiques dont nous avons eu soin d'enrichir notre ouvrage.

Nous dînons tête-à-tête, et soit que la prison aiguise l'appétit, soit que nous jugions des mets qu'on nous sert, par comparaison avec le pain bis et la soupe maigre que l'ad-

ministration des prisons accorde à ses plus pauvres commensaux, toujours est-il que chacun de nos repas nous a fourni l'occasion de faire l'éloge de la cuisine de notre traiteur, M. Lenfant, qui vaut, à tout prendre, beaucoup mieux que sa réputation. Ce que nous en disons n'est pourtant pas avec l'intention de le mettre en vogue, car nous désirons sincèrement qu'il perde toutes ses pratiques du corridor Rouge.

A l'issue de notre dîner, qui n'est guère plus long que ne l'était, il y a dix ans, celui des Tuileries, nous allons faire quelques tours de jardin et assister aux parties de volant et de petits palets qui rompent l'uniformité de la promenade.

L'apparition d'un nouveau prisonnier est un sujet d'entretien et de distraction qui se renouvelle plus souvent que ne le voudraient ceux mêmes qui en jouissent. Pendant notre séjour ici notre curiosité compatissante a eu pendant plusieurs jours l'occasion de s'exercer sur un jeune homme de vingt-trois ans, d'une beauté remarquable entre les plus beaux hommes de France, dont l'extérieur élégant et les manières distinguées annoncent la classe de la société à laquelle il appartient. Il n'a jamais paru dans le jardin qu'accompagné d'un gardien qui avait l'ordre d'empêcher qu'il ne parlât à aucun prisonnier. Si ce jeune homme a quelque reproche

grave à se faire, l'art de Lavater est décidément en défaut, car jamais figure humaine n'a été plus fortement empreinte des caractères auxquels ce grand physiognomoniste attache l'honneur, la probité, la noblesse de l'âme et la bonté du cœur.

Quelque plaisir que nous trouvions dans cette promenade de l'après-dîner, nous avons hâte de remonter dans ma cellule; la table d'échecs est dressée. Sans ce maudit jeu je pourrais me vanter de n'avoir pas eu un moment d'humeur à Sainte-Pélagie ; mais du moins je puis justifier ceux qu'il m'a causés ; je suis incontestablement, ou du moins je me crois plus fort que mon adversaire, et cependant il m'a gagné assez régulièrement deux parties sur trois. Je lui ai prouvé que c'était à mes distractions qu'il était redevable de l'avantage qu'il avait pris sur moi; mais il me soutient qu'à ce jeu l'attention fait une partie du talent ; je n'ai pas grand'chose à répondre; c'est peut-être pour cela que je me fâche contre moi-même et contre le gardien qui vient très-poliment nous séparer le soir à neuf heures, et nous enfermer séparément dans nos loges comme des bêtes féroces.

Resté seul, après avoir examiné quelque temps le maudit mat dont je suis encore tout étourdi, je finis toujours ma journée par me demander comment il se fait que je sois en prison, et cette réflexion me ramène sans cesse à la pensée de juger mes juges, ou du moins de

les forcer à comparaître avec moi au tribunal de l'opinion pour y rendre compte de leur vie publique. Cette petite biographie spéciale devait naturellement trouver ici sa place. Je l'avais mise au nombre de mes consolations; mais comme je ne veux ni louer ni blâmer sans preuves, comme je ne veux mettre ni mes préjugés, ni mes intérêts, ni ma reconnaissance, ni mon ressentiment à la place de la vérité, je dois attendre, pour publier séparément ce petit ouvrage, que j'aie mis en ordre, et scrupuleusement vérifié les renseignemens que j'ai recueillis dans cette audience solennelle où je prétends m'arroger les fonctions d'avocat général, ou, comme on disait plus franchement autrefois, d'accusateur public. J'exposerai ma conduite et mes principes avec la même impartialité, avec la même franchise dont je ferai preuve envers les autres; car je pense avec Molière :

« Qu'il faut s'examiner soi-même bien long-temps,
» Avant que de penser à condamner les gens;
» Qu'il faut mettre le poids d'une vie exemplaire
» Dans les corrections qu'aux autres on veut faire. »

..... Mais je ne me trompe pas.... c'est nous qu'on appelle; la sept-cent-vingtième heure de notre détention a sonné...... On vient nous prévenir que notre écrou est levé : nos compagnons de captivité se pressent autour de nous et

nous prodiguent les marques du plus tendre intérêt ; peu s'en faut que nous ne les quittions, avec peine ; mais nos enfans nous pressent, le dernier guichet s'ouvre ; nous sommes libres, et notre séjour à Sainte-Pélagie n'est plus qu'un rêve.

E. J.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PROCÈS

DE

MM. JOUY ET JAY.

PLAIDOYER

DE M. DUPIN

POUR MM. JOUY ET JAY.

Audience du 29 janvier 1823.

Si l'on me demandait mon sentiment particulier sur les *Biographies des hommes vivans*, je n'hésiterais pas à désapprouver ce genre d'ouvrages ; ils devraient être interdits ; et j'estime bien plus sage, la méthode de Plutarque, invoquée par M. l'avocat du roi, ou même celle des Égyptiens, qui ne jugeaient les hommes qu'après qu'ils étaient ensevelis dans la tombe, mais qui, à cet instant solennel, jugeaient même les actions de leurs rois.

Cependant, messieurs, du moment qu'un ouvrage de ce genre a paru, s'il a pris la couleur exclusive d'une opinion, il appelle la contradiction de l'opinion contraire. En cela comme en toute controverse, qui n'entend qu'une partie n'entend rien. Les faits ont été travestis, on voudra les rétablir ; certains actes mal qualifiés, il faudra leur restituer leur véritable caractère ; des réputations injustement ternies, il s'agira de les réhabiliter. Telle est l'intention qu'ont annoncée les auteurs de la *Biographie nouvelle des contemporains*. Ont-ils tenu parole ? Oui, si l'on en juge par la manière dont ils ont traité les articles *Bonchamps*, *Catelineau*, *Charette* ; rendant un juste

hommage à la valeur et au dévouement de ces chefs vendéens, et relevant avec éloge les actes de courage et d'humanité qui les ont honorés sur le champ de bataille ; oui, si l'on en juge par l'article du *duc de Choiseul*, dont le nom, comme la vie, rappelle tout l'héroïsme d'un dévouement chevaleresque et d'un patriotisme éprouvé.

Enfin, ce qui parle en faveur de cet ouvrage plus haut que notre discours, neuf volumes ont déjà paru, contenant chacun plus de huit cents articles ; un seul volume est dénoncé, et dans ce volume, deux articles seulement sont signalés par le ministère public ; et dans ces articles enfin, l'un n'offre qu'une phrase, et l'autre ne contient qu'une ligne que l'accusation ait cru pouvoir vous déférer.

M. Jay est accusé comme auteur de l'article *Boyer-Fonfrède* ; on lui reproche d'avoir voulu, en le justifiant, faire l'apologie du régicide.

Ici, messieurs, le caractère de l'écrivain devient un premier garant de l'injustice d'une pareille accusation. Le caractère personnel de M. Jay est une grande douceur de mœurs, une grande modération dans ses opinions et dans la manière de les énoncer. Comme avocat inscrit sur notre tableau, il connaît les lois, il fait profession de les respecter ; il est parmi nous irréprochable et irréproché. Il est incapable d'avoir eu l'intention qu'on lui suppose.

Aussi l'a-t-il hautement désavouée dans son interrogatoire, et il n'y a qu'un instant encore en parlant devant vous. Et qu'on ne dise pas que

c'est là une vaine protestation employée pour se soustraire aux effets de la poursuite dont il est l'objet; j'ai trouvé une garantie plus sûre de sa manière de penser au sujet de la mort de Louis XVI, et dans l'article déjà publié de M. *Angran d'Alleray* et dans celui de *Madame Élisabeth*, où il rend le plus touchant hommage aux vertus de cette princesse, et où il n'hésite pas à dire qu'elle comparut devant le tribunal *de sang* qui avait condamné Marie-Antoinette ; l'appelant *martyre*, et donnant le nom de *victimes* à tant d'illustres condamnés.

Voilà mes garans de l'opinion personnelle de M. Jay sur la condamnation de Louis XVI, et j'y crois; car M. Jay n'a point étudié à l'école de ces hommes qui admettent le régicide comme doctrine, et les restrictions mentales comme principe de conduite et de direction.

Sans cela, je dois le dire, je ne l'eusse point voulu défendre ; car, moi aussi, messieurs, je n'ai jamais hésité à donner à Louis XVI le titre de roi martyr. * Je le dis avec sentiment et avec conviction, ses juges n'avaient pas le droit de le juger ; de plus, il était innocent. Ce fut un crime en morale, et une faute en politique ; car Louis XVI avait voulu la liberté de son peuple ; et c'est peut-être parce qu'il l'avait voulue franchement, qu'au jour où il fut attaqué avec tant de fureur, il se vit lâchement abandonné. Dans mon opinion, approuver, louer, justifier un

* Voyez Observations de M. Dupin sur la législation criminelle, pages 12 et 13.

crime, c'est s'y associer, c'est en quelque sorte le commettre une seconde fois : *Aliud parricidium est accusare innocentem occisum.*

(Après cette exposition faite avec chaleur et avec accent, M. Dupin discute mot à mot l'article incriminé ; il montre que M. Jay, loin d'approuver le vote de Boyer-Fonfrède, l'a au contraire qualifié *de funeste et déplorable erreur*, qui fut *la cause de grands maux.*)

Sans doute M. Jay attribue des vertus à Boyer-Fonfrède ; mais, en condamnant la conduite d'un homme sur un point qui doit être condamné, l'équité de l histoire ne veut-elle pas qu'on rende également justice aux qualités qui l'ont distingué. Ainsi, quels que soient les reproches que tels ou tels auront mérités sous certains rapports, on ne pourra, si l'on veut être juste, s'empêcher de dire de l'un qu'il fut un grand mathématicien, un grand artiste ; de l'autre, qu'il fut savant, pieux, charitable ; de celui-ci, qu'il fut bon père et bon ami ; de celui-là, enfin, que s'il eut des vices, il ne manqua pas totalement de vertus. On dira d'eux ce qu'Horace a dit du fou d'Argos, dont la monomanie n'empêchait pas qu'il ne fût assez exact d'ailleurs à remplir les devoirs de la vie civile :

Cœtera qui vitæ munia servabat
Recto more.

M. Jay peut s'autoriser surtout de l'exemple de l'historien Hume, qu'on accuse d'avoir été partial seulement en faveur des Stuarts, et qui ce-

pendant, après avoir fait parler les douleurs de Charles Ier. et de Strafford, n'en a pas moins fait, sous d'autres rapports, l'éloge du régicide Harisson, dont il loue l'*élévation de sentimens, la force et la présence d'esprit,* disant que sa conduite a été digne de *compassion et d'indulgence.*

Le même historien, parlant du républicain Vane, le met au rang *des plus grands génies.*

M. Jay est loin d'avoir exalté à ce point l'homme dont il écrivait la vie : il explique le vote de Fonfrède, mais il le blâme.

Il l'explique, parce qu'en effet tous ceux qui ont voté la mort de Louis XVI ne l'ont pas votée avec la conscience du crime ; mais plusieurs par erreur, faiblesse, peur ou entraînement. Songez-y bien, messieurs ; cette idée est même morale ; elle est plus conforme à la charité chrétienne ; elle est consolante pour l'humanité.

Si, du reste. M. Jay, en improuvant le vote de Fonfrède, ne l'appelle pas crime ou attentat, s'il ne le qualifie pas aussi sévèrement qu'on le ferait dans un réquisitoire, l'accusation n'en est pas mieux fondée. Un blâme quelconque sera toujours l'opposé d'une approbation : or, l'approbation seule donnée au régicide serait immorale, et pourrait motiver l'accusation.

(Après avoir ainsi justifié M. Jay, et sur le rapport de l'intention et sur le fait en lui-même, M. Dupin passe à la défense de M. Jouy.)

M. Jouy est depuis long-temps l'objet d'une sollicitude particulière ; il a déjà essuyé presque au-

tant de procès que *Sylla* * sut obtenir de consulats.

On l'accuse, cette fois, d'avoir voulu provoquer à la haine et au mépris du gouvernement du roi; et cette accusation est grave, car, suivant un écrivain ** dont l'opinion peut servir de commentaire à la loi qui a motivé l'accusation, il n'y a rien de plus dangereux pour un gouvernement que d'encourir la haine et le mépris.

(M. Dupin lit ensuite l'article des *frères Faucher*, dont M. Jouy a déclaré avoir approuvé la rédaction. Il n'y trouve point le caractère de criminalité que lui prête l'accusation.)

M. Jouy a expliqué ses motifs d'intérêt personnel pour les frères Faucher. Il a exprimé ses regrets d'une condamnation qui appartient à des temps déjà loin de nous. Il a parlé de deux condamnations; toutes deux sont historiques. Il a remarqué une différence saillante, et l'on peut dire sanglante entre les deux; mais il n'a point pour cela provoqué à la haine contre le roi ni contre son gouvernement.

Ce serait tout au plus sur le ministère de 1815 que tomberait le reproche; ministère qui a cessé, ministère contre lequel on a épuisé toutes les formules d'injures, d'attaques et de diffamation; ministère dont celui-ci n'a pas jusqu'à présent en-

* On ne pouvait rappeler avec plus d'art que M. Jouy était auteur de la tragédie de *Sylla*, qui était alors à sa cinquante-unième représentation.

** Machiavel, dans son livre *du Prince*, chap. IX, intitulé : *Il faut éviter de se rendre méprisable et odieux.*

tendu se rendre l'apologiste, ni se constituer le vengeur.

Ou bien ce sera, si l'on veut, une attaque contre le parti qui, en 1815, était impatient de condamnations et pressait les exécutions. Que n'a-t-on pas dit, en effet, avec toute liberté, sur les réactions de 1815, à Bordeaux, à Lyon, à Nîmes, et ailleurs? Mais tout cela n'est pas le gouvernement du roi, car ce gouvernement n'est pas celui d'un parti.

Enfin, ce sera, je le suppose, un trait lancé contre la juridiction expéditive qui a prononcé sur le sort des frères Faucher; juridiction heureusement abolie, et qui, parmi les souvenirs qui s'y rattachent, n'a pas du moins laissé le sentiment du regret.

Le Célestin de Marcoussi osa dire à François Ier., qui visitait le tombeau de Montaigu, et qui plaignait ce ministre d'avoir été condamné à mort *par justice :* « Vous vous trompez, sire, *ce fut par des commissaires.* » On a pu dire de même en parlant des frères Faucher, *ce fut par des prévôts* qu'ils furent condamnés; ce fut par des juges soi-disant militaires, des juges d'exception enfin, qui ne laissèrent pas à la grâce le temps d'arriver! Le Célestin ne fut pas accusé d'avoir voulu exciter à la haine et au mépris du gouvernement du roi (il est vrai que c'est au roi lui-même qu'il avait parlé); M. Jouy n'est pas plus coupable, bien qu'il ne soit pas Célestin.

Mais il a dit que les temps étaient *changés!* Il l'a dit en parlant de 1815, et par opposition à

1793, voulant exprimer par là que le gouvernement de 1815 était plus impitoyable que celui de 1793.

Aimeriez-vous donc mieux que M. Jouy eût dit que les temps étaient *les mêmes?.....*

Oui, les temps étaient changés : en 1793, une fureur populaire pouvait vous perdre; un mouvement contraire pouvait vous sauver.

En 1815, formes différentes. Alors on était sous l'empire des tribunaux d'exception. La législation de 1815 n'admettait pas ces délais, ces recours, ces sursis, qui jadis avaient sauvé les frères Faucher. Il n'était pas même permis de se pourvoir en cassation; et l'exécution fut si prompte que l'ordre de la suspendre n'eut pas le temps d'arriver. La clémence royale était à Paris, et les juges siégeaient à Bordeaux.

Mais enfin qu'a dit M. Jouy, même en parlant de ces juges d'exception, de leur sentence de mort, et de sa trop rapide exécution? Il ne leur a pas même dit, Vous fûtes sans justice; il leur a dit seulement, Vous fûtes sans pitié !

Pitié, larmes, regrets, de tous temps vous fûtes permis sur une condamnation ! On a pu plaindre Calas et Labarre sous l'ancien régime, pleurer les victimes de la révolution en présence de la révolution même. Sous l'usurpateur on a plaint le roi légitime, et c'est alors que furent offerts les premiers sacrifices d'expiation. Moi-même j'ai pu, sous ce gouvernement, déplorer l'assassinat du duc d'Enghien *; on a supprimé mon livre, mais

* Voyez mon *Précis historique du Droit Romain*, pag. 49;

on ne m'a pas fait de procès; on a étouffé ma plainte, on l'a empêchée de se répandre; mais du moins on a eu la pudeur, ou, si l'on veut, la politique de ne la point transformer en délit.

Que les temps sont *changés!* Combien de faits s'expliquent par ce peu de mots! Tel a péri, jugé à telle époque, qui eût été sauvé, jugé un peu plus tard. Un vol est toujours un vol; un meurtre est toujours un meurtre; mais en matière politique tout est instantané, tout dépend du moment; et tant de réhabilitations devenues célèbres, comment les expliquer, si ce n'est par la différence des temps?....

Abordons maintenant l'objection tirée contre M. Jouy de ce qu'il a consigné dans son article que les frères Faucher n'avaient point été défendus.

Il serait sans doute à regretter qu'un barreau qui a fourni tant de fonctionnaires pour les places les plus éminentes n'eût pas offert d'avocat au malheur, ni de défenseur à des accusés; mais le bruit en a couru; les journaux l'ont répété; la tribune en a retenti; qui de vous, enfin, a lu ce plaidoyer? . . .

C'était une rumeur devenue populaire; M. Jouy l'a accueillie; fût-elle inexacte (et je le désire pour l'honneur du barreau de Bordeaux), que pourrait-on en inférer? — Ce serait une attaque contre les hommes pusillanimes qui n'auraient pas

et l'écrit intitulé : *Discussion des actes de la commission instituée en l'an XII par le gouvernement consulaire pour juger le duc d'Enghien.*

osé faire le devoir de leur état, mais ce ne serait pas une provocation à la haine contre le gouvernement du roi.

(M. Dupin termine par des considérations générales communes aux deux accusés. Il déplore ces accusations multipliées, la plupart suggérées par des instigations ministérielles.) La justice doit s'en défendre, et conserver son véritable caractère, qui est l'indépendance. Au moment surtout où la nation va s'engager dans une lutte qui peut devenir terrible, au lieu d'aigrir et de diviser les esprits, ne vaudrait-il pas mieux déposer tous les ressentimens, et rallier les opinions en un même point, pour diriger plus sûrement les efforts vers un même but ? Les magistrats rempliront cette mission : ils ne seront jamais les instrumens d'un parti ; et la modération dont a fait preuve M. l'avocat du roi est un sûr présage de l'impartialité du jugement.

JUGEMENT

DU 29 JANVIER 1823.

« En ce qui touche l'article *Fonfrède*, dont Jay s'est reconnu l'auteur; attendu que dans cet article la condamnation de Louis XVI n'est pas approuvée, qu'elle est même blâmée ; que si le blâme n'est pas exprimé en termes assez énergiques, ce fait ne saurait constituer ni crime ni délit.

» En ce qui touche l'article des *frères Faucher*, dont Jouy s'est reconnu l'auteur :

» Attendu que, dans cet article, l'action des frères Faucher de s'être barricadés dans leur maison, et de s'être défendus pied à pied contre les autorités du gouvernement du roi au mois de septembre 1815, est qualifiée d'*héroïque ;* bien que le même article énonce que l'un d'eux (César Faucher), député des cent jours, n'avait quitté Paris qu'après la clôture de la session de la chambre des représentans d'alors ;

» Que dans ledit article il est également dit que Rome leur eût élevé des statues dans le temple de Castor et Pollux ; qu'après avoir énoncé que les frères Faucher, après leur condamnation, marchèrent au supplice le 27 novembre 1815, avec la même fermeté qu'en 1793 ; ce même article ajoute : « Mais les temps étaient changés ; l'ordre de suspendre l'exécution ne vint pas. » — Que ces dernières expressions, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à aucune interprétation, *em-*

portent une comparaison entre la terreur de 1793 et le gouvernement du roi, même au désavantage de ce dernier. — Qu'ainsi ledit article, dans les passages ci-dessus relevés, et particulièrement dans le dernier, excite à la haine et au mépris du gouvernement du roi :

« Renvoie Jay des fins de la prévention ;

» Condamne Jouy à un mois d'emprisonnement, à 50 fr. d'amende et aux frais du procès. »

M. le procureur général ayant appelé du jugement, l'affaire a été portée devant la cour royale, audience solennelle.

M. Jay, acquitté en première instance, se croyait si sûr d'être également acquitté sur l'appel, qu'il voulut se borner à de simples observations qu'il se chargea de présenter lui-même. Son attente fut trompée; et il se vit condamner à un mois de prison et 16 fr. d'amende.

M. Dupin prononça pour M. Jouy le plaidoyer qu'on va lire. Mais tous ses efforts ne purent empêcher que le premier jugement ne fût confirmé.

Dans sa péroraison, l'orateur paraît avoir voulu faire allusion à certain passage du discours prononcé quelques jours auparavant par M. le garde des sceaux, à la séance de la chambre des députés. (Voyez le *Journal des Débats* du 5 avril 1823, et le *Constitutionnel* du 6, article *Paris*.)

PLAIDOYER

POUR M. JOUY.,

A L'AUDIENCE DE LA COUR ROYALE,

Du 10 avril 1823.

Messieurs,

Si M. Jouy n'eût été frappé que dans sa fortune, quelque dommage qu'il en fût résulté pour son patrimoine (assez modique d'ailleurs, comme celui de tous les gens de lettres), il n'eût peut-être pas appelé; il eût craint d'ajouter sa cause à celles du même genre dont vos audiences sont déjà surchargées, et qui menacent d'encombrer votre juridiction.

Mais voyant sa personne même atteinte, sa liberté menacée, lui, vétéran de la littérature et de l'armée, membre du premier corps littéraire de France, pouvait-il, quels que fussent d'ailleurs sa docilité et son amour pour la paix, le silence, pousser la résignation au point d'acquiescer à une sentence qui le condamne à la prison?

Non, messieurs; il a dû, dans cette circonstance, élever ses regards vers vous, et demander à la cour souveraine le redressement des torts que lui fait éprouver la décision des juges inférieurs.

Accusé plusieurs fois, M. Jouy a toujours été honorablement acquitté. Ainsi la récidive est non dans le délit, mais dans l'accusation.

Du reste, ce n'est point aux magistrats que M. Jouy impute la funeste prévention qui s'est attachée à sa personne. On ne lui dira pas: *Tremble, un Dieu te poursuit.* C'est moins que cela, c'est la police; et il m'appartient, dans l'intérêt même de la justice, de vous dévoiler la marche ténébreuse de l'inquisition ministérielle dans ces sortes d'affaires, et de montrer comment les magistrats ont pu être involontairement subjugués par une délation adroitement ourdie.

Il n'y a plus de censure, messieurs, plus de censure ostensible, mais une censure occulte qui s'est réfugiée dans les bureaux de la police. Là, à l'exemple des commissions de l'index instituées dans les pays d'inquisition, il existe un conclave d'*examinateurs*, auxquels on distribue les produits de la presse.

De cet obscur laboratoire sortent les rapports *anonymes*, où chaque ouvrage qui déplaît est déchiqueté, interprété, commenté, incriminé; où l'auteur est signalé, qualifié, noirci: ce sont des espèces de modèles destinés à servir de type aux réquisitoires.

On conçoit l'importance que se donnent messieurs les examinateurs; ils se vantent d'avoir sauvé la société, quand ils croient avoir trouvé le moyen de perdre un auteur que souvent on n'eût pas lu sans le procès qu'ils lui ont suscité; mais que deviendraient leurs places et leurs émolumens, s'il n'y avait pas de procès de la presse? Il en faut à tout prix.

Ces rapports, *sine die et consule*, sont envoyés

au parquet sous le nom de son excellence le ministre de l'intérieur, qui se reconnaît seulement à la vignette et au timbre du papier.

Ces envois sont eux-mêmes accompagnés des plus tendres recommandations de poursuivre l'infâme et de procurer sa condamnation.

Telle est, messieurs, la marche qu'on a suivie dans l'affaire actuelle *. Dans un premier rapport d'un de messieurs les examinateurs, on lit ce qui suit : « J'ai signalé le 7e. volume de cette *Bio-*
» *graphie* comme renfermant nombre de passa-
» ges ouvertement *séditieux*. Il y a déjà près de
» quatre mois qu'il circule *impunément*, ayant
» été déposé le 24 avril dernier. On est donc *pressé*
» par le temps, si on veut le saisir. Eh! pourquoi
» ne le saisirait-on pas? Pourquoi laisserait-on
» courir, quand on peut l'arrêter, une œuvre de
» *mensonge*, de *perfidie* et d'*iniquité*, dirigée
» par les écrivains les plus pervers de notre
» siècle? »

Vous voyez, messieurs, que les termes ne sont pas ménagés, et que, dès l'abord, la police cherche à peindre aux yeux de la justice les auteurs de la *Biographie* comme des hommes assurément bien

* M. l'avocat général s'étant plaint de ce qu'on avait divulgué le secret de ce qu'il a appelé la correspondance administrative du parquet, M. Dupin lui a répliqué :

« Ces pièces faisaient partie du dossier; elles étaient annexées à
» l'accusation; elles étaient importantes à consulter pour la défense.
» Mon devoir était de tout examiner. J'ai pensé ensuite que ce qui
» m'avait paru bon à lire était également bon à dire. D'ailleurs, tous
» les actes de la justice sont communicables; s'il en est autrement de
» la police, qu'elle se taise ou qu'elle se cache; mais qu'on ne la plai-
» gne pas lorsque ses turpitudes sont dévoilées au grand jour. »

dignes de son animadversion, *les écrivains les plus pervers de notre siècle!*

Mais ce n'est pas tout. Un autre rapport du même examinateur contient encore les passages que voici : « J'ai plusieurs fois signalé cette Biographie » *séditieuse*, dont le plan, invariablement suivi » par les éditeurs, est d'outrager sans cesse la fi- » délité, et d'honorer partout la rébellion. On » pouvait l'arrêter dès la première livraison qui » parut au commencement de novembre 1820; » on en fut détourné, *je pense* (une conjecture » ne coûte rien), par la crainte d'une *absolution* » *scandaleuse* (quelle dureté ! absoudre est un » scandale, condamner est seul légitime), ces sor- » tes de causes, poursuit monsieur l'examinateur, » étant *alors* soumises à un mode de procédure » *toujours incertain et souvent erroné* (c'est ainsi » qu'on traite le jury; mais voici pour vous, mes- » sieurs :) ce mode n'existe plus aujourd'hui, la » loi est plus forte, et les tribunaux ont plus d'in- » dépendance. Pourquoi n'en *profiterait-on* pas » pour réprimer des *écrivains*, etc. »

Le pouvoir *profiter de l'indépendance* des tribunaux ! L'expression est nouvelle ; vous l'entendez, messieurs, voilà désormais ce qu'on attend de vous.

Ces rapports ainsi conçus ont été envoyés à M. le procureur du roi par M. le chef de la police, qui termine par ces mots : « Vous jugerez sans » doute convenable de diriger des poursuites con- » tre les auteurs, qui me paraissent être passibles » des peines portées par l'article 2 de la loi du » 25 mars dernier. *Il serait d'autant plus im-*

» *portant de réprimer ces libellistes*, qu'ils ont
» déjà donné bien souvent des preuves d'une
» audace qui ne respecte rien, et que cette au-
» dace est restée *impunie*. »

A ces recommandations du chef de la police se joignent celles de la chancellerie, dont le premier commis écrit de son côté, à cinq jours de distance, à M. le procureur du roi : « Je vous invite à *me*
» rendre compte des poursuites que vous aurez
» *sans doute* jugé convenable de diriger contre
» les auteurs et imprimeurs de cet écrit, à raison
» du délit qui vous a été signalé. »

La saisie a effectivement eu lieu à la fin de décembre. M. le procureur du roi en informe le chef de la police, et celui-ci se hâte de lui répondre avec effusion : « Je vous prie d'agréer mes *remer-*
» *cîmens* de cette communication, que j'ai reçue
» avec *beaucoup d'intérêt*; elle m'offre une nou-
» velle preuve de la constance de vos efforts,
» etc. » (Suivent des complimens et des félicitations.)

Toutefois, messieurs, si telle était l'ardeur de la police, je suis loin de prétendre que la justice n'ait point agi avec indépendance et discrétion. Au contraire; sur vingt articles qu'avait signalés M. l'examinateur, quatre seulement ont été incriminés par le ministère public, et la chambre du conseil a même pensé qu'il n'y avait lieu à suivre que sur deux. Ainsi, sur huit volumes contenant près de sept mille articles, examinés avec soin, signalés avec assiduité, recommandés avec zèle, deux articles demeurent incriminés, sur lesquels même je remarquerai, comme un singulier hasard, qu'ils

sont tous deux *de Bordeaux*..... Boyer Fonfrède, député de la Gironde, et les frères Faucher, fusillés à Bordeaux?

On voit déjà combien la justice a retranché des exagérations de la police. Le jugement qui vous est déféré a encore resserré les termes de la prévention, car il a acquitté M. Jay, et condamné M. Jouy à une peine bien inférieure aux réquisitions du ministère public.

Quant à l'appel interjeté contre M. Jay, par le ministère public, messieurs, je n'ai rien à vous dire; M. Jay s'est réservé le soin de se défendre lui-même; sa réponse sera péremptoire, et j'ose espérer qu'elle vous satisfera pleinement.

En ce qui concerne M. Jouy, je dois, avant tout, établir une distinction entre les passages que l'ordonnance de la chambre du conseil avait incriminés, et ceux dont elle ne s'était pas occupée.

La loi du 26 mai 1819 prescrit, à peine de nullité, dans son article 15, d'articuler les faits à raison desquels la prévention est établie. Et cela est effectivement indispensable pour la défense; car un nouveau Jansénius pourrait composer un in-folio, et, après avoir lu tout le volume, on en serait réduit à douter si les propositions arguées sont ou non dans le livre; au lieu qu'en citant la page et l'alinéa, on ne peut plus s'y méprendre. Or, dans l'espèce, l'ordonnance de la chambre du conseil n'a indiqué dans l'article des *frères Faucher* qu'un seul passage. c'est celui commençant par ces mots : « Condamnés à mort, etc. » L'ordonnance n'en signale aucun autre; donc le

jugement n'a pas pu légalement porter sur des passages qui n'ayant pas été accusés, n'ont pas eu besoin d'être défendus.

S'ils eussent été accusés, il m'eût été facile de les justifier. On y parle de la résistance des frères Faucher à rendre le poste de la Réole; mais en quels termes? Non en ce sens d'une résistance apportée à l'autorité légitime, mais en ce sens que *rien de positif* n'assurait aux frères Faucher que le roi eût ressaisi les rênes du gouvernement. Et en effet, dans la séance de la chambre des députés du 7 février 1822, M. Basterrèche avait parlé avec indignation de l'affaire des frères Faucher, rappelé qu'ils n'avait pas été défendus, et il terminait en disant : « Il est donc des circonstances où » l'on doit craindre de ne pouvoir compter même » sur les secours et le courage des avocats, consi» dérés jusqu'à ce jour comme plus indépendans » que les juges * ! »

Ici, messieurs, je m'interromps pour relever cette assertion. Sans doute un bon avocat est plus indépendant qu'un mauvais juge ; mais un bon juge, un vrai magistrat, est le plus indépendant, le plus noble des hommes ; c'est l'image de Dieu sur la terre ; c'est le protecteur assidu de nos vies, de nos biens, de nos libertés. Nous n'avons que le droit de vous demander justice, et vous avez le pouvoir de nous la rendre. — Je reprends : Monseigneur le garde-des-sceaux demande aussitôt la parole : « Messieurs, dit-il, la place que j'occupe » aujourd'hui dans le gouvernement ne me permet

* *Constitutionnel* du 8 février 1822.

» pas de laisser sans réponse l'une des injustices » auxquelles le préopinant s'est laissé entraîner. » Mes *souvenirs personnels* me le permettent » moins encore. »

En effet, messieurs, M. de Peyronnet était, à cette époque, un des avocats les plus distingués de ce même barreau de Bordeaux; il commandait en même temps la garde nationale de la ville. Il avait eu ainsi le rare bonheur de rendre à son roi des services militaires et des services civils, et c'est pour cette raison que l'on voit dans les armes de sa grandeur une petite épée, avec cette devise, *Non solùm togâ*, qui laisse deviner le reste..... M. de Peyronnet répond donc qu'à cette époque aucun avocat de Bordeaux n'a paru devant les tribunaux; bientôt il ajoute que cependant les frères Faucher ont eu le secours de deux avocats. On lui objecte que ces deux avocats ont été nommés d'office; on l'interpelle : « Au reste, dit alors » M. de Peyronnet, cela ne s'est pas passé sous » le gouvernement du roi. »

Ceci est positif; donc, en parlant de ce fait, M. Jouy n'a pas eu pour objet d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

Mais, dit le jugement, M. Jouy a appelé la résistance des frères Faucher une résistance héroïque. Messieurs, puisque la querelle est dans le mot, ouvrons le code des mots, le Dictionnaire de l'académie, dont M. Jouy a dû parler la langue. On y lit, au mot héros : « Homme ferme » contre les difficultés, intrépide dans les pé- » rils, et très-vaillant dans les combats; qualités

» qui tiennent plus du tempérament et d'une cer- » taine conformation des organes que de la no- » blesse de l'âme. » Et, en effet, il y a beaucoup de héros qui ont été de fort mauvais sujets. Donc le mot en soi n'emporte que l'éloge du courage, plutôt qu'une qualification morale de l'action.

Voilà, messieurs, ce que j'aurais dit pour justifier le passage, s'il eût été compris dans l'accusation.

Ralativement à l'autre passage, le seul que l'ordonnance de la chambre du conseil ait signalé, passage où le crime de M. Jouy serait d'avoir dit : « Ils marchèrent au supplice ; mais les temps étaient changés, l'ordre de suspendre l'exécution ne vint pas ; » ce qui suivant le jugement, « emporte une comparaison entre la terreur de 1793 et le gouvernement du roi, même au désavantage de ce dernier. » Je ne vois là que deux propositions dont la vérité ne peut être révoquée en doute.

Peut-on nier, en effet, que le sursis ne vint pas, puisqu'il est de fait que la condamnation a reçu son exécution ?

Ensuite, cette assertion que les temps étaient changés, loin de confondre les deux époques, les met en opposition.

(M. Dupin établit ensuite comme il est vrai de dire que les temps étaient changés, par la différence des législations, l'une permettant un recours en révision, des délais et des sursis que l'autre n'autorisait pas. Il en conclut que, dans tous les cas, il y aurait tout au plus attaque contre le ministère de 1815, ou contre un parti qui aurait

pressé l'exécution, ou contre la juridiction expéditive qui a prononcé sur le sort des deux frères, ou contre la personne des juges *; mais non une attaque quelconque contre le gouvernement actuel du roi, puisqu'au contraire le plus puissant motif qu'on puisse avoir d'aimer ce gouvernement doit se prendre dans la sécurité présente opposée aux réactions du passé.)

Que les temps sont *changés !* c'est l'histoire de la vie humaine; telle chose arrive dans un temps qui n'arriverait pas dans un autre. — Permettez-moi de vous lire à ce sujet les réflexions imprimées sur la condamnation des frères Faucher en 1820, à une époque plus rapprochée de l'événement, et toutefois avec une sécurité qui ne fut pas troublée. Un écrivain aussi distingué par son talent que par son patriotisme, rendant compte du jugement du duc de Rovigo, s'abandonnait aux réflexions suivantes, qui rentrent merveilleusement dans le sujet qui nous occupe actuellement.

« Le prévenu, dit le narrateur, a été acquitté » à l'unanimité; *trois ans auparavant*, le con- » seil de guerre l'avait aussi condamné à mort à » l'unanimité. Ainsi les nuages sous lesquels l'es-

* Dans une lettre écrite par le neveu des frères Faucher, qui se trouve au dossier, et qui passera sous les yeux de la Cour, on lit le passage suivant : « Mes oncles ont été sacrifiés; ils ont été jugés par » des hommes qui ne pouvaient être leurs juges, d'abord par la haine » qu'ils nourrissaient contre eux, et parce qu'ils ne réunissaient pas » les qualités requises par la loi. Bien plus, ces hommes avaient » usurpé des grades militaires qu'ils n'avaient pas, ou qu'ils n'ont » possédés que bien long-temps après. Je l'ai vérifié moi-même sur » les contrôles de la guerre. »

» *Signé* Casimir FAUCHER. »

» prit de vengeance et de faction s'efforce de
» cacher la justice sont *dissipés par le temps ;*
» ainsi les malheureux que poursuit la haine qui
» prend le nom de dévouement, et qui tombent
» sous ses coups, n'ont à se reprocher que la
» confiance dans les lois, et que la sécurité de l'in-
» nocence. Ils seraient absous *aujourd'hui* (1821),
» ces deux frères de la Réole, dont le sang versé
» accuse devant Dieu et devant les hommes la dé-
» sastreuse époque qui les vit périr ! Nés le même
» jour, émules de gloire, rivaux de patriotisme,
» blessés sur le même champ de bataille, élevés
» aux mêmes honneurs, ils perdirent la vie au
» même instant. Singulière et touchante desti-
» née ! la mort même ne put les séparer. Après
» les derniers embrassemens, ils présentèrent un
» front calme à leurs bourreaux : ils tombèrent
» en se tenant par la main, et leurs cendres fra-
» ternelles reposent dans le même tombeau. Com-
» bien d'autres innocentes victimes des réactions
» sortiraient *aujourd'hui* avec honneur de ces
» épreuves terribles où les uns ont trouvé la
» mort, et d'autres une indulgence encore plus
» cruelle. *Des temps plus doux sont arrivés....* »

L'épigraphe placée en tête de ce procès n'est pas moins curieuse. Elle est tirée d'Ayrault, lieutenant criminel au présidial d'Angers, sous Charles IX ; ce temps n'était pas doux. Or, mon vieux criminaliste, qui avait réfléchi et savait son métier, dit, en parlant des accusations politiques intentées dans le feu des réactions : « En pareil
» cas, en usent bien sagement ceux qui laissent

» faire l'entrée aux autres, et se présentent en » seconde ligne pour se justifier, parce que les » dernières accusations sont toujours plus douces » et plus mollement poursuivies. » Ainsi, vous voyez bien qu'ici le temps fait quelque chose à l'affaire. Aussi d'Argentré, dans un passage, dont je ne me rappelle pas le texte, mais dont j'ai bien retenu le sens, dit-il aux plaideurs : Prenez garde au temps où vous formerez votre action ; vous perdrez tel procès dans tel temps et devant tel juge, et vous le gagnerez dans un autre temps et devant un autre tribunal ; *è sempre bene*, comme disait l'avocat vénitien. En effet, les lois, les opinions, les devoirs, tout change avec le temps, tout marche avec lui * !......

Que les temps sont *changés !* Combien de faits s'expliquent par ce peu de mots ! N'est-ce pas là l'unique base de tant de réhabilitations politiques? Combien d'accusés justifiés dans l'avenir, qui furent condamnés par leurs contemporains ! combien d'hommes dont l'unique titre aux honneurs et aux places est d'avoir subi à une certaine époque quelque condamnation ! et réciproquement, combien de fonctionnaires, placés quelque temps au sommet des honneurs réservés à l'accusation et aux sévérités criminelles, reçoivent un peu plus tard

* Voici ce texte que j'ai déjà cité dans ma *Jurisprudence des arrêts*, section XI, pag. 103 : *Hoc in lite, aut accusatione instituendâ, spectandum : quid tempora, quid conditio hominum, quid judicantium mentes agitent. Quid cùm sic dicitur, illo judice vinces, illo excides eâdem in causâ. Sunt quædam temporum opportunitates, et alia, quæ homini prudenti despici oporteat, antequàm res aggrediatur.* (D'Argentré, ad art. 486, *Const, brit.*, pag. 1731, édit. 1646.)

l'ineffaçable surnom de Jefferies et de Laubardemont ! Telle est la force du temps ; tels sont les priviléges de l'histoire, dont il ne faut pas méconnaître les droits. La fonction d'historiographe, autrefois érigée en titre d'office, n'a point été transportée aux tribunaux ; et la maxime *res judicata pro veritate habetur* n'a pas lieu pour les faits historiques, cela serait trop commode pour les gouvernemens. On ferait assigner les gens, pour *ouïr dire* que tel fait s'est passé de telle ou telle façon ; et il n'y a pas de bataille par le droit canon qui ne pût être regagnée par le code pénal.

Vous voyez, messieurs, à quoi toute cette discussion se réduit. *Le sursis à l'exécution ne vint pas*.... Est-il venu ? Non. *Les temps étaient changés !*... L'étaient-ils en effet ? Oui ; ce n'était plus 1793 ; à moins qu'en interprétant la phrase, en y mettant ce qui n'y est pas, on ne lui donne un sens contre lequel il m'est sans doute permis de protester par une interprétation contraire.

L'accusation ramenée à ces termes, vous excuserez aisément M. Jouy d'avoir plaint le sort de deux frères d'armes, dont la condamnation appartient à des temps et à un mode d'administration déjà loin de nous. C'est à vous, magistrats, vous *dont l'honneur s'est placé à son véritable poste, en se réfugiant au sein de vos consciences,* en se manifestant par des actes de justice, et non pas en se produisant avec affectation au *dehors* par les actes extra-judiciaires d'un zèle ambitieux, pétulant et irréfléchi ; c'est à vous, dis-je, qu'il ap-

partient de décourager cette ardeur de poursuites dont la police obsède et fatigue incessamment la justice ; poursuites qui n'ont trop souvent pour effet que de mettre en lumière ce qu'il eût été prudent de laisser ignoré.

Ah ! messieurs, ce n'est point par la prison que l'on convertit les esprits cultivés et qu'on persuade les auteurs. C'est un homme de lettres qui répondit au tyran de Syracuse : Qu'on me ramène aux carrières ! Vous connaissez trop le cœur humain pour espérer de commander à la pensée avec des fers. Oubliez donc le courroux de M. l'examinateur ; demeurez sourds aux instances, aux sollicitations du chef de la police ; et ceux qui ont cru que le moment était venu de *profiter* de votre indépendance apprendront encore une fois, par le noble usage que vous savez en faire, ce que leur a déjà répondu votre premier président, dans une occasion mémorable : La cour rend des arrêts, et non pas des services.

DISCOURS

DE M. JOUY.

Dans un moment où de si puissans intérêts occupent en France tous les esprits, où de si grands débats agitent la société entière, j'éprouve quelque pudeur à détourner un moment sur moi l'attention publique et la vôtre. Ce respect des convenances politiques m'aurait déterminé à me soumettre en silence à la condamnation portée contre moi par un tribunal inférieur, si en acceptant son jugement je n'eusse paru en reconnaître la justice. Une voix plus éloquente s'est chargée de justifier l'appel que j'ai interjeté devant vous; je me bornerai à présenter à la cour quelques observations qu'elle appréciera dans l'intérêt général de ma défense.

Le ministère public, en s'armant de toute la sévérité d'une loi de circonstance pour incriminer *deux mots* dans un article d'un ouvrage parvenu au neuvième volume, s'est fortement élevé contre le système général des biographies modernes, qui ont pour but de citer les hommes vivans au tribunal de l'opinion contemporaine. Il est d'autant plus fâcheux pour moi que le ministère public ait tardé si long-temps à manifester sa répugnance pour ce genre d'ouvrages, que c'est précisément le même sentiment, la même conviction des inconvéniens et des abus que ces publications entraînent, et qu'on leur objecte aujourd'hui, qui nous

ont en quelque sorte forcés d'opposer une *Biographie des contemporains* à plusieurs *Biographies des hommes vivans* publiées en France plusieurs années avant notre ouvrage, sinon de l'aveu, du moins sous l'apparence d'une protection spéciale de l'autorité.

Le titre seul de *la Biographie des Contemporains* suffirait pour lui faire perdre ce caractère de libelle, qu'on peut reprocher aux biographies des hommes vivans, dont notre ouvrage n'est en quelque sorte que la réfutation ; l'espace de temps qu'il embrasse le fait rentrer dans le domaine de l'histoire.

Les générations se succèdent rapidement dans les troubles civils, la plupart des contemporains dont il est question dans notre Biographie ont déjà cessé de vivre : nous sommes en droit de les juger ; la postérité a commencé pour eux. Quant aux hommes vivans, en nous bornant à enregistrer les actes de leur vie publique, à répéter leurs discours et à rappeler leurs ouvrages ; nous nous sommes mis en garde contre les surprises de cette partialité à laquelle il est si difficile de se soustraire entièrement, en parlant de ceux dont on repousse les principes et dont on ne partage ni les vœux ni les opinions.

Si nous n'avons jamais oublié les égards que l'on doit aux vivans, nous nous sommes également souvenus que la vérité que nous devions aux morts s'adressait à des contemporains, descendus sous nos yeux dans la tombe ; qu'elle devait être entendue par des parens, par des amis

dont elle pouvait blesser les affections et empoisonner l'existence : cette réflexion a souvent retenu notre plume au moment de tracer des lignes accusatrices : la mémoire des seuls ennemis de la patrie et de l'humanité a trouvé en nous des juges inexorables.

C'est en adoptant dans toute sa rigueur ce principe de l'immunité de l'histoire, que naguère les tribunaux ont rejeté la plainte de la veuve d'un maréchal demandant justice de l'outrage fait aux cendres de son illustre époux. Je l'invoque à mon tour ce privilége de l'histoire, non pour flétrir, il est vrai, mais pour honorer la mémoire des infortunés jumeaux de la Réole. Dira-t-on que cet éloge de deux guerriers, frappés de mort par un arrêt légal, porte atteinte à la chose jugée? Messieurs, ce serait étrangement abuser des mots que d'en faire une semblable application. Calas aussi était jugé, ses os avaient été brisés sur la roue, lorsque Voltaire du haut du mont Jura proclamait l'innocence du malheureux vieillard de Toulouse. Ils étaient jugés les trois hommes de Chaumont que l'illustre président Dupaty arracha si glorieusement à l'échafaud. Elles étaient jugées les victimes innocentes de la terreur dont nous qualifions aujourd'hui les arrêts d'assassinats juridiques. Il était jugé ce Wilfrid Regnaud sur lequel un grand écrivain fut assez heureux pour appeler la clémence royale.

Tant de bonheur, tant de gloire ne m'étaient point destinés; je n'ai pas même l'honneur d'avoir entrepris de réhabiliter la mémoire des frères

Faucher. Dans l'article biographique que j'ai consacré au souvenir de ces deux officiers-généraux, je ne me suis pas établi juge des circonstances politiques qui ont amené leur condamnation ; je n'ai point demandé à la requête de quelle autorité, en vertu de quelle loi ils furent poursuivis ; je n'ai point discuté la compétence du tribunal et des juges militaires qui prononcèrent sur leur sort. Historien fidèle, en racontant leur vie, leurs travaux, leurs malheurs, j'ai dû me borner à rendre hommage à leurs vertus privées ; j'avais vécu dans l'intimité des camps avec ces deux hommes à qui la nature avait partagé la même vie ; qu'elle avait doués exactement des mêmes qualités physiques et morales ; en un mot, qu'elle avait, par miracle, destinés à naître, à vivre, à souffrir et à mourir ensemble.

J'avais à retracer la mort de deux guerriers français dont l'innocence est démontrée, du moins à mes yeux, à la mémoire desquels la reconnaissance me lie ; pouvais-je exprimer avec moins d'amertume les regrets que j'ai donnés à leur fin déplorable ?

Je n'ai point dit que leur jugement fût injuste : car je n'ai pas eu connaissance des pièces officielles de leur procès, que leur famille elle-même n'a pu se procurer : j'ai dit que le tribunal d'exception qui les jugea fut sans pitié.

Sans doute, messieurs, cette pitié n'est point un devoir ; peut-être même n'est-ce pas une vertu, puisqu'elle n'est pas toujours étrangère au cœur du méchant ; honorons cependant cet instinct de

la nature bienfaisante ; la justice elle-même doit craindre d'étouffer sa voix , alors qu'elle se reporte à ces jours de terrible mémoire où l'innocence accusée n'avait point d'autre recours.

Quand l'expression d'un sentiment si naturel devient un sujet d'accusation contre moi , on me permettra de rappeler que ce fut aussi pour avoir publiquement témoigné des regrets sur une auguste infortune, qu'au mois de juillet 1793, un arrêt de mort, auquel j'échappai par la fuite, fut prononcé contre moi dans ce même palais. Mais les temps sont changés (je les répète encore, ces mots devenus l'objet d'une accusation) : c'est ma vie qui fut menacée en 1793, par un tribunal de sang; c'est ma liberté seule que je défends aujourd'hui devant mes juges naturels, en présence des magistrats irrévocables que me donne la loi. Tel ne fut pas le sort des jumeaux de la Réole, même à l'époque de la dernière accusation sous laquelle ils succombèrent : les partis se trouvaient en présence à l'extrémité du royaume, et se disputaient avec fureur quelques heures d'interrègne que les passions se hâtaient de mettre à profit.

Ce fut alors que les généraux Faucher se virent réduits à défendre leur vie et leur honneur devant un de ces tribunaux dont la jurisprudence accidentelle n'admet ni révision ni jury, ne laisse à l'innocence aucun recours contre l'erreur possible d'un premier arrêt, et place l'accusé hors de la clémence royale ; enlève au prince sa plus belle prérogative, et au condamné sa dernière espérance.

L'éloge que j'ai fait des frères Faucher, les re-

grets que j'ai donnés à leur condamnation, sans même en discuter la justice, peuvent renfermer des reproches implicites sur les réactions, sur les dangers des commissions militaires, mais ces reproches sont évidemment un hommage rendu au gouvernement constitutionnel, et à l'autorité judiciaire légalement établie. Telle est la seule interprétation raisonnable que l'on puisse donner à mes paroles; vous jugerez, messieurs, si elles sont de nature à *provoquer au mépris du gouvernement du roi*.

Messieurs, qu'il me soit permis en terminant, de me plaindre devant vous de l'inexplicable persécution dont je suis depuis long-temps l'objet, et contre laquelle (je ne crains pas de le dire) ma vie entière aurait dû me défendre.

Les mêmes principes m'ont constamment dirigé dans ma double carrière de soldat et d'homme de lettres; dans l'une et l'autre, l'amour de l'humanité, le respect des lois, l'horreur de l'arbitraire, la gloire et l'indépendance de mon pays ont été les objets de mon culte. Étranger à tout autre sentiment politique, jamais l'intrigue ne m'a vu dans ses rangs, jamais aucune ambition ne m'a trouvé sur sa route; d'où vient donc tant d'injustice et de haine? L'ancien gouvernement, dont j'osai plus d'une fois signaler les abus, ne m'admit point au partage de ses faveurs; je n'avais rien fait pour les obtenir, et l'oubli le vengeait suffisamment d'une opposition littéraire qu'il supportait néanmoins avec tant d'impatience.

Les temps sont encore changés; à la dictature du

génie de la guerre, au despotisme de la gloire a succédé le règne des lois; le régime constitutionnel est établi, la liberté légale est fondée sur les principes que j'ai constamment défendus, et cependant les plus fermes appuis du gouvernement représentatif, au nombre desquels j'ai l'orgueil de me compter, sont journellement en butte aux traits empoisonnés que dirige incessamment contre eux une main invisible; c'est auprès de vous, messieurs, c'est dans le sanctuaire de la justice, d'où ne devraient approcher ni les passions haineuses, ni les préjugés de l'orgueil, ni les caprices du pouvoir, que, privés de tout autre refuge, ils croiraient devoir chercher un dernier asile.

DISCOURS

DE M. JAY.

M. Jay demande la permission de donner quelques explications sur l'accusation portée contre lui.

« Messieurs, dit-il, je vais vous lire le jugement du tribunal de première instance en ce qui me concerne.

« En ce qui touche l'article *Boyer-Fonfrède*,
» dont Jay s'est reconnu l'auteur; attendu que,
» dans cet article, la condamnation de Louis
» XVI n'est point approuvée, *qu'elle est même*
» *blâmée*; que, si l'expression du blâme n'est
» pas suffisamment prononcée, *il n'en peut résul-*
» *ter néanmoins ni crime, ni délit*; renvoie Jay
» des fins de la prévention. »

» Vous voyez, messieurs, que je suis traduit devant vous pour un article dans lequel la condamnation de Louis XVI est blâmée. J'avoue que je ne m'attendais pas à être accusé pour un pareil délit, qui, je crois, n'a été prévu que dans le code de la république. Dans cette position j'ai prié mon honorable ami M. Dupin, de réserver pour une occasion plus importante les ressources de son rare talent. Un simple rapprochement m'a paru suffire à ma justification.

» Je suppose, Messieurs, que j'eusse été accusé, pour la phrase qui m'est reprochée, devant un tribunal de la république. Croyez-vous que le

blâme jeté sur l'attentat du 21 janvier n'eût pas été considéré comme un crime, comme un acte flagrant de royalisme ; que son auteur n'eût pas été signalé comme un écrivain très-pervers, prêchant des doctrines fausses et attentatoires aux principes du gouvernement ?

» Comment se fait-il que je sois appelé devant une *cour royale* pour le même sujet qui m'aurait conduit devant un tribunal de la révolution? Ce ne sera pas l'une des moindres singularités de l'époque actuelle. Elle est cependant facile à expliquer. L'esprit de parti, sous quelque bannière qu'il se présente, se fait aisément reconnaître à son intolérance, à son ardeur de persécution. Armé de sophismes et d'invectives il nous dit : « *Tu penseras comme je veux que tu penses, ou tu seras suspect ; tu parleras exactement comme je veux que tu parles, ou tu seras criminel,* » L'esprit de parti s'arroge le droit de pénétrer dans nos consciences, de lire au fond des cœurs, privilége qui n'appartient qu'à Dieu, seul accusateur sans passion, seul juge inaccessible à l'erreur.

« N'attendez pas de moi, messieurs, que je m'attache à vous démontrer laborieusement que le blâme, quel qu'il soit, n'est pas une approbation. Quant à mon intention, je l'ai déjà déclarée ; je n'ai voulu présenter qu'une grande leçon historique, et montrer aux peuples en révolution que le sang des rois s'élève jusqu'au ciel, et n'en fait descendre que des calamités.

» Telle a été ma véritable intention ; personne ne le sait mieux que moi ; et quoique je ne sois

qu'un *modeste légiste*, j'ai trop d'honneur pour avancer une chose qui ne serait pas conforme à la vérité. Ainsi, j'appelle de l'appel de M. le procureur du roi à votre conscience et à votre équité. »

Après une heure de délibération, la cour confirme le jugement de première instance en ce qui touche M. Jouy ; et, quant à M. Jay, attendu que l'article *Boyer-Fonfrède*, dont il s'est reconnu l'auteur, contient des outrages à la morale publique, la cour le condamne à un mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

Parmi les nombreux auditeurs que cette cause avait attirés, on remarquait MM. Arnault et Norvins, qui concourent, avec MM. Jay et Jouy, à la rédaction de la *Biographie des Contemporains*.

TABLE
DES CONSOLATIONS

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE.

PROCÈS DE MM. JOUY ET JAY.

FIN DES HERMITES EN PRISON.

